

---

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ, ÉGALITÉ  
FRATERNITÉ

CENT VINGT-CINQUIÈME ANNÉE  
N° 6423  
LUNDI 28 JUIN 2021

PARUTION  
TOUS LES LUNDIS

**SOMMAIRE**

# BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE LYON

---

## LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

---

Décisions :

- Décision d'estimer en justice ..... **Page 1626**
- Aliénation de biens mobiliers - Décision de mise en vente de matériel divers ..... **Page 1626**

Arrêtés municipaux :

- Délégation de fonctions aux Adjoint.e.s et Conseiller.e.s d'arrondissement ..... **Page 1628**
- Délégations de signature accordées par M. le Maire de Lyon au personnel municipal en matière de marchés publics - Attributions de

délégations - Abrogation de l'arrêté n° 2021-2037 du 9 février 2021 modifié..... **Page 1629**

- Police du stationnement - Arrêtés temporaires ..... **Page 1636**

- Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons..... **Page 1637**

- Délégation générale aux ressources humaines :

- Arrêtés individuels ..... **Page 1681**

- Centre communal d'action sociale :

- Arrêtés individuels ..... **Page 1684**

---

## INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

---

- Direction de la commande publique - Avis ..... **Page 1684**

- Droit des sols : permis de construire, permis de démolir, permis

d'aménager, déclarations préalables de travaux, lotissements, changements d'usage ..... **Page 1684**

# LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

**Décision d'estimer en justice - Recours en référé expulsion contre M. N.D., M. C.B. et Mme A. occupants ensemble sans droit ni titre un bien sis 12, rue du 14 Juillet 1789 à Villeurbanne (69100), comprenant un rez-de-chaussée et un étage, une cour, un jardin et dépendance, cadastré sous le n° 201 de la section CO pour une superficie de 289 m<sup>2</sup>.** (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020/59 du 30 juillet 2020, autorisant le Maire à ester en justice, donnant au titre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, délégation au maire pour tenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle ;

Vu l'arrêté du Maire de Lyon n° 2020/1 400 du 14 octobre 2020 déléguant à M. Sylvain Godinot les compétences relatives au contentieux des expulsions du domaine public et privé de la commune ;

Vu l'assignation déposée en référé expulsion déposée par la Ville de Lyon contre M. N.D., M. C.B. et Mme A. occupants ensemble sans droit ni titre un bien sis 12, rue du 14 Juillet 1789 à Villeurbanne (69100) ;

Décide :

Article Premier. - Qu'une action sera intentée au nom de la Ville de Lyon, contre M. N.D., M. C.B. et Mme A. devant le Tribunal de proximité de Villeurbanne tendant à obtenir :

- L'expulsion de M. N.D., M. C.B. et Mme A. occupants ensemble sans droit ni titre un bien sis 12, rue du 14 Juillet 1789 à Villeurbanne (69100), comprenant un rez-de-chaussée et un étage, une cour, un jardin et dépendance, cadastré sous le n° 201 de la section Co pour une superficie de 289 m<sup>2</sup> au besoin avec le concours de la force publique et d'un serrurier.

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée.

Fait à Lyon, le 16 juin 2021

*Pour le Maire de Lyon,  
L'Adjoint délégué,  
Sylvain GODINOT*

**2021-2654 - Aliénation de biens mobiliers - Décision de mise en vente de matériel divers** (Délégation générale aux ressources - Direction de la Commande Publique)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu la délibération n° 2020-59 du Conseil municipal du 30 juillet 2020 donnant, au titre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, délégation au Maire pour « décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers d'un prix par unité n'excédant pas 4600 euros nets de taxe » ;

Vu l'arrêté n° 2020-1400 du 14 octobre 2020 portant délégations accordées par le Maire de Lyon à ses Adjoints ;

Décide :

Article Premier. - La mise en vente des matériels ci-dessous est prononcée. Cette vente interviendra via le dispositif vente aux enchères du matériel inutilisé de la Ville.

Numéro	Nom du produit	Catégorie	Mise à prix
6885	1 Lot de 6 velos « Cycle RHONE-ALPES»	Sport	25,00 €
6886	Velo Kalkhoff C3 électrique V083	Sport	50,00 €
6887	FIAT Doblo SP95 CM-854-JS	Fourgonnettes	1 000,00 €
6888	FIAT Doblo SP95 AD-852-EY	Fourgonnettes	1 000,00 €
6889	Renault Midlum 220.13 679BEE69	Autres poids lourds	2 500,00 €
6890	Iveco 50C 498AJH69	Autres poids lourds	2 500,00 €
6891	Renault Scenic ES 130 DR-585-HJ	Véhicules de tourisme	1 000,00 €
6892	Renault Kangoo sp95 208BKR69	Fourgonnettes	1 000,00 €
6893	Peugeot 508 sp95 EJ-390-CG	Véhicules de tourisme	2 500,00 €
6894	IVECO Eurocargo 12018k nacelle EJ-476-SB	Autres poids lourds	2 500,00 €
6895	IVECO Eurocargo 12018k nacelle EP-159-JA	Autres poids lourds	2 500,00 €
6896	IVECO Eurocargo 12018k nacelle 8813YW69	Autres poids lourds	2 500,00 €
6897	Kubota RC54-F30	Equipements agricoles	300,00 €
6898	AGRIA barre de coupe 0417W	Equipements agricoles	200,00 €

Numéro	Nom du produit	Catégorie	Mise à prix
6899	Billy goat QB883H SOUFFLEUR	Equipements agricoles	300,00 €
6900	Epareuse CARROY-GIRAUDON	Equipements agricoles	500,00 €
6901	POSTE SOUDURE AIER honda 110hp	Autres	200,00 €
6902	1 Lot de 2 tondeuses KUBOTA 721PROHTC 0263W + KUBOTA W821PRO 0357W	Tondeuses	200,00 €
6903	Nacelle GENIE PF-6 AWP-25s 0238W	Autres accessoires	500,00 €
6904	Lot N°1 = 10 vélos SPARK 24»	Sport	200,00 €
6905	Lot N°2 = 10 vélos SPARK 24»	Sport	200,00 €
6906	Lot N°3 = 10 vélos SPARK 24»	Sport	200,00 €
6907	Lot N°4 = 10 vélos SPARK & LAPIERRE 24»	Sport	200,00 €
6908	Lot N°5 = 10 vélos SPARK & LAPIERRE 24»	Sport	200,00 €
6909	Lot N°6 = 10 vélos SPARK & LAPIERRE 24»	Sport	200,00 €
6910	Lot N°7 = 6 vélos SPARK & LAPIERRE 24»	Sport	60,00 €
6911	Lot de 11 vélos marque «Vélo de Ville»	Sport	200,00 €
6912	RENAULT Master Dci 218BHW69	Fourgons	1 000,00 €
6913	RENAULT Trafic Dci 931APC69	Fourgons	1 000,00 €
6914	RENAULT Trafic Dci 2886ZZ69	Fourgons	1 000,00 €
6915	Matériel divers informatique	Accessoires informatiques	20,00 €
6916	Matériel divers informatique	Accessoires informatiques	20,00 €
6917	4 Pots de Fleurs XXL violets	Autres accessoires	40,00 €
6918	4 Pots de Fleurs XXL Briques	Autres accessoires	40,00 €
6919	4 Pots de Fleurs XXL Oranges	Autres accessoires	40,00 €
6920	4 Pots de Fleurs XXL verts	Autres accessoires	20,00 €
6921	2 Pots de Fleurs XXL gris	Autres accessoires	20,00 €
6922	2 Pots de Fleurs XXL violets	Autres accessoires	20,00 €
6923	15 supports d'exposition	Autres accessoires	20,00 €
6924	TONDEUSE JACOBSEN	Tondeuses	200,00 €
6925	14 chaises empilables	Autres accessoires	20,00 €
6926	TONDEUSE GIANNI FERRARI T1 K EL	Tondeuses	100,00 €
6927	Toboggan enfant	Jeux	25,00 €
6928	Tondobroyeur	Tondeuses	100,00 €
6929	Tondeuse RANSOMES ROTARY 36	Tondeuses	100,00 €
6930	Tondeuse Etesia Hydro80	Tondeuses	500,00 €
6931	Armoire froide 1 porte	Equipement de cuisine	100,00 €
6932	Lave-vaisselle	Equipement de cuisine	100,00 €
6933	Bain Marie	Equipement de cuisine	100,00 €
6934	Meuble bas	Equipement de cuisine	100,00 €
6935	Lave-vaisselle	Equipement de cuisine	100,00 €
6936	Meuble bas double bacs	Equipement de cuisine	100,00 €
6937	Lot fin d'exposition	Autres	100,00 €
6938	Lave-vaisselle	Equipement de cuisine	100,00 €

Art. 2. – En cas d'enchère valide, la vente sera réputée parfaite et le bien vendu.

Art. 3. – En cas d'absence d'enchère valide, la vente pourra être relancée avec une mise à prix inférieure de 30% à la mise à prix initiale puis de 50 %.

Art. 4. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la décision.

Fait à Lyon, le 18 juin 2021

*Pour le Maire de Lyon,*  
*L'Adjointe Déléguée aux Finances et à la Commande publique,*  
Audrey HENOCQUE

---

**2021 - 04 - Délégation de fonctions aux Adjoint.e.s et Conseiller.e.s d'arrondissement** (Délégation Générale au Service au Public et à la Sécurité - Mairie du 7ème arrondissement)
 

---

La Maire du 7ème arrondissement de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment ses articles L 2122-18, L 2122-20 et L 2511-28 ;

Vu les articles 5 et 6 du décret n° 2014-90 du 31 janvier 2014 portant application de l'article 2 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique ;

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 12 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Maire et de ses Adjoint.e.s ;

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 3 novembre 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du 5e Adjoint en remplacement de M. Thomas Dossus, démissionnaire de ses fonctions d'Adjoint ;

Vu l'arrêté de la Maire du 7e arrondissement n° 2020-14 portant sur la délégation de fonctions aux Adjoint.e.s et Conseiller.e.s d'arrondissement ;

Considérant que le Maire d'arrondissement peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs Adjoint.e.s et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoint.e.s ou dès lors que ceux.celles-ci sont tou.te.s titulaires d'une délégation, à des membres du Conseil d'arrondissement ;

Article Premier. - Mmes et MM les Adjoint.e.s mentionné.e.s à l'article 2 et Mmes et MM les Conseiller.e.s mentionné.e.s à l'article 3 reçoivent délégation dans les matières énoncées pour assurer les fonctions suivantes :

- Signature des actes, courriers et plus généralement tous documents relatifs aux matières objet de la délégation, à l'exception des conventions et marchés ;

- Présidence et animation de tous comités, réunions et commissions relevant du fonctionnement de la Mairie du 7ème arrondissement concernant les matières déléguées ;

- Participation aux réunions, commissions en Mairie centrale, à la Métropole de Lyon et dans les organismes extérieurs, intervenant dans les matières déléguées, à l'exception des instances dont les modalités de présidence ou de composition font l'objet de dispositions de nature législative, réglementaire ou statutaire ;

Art. 2. - Mmes et MM les adjoint.e.s dont les noms suivent sont délégué.e.s aux fonctions ci-après :

<u>Elus</u>	<u>Délégations</u>
M. Luc VOITURIER Premier adjoint	Animation du projet d'arrondissement, habitat et politique de la ville
Mme Bénédicte PASIECZNIK Deuxième adjointe	Nature en ville, résilience et prévention des risques. Déléguée à Gerland
M. Boris MIACHON DEBARD Troisième adjoint	Urbanisme et aménagement
Mme Caroline RAMIREZ Quatrième adjointe	Solidarités, égalité des droits, vie des aînés et affaires sociales
M. Benjamin ORGOGOZO Cinquième adjoint	Culture, événements et tourisme
Mme Florence LECLUSE Sixième adjointe	Enfance et éducation
M. Clément ESCARAVAGE Septième adjoint	Emploi, économie locale et commerce. Délégué à la Guillotière. Maire de nuit
Mme Aurélie GRIES Huitième adjointe	Petite enfance, vie associative et promotion de la santé
M. Barthélémy CHENAUX Neuvième adjoint	Alimentation, prévention des déchets et propreté
Mme Maxence GALLICE Dixième adjointe	Mairie inclusive, communication, accès à l'information et numérique. Déléguée à Jean Macé

Art. 3. - Mmes et MM les Conseiller.e.s dont les noms suivent sont délégué.e.s aux fonctions ci-après :

M. Vincent MONOT	Arrondissement apaisé, tranquillité publique et mobilités
M. Laurent BOSETTI	Démocratie locale
Mme Lucie VACHER	Jeunesse, vie étudiante et éducation populaire
M. Yacine FEKRANE	Sports
Mme Eugénie WIBER	Arrondissement à hauteur d'enfant
Mme Fanny DUBOT	Maire, déléguée à l'égalité femmes-hommes, aux budgets participatifs et aux finances

Art. 4. - Le présent arrêté prendra effet à compter de la date de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de sa publication ou de son affichage.

Art. 5. - Mme la Directrice générale des services de la Mairie du 7ème arrondissement est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché ou publié.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la date de publicité.

Lyon le 1er juin 2021

*La Maire d'arrondissement*  
Fanny DUBOT

## 2021-2662 - Délégations de signature accordées par M. le Maire de Lyon au personnel municipal en matière de marchés publics - Attributions de délégations - Abrogation de l'arrêté n° 2021-2037 du 9 février 2021 modifié (Délégation générale aux ressources - Direction de la Commande Publique)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2511-27 ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu l'article 7 du décret n° 2014-90 du 31 janvier 2014 portant application de l'article 2 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020-59 du 30 juillet 2020 portant délégations d'attributions au Maire par le Conseil municipal ;

Vu l'arrêté 2021-2341 du 8 avril 2021 portant délégation de signature accordée par M. le Maire de la Ville de Lyon ;

Considérant qu'il convient, afin de faciliter la marche journalière des activités municipales, de pouvoir déléguer la signature de certains marchés publics au personnel municipal ;

Arrête :

Article Premier. - Délégation permanente est donnée aux personnels figurant aux tableaux ci-après annexés à l'effet de signer, au nom de M. le Maire de Lyon, dans son domaine de compétence, les actes et décisions relatifs aux marchés publics, identifiés au sein dudit tableau.

Art. 2. - Délégation permanente est donnée à M. Jérôme Maillard, Directeur général des services de la Ville de Lyon, à l'effet de signer, au nom de M. le Maire de Lyon, tous actes et décisions relatif à la commande publique, à l'exclusion de ceux relevant des délégations données aux personnels en vertu de l'article 1, sauf en cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers.

Art. 3. - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme Maillard, la délégation consentie à l'article 2 du présent arrêté pourra être exercée dans des limites identiques conformément à l'arrêté 2021-2341 du 08 avril 2021 portant délégation de signature accordée par M. le Maire de la Ville de Lyon.

Art. 4. - En application de l'article 7 du décret n° 2014-90 du 31 janvier 2014 portant application de l'article 2 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, lorsqu'un agent de la Ville de Lyon, titulaire d'une délégation de signature, estime se trouver en situation de conflit d'intérêts, il en informe, sans délai et par écrit, son supérieur hiérarchique en précisant la teneur des questions pour lesquelles il estime ne pas devoir exercer ses compétences.

Lorsque le supérieur hiérarchique estime qu'il y a lieu de confier le traitement de l'affaire à une autre personne placée sous son autorité, la personne dessaisie du dossier ne peut prendre part à aucune réunion ni émettre aucun avis en rapport avec les questions en cause.

Art. 5. - L'arrêté n° 2021-2037 du 9 février 2021 modifié portant délégations de signatures accordées par M. le Maire de Lyon au personnel municipal en matière de marchés publics est abrogé.

Art. 6. - Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Art. 7. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la décision.

Lyon, le 17 juin 2021

*Le Maire de Lyon,*  
Grégory DOUCET

### Annexe à l'arrêté de délégation

Le type de délégation accordée est faite pour le titulaire (T) et en cas d'absence de ce dernier par le suppléant dans l'ordre de priorité énoncé (S1, S2, S3, S4)

Type de délégation*	Contenu de la délégation
Groupe 1	"Signer les actes nécessaires à la prise de décisions et à leurs mise en oeuvre, dans le cadre de la préparation, la passation et l'exécution (hors signature des bons de commande) des marchés publics, quels que soit le montant et la procédure, notamment les demandes d'explications des justificatifs fournis, la détection des offres anormalement basses, les demandes de précisions ou de régularisation ainsi que le déroulement des négociations.
	"Signer les décisions relatives à la préparation, à la passation, et à l'exécution (hors signature des bons de commande) des marchés publics y compris la résiliation et les actes de sous-traitance : - des marchés issus d'une procédure incluse dans un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000€ HT ; - des marchés subséquents inférieurs à 40 000€ HT."
Groupe 2	Signer les actes nécessaires à la prise de décisions et à leurs mise en oeuvre, dans le cadre de la préparation, la passation et l'exécution (hors signature des bons de commande) des marchés publics, quels que soit le montant et la procédure, notamment les demandes d'explications des justificatifs fournis, la détection des offres anormalement basses, les demandes de précisions ou de régularisation ainsi que le déroulement des négociations.
	"Signer les décisions relatives à la préparation, à la passation, et à l'exécution (hors signature des bons de commande) des marchés publics y compris la résiliation et les actes de sous-traitance : - des marchés, hors achats de spectacles, issus d'une procédure incluse dans un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 25 000€ HT ; - des marchés subséquents inférieurs à 25 000€ HT ; - des achats de spectacles dont la valeur estimée est inférieure à 40 000€ HT."
Groupe 3	Signer les actes relatifs à l'ouverture des plis et les décisions relatives aux compléments de candidatures, pour tous les marchés de la ville de Lyon issus d'une procédure dont la valeur estimée du besoin est supérieure ou égale à 40 000€ HT, ainsi que pour les marchés subséquents quel que soit le montant à l'exception des marchés dont l'ouverture des plis est déjà confiée à un autre directeur.
Groupe 4	"Signer les actes relatifs à l'ouverture des plis et les décisions relatives aux compléments des candidatures: - pour les marchés issus d'une procédure dont la valeur estimée du besoin est supérieure ou égale à 40 000€ HT et inférieure au seuil des procédures formalisées en vigueur pour les fournitures et services -pour les marchés subséquents supérieur ou égal à 40 000€ HT"





**Délégation générale jeunesse, éducation, enfance sports & inclusion (DGJEESI)**

DIRECTION D'AFFECTATION DE L'AGENT DELEGATAIRE	NOM	PRENOM	FONCTION DE L'AGENT DELEGATAIRE	TYPE DE DELEGATION ACCORDEE							
				Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Groupe 5	Groupe 6	Groupe 7	Groupe 8
DGJEESI	THOMAS	Julie	Directrice Générale Adjointe	S1			T			T	
DGJEESI	BERTHOLLIER	Nathalie	Adjointe au DGA	S2			S1			S1	
Secrétariat général de la DGJEESI	BERTHOLLIER	Nathalie	Secrétaire générale	T							
Education	SACKUR	Marianne	Directrice	T							
Enfance	TOPENOT	Claire	Directrice	T							
Développement territorial	BRENOT	Pascal	Directeur	T							
Sports	PATRIS	François	Directeur	T							

**Délégation générale ressources humaines & dialogue social (DGRHDS)**

DIRECTION D'AFFECTATION DE L'AGENT DELEGATAIRE	NOM	PRENOM	FONCTION DE L'AGENT DELEGATAIRE	TYPE DE DELEGATION ACCORDEE							
				Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Groupe 5	Groupe 6	Groupe 7	Groupe 8
DGRHDS	FABRE	Vincent	Directeur général adjoint	S1			S1			T	
Entité commande publique de délégation	GALLIANO	Denis	Directeur				T				
Administration des personnels	HUYNH	Thi My Kieu	Directrice	T							
Communication et coopérations internes	KOSAK	Alexandre	Directeur	T							
Emploi et compétences	GACHET	Sylviane	Directrice	T							
Pilotage financier et juridique RH	BRUYAS	Christel	Directrice	T							
Relations sociales et vie au travail	En cours de recrutement		Directeur-trice	T							

**Délégation générale proximité & relations aux habitants (DGPRH)**

DIRECTION D'AFFECTATION DE L'AGENT DELEGATAIRE	NOM	PRENOM	FONCTION DE L'AGENT DELEGATAIRE	TYPE DE DELEGATION ACCORDEE							
				Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Groupe 5	Groupe 6	Groupe 7	Groupe 8
DGPRH	MAILLARD	Jérôme	Directeur général adjoint par intérim	S1			T			T	
Lyon en direct	BUTIN	Laure	Directrice	T							
Mairies d'arrondissement	BUREL	Ezéchiél	Directeur général des services Mairie du 1er	T							
Mairies d'arrondissement	THOMAS-CHAFFANGE	Céline	Directrice générale des services Mairie du 2	T							
Mairies d'arrondissement	VAISSAUD	Virginie	Directrice générale des services Mairie du 3	T							
Mairies d'arrondissement	DELAIGUE-SACQUEPEE	Céline	Directrice générale des services Mairie du 4	T							
Mairies d'arrondissement	FAURE	Gilles	Directeur général des services Mairie du 5	T							



## Délégation générale proximité &amp; relations aux habitants (DGPRH)

DIRECTION D'AFFECTATION DE L'AGENT DELEGATAIRE	NOM	PRENOM	FONCTION DE L'AGENT DELEGATAIRE	TYPE DE DELEGATION ACCORDEE								
				Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Groupe 5	Groupe 6	Groupe 7	Groupe 8	
Mairies d'arrondissement	WEILL	Bertrand	Directeur général des services Mairie du 6	T								
Mairies d'arrondissement	RIVAT	Natacha	Directrice générale des services Mairie du 7	T								
Mairies d'arrondissement	ALKOUM	Rahim	Directeur général des services Mairie du 8	T								
Mairies d'arrondissement	AVRIL	Anne	Directrice générale des services Mairie du 9	T								

## Délégation générale à urbanisme, immobilier, travaux (DGUIT)

DIRECTION D'AFFECTATION DE L'AGENT DELEGATAIRE	NOM	PRENOM	FONCTION DE L'AGENT DELEGATAIRE	TYPE DE DELEGATION ACCORDEE								
				Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Groupe 5	Groupe 6	Groupe 7	Groupe 8	
DGUIT	HUTHWOHL	Philippe	Directeur général adjoint	S1						S2	T	T
DGUIT	BRUN	Adrien	Secrétaire général	T								
<b>Urbanisme</b>												
DGUIT	BRUN	Adrien	Adjoint au DGA	S2							S1	
DGUIT	CERUTTI	Christiane	Adjointe au DGA	S3							S2	
Aménagement urbain	MARTINENT	Frédérique	Directrice	T								
Mobilité urbaine	KELLER-MAYAUD	Norbert	Directeur	T								
Eclairage urbain	MARSICK	Thierry	Directeur	T								
Espaces verts	MAGALON	Nicolas	Directeur	T								
Economie, commerce et artisanat	LEGER	Laurence	Directrice	T								
<b>Immobilier et travaux</b>												
DGUIT	CERUTTI	Christiane	Adjointe au DGA	S2						S3	S1	S1
DGUIT	BRUN	Adrien	Adjoint au DGA	S3						S4	S2	S2
Immobilier	CERUTTI	Christiane	Directrice	T								
Construction	POSE	Alain	Directeur							T		
Construction	VALIN	Georges	Directeur Adjoint							S1		
Logistique, garage et festivités	BOUCHET	Sébastien	Directeur	T								
<b>Gestion technique des bâtiments</b>												
DGUIT	HUTHWOHL	Philippe	Directeur général adjoint	S2			S2					
DGUIT	BRUN	Adrien	Adjoint au DGA	S3			S3					
DGUIT	CERUTTI	Christiane	Adjointe au DGA	S4			S4					
Gestion technique des bâtiments	BOISSON	Nausicaa	Directrice	T			T					
Gestion technique des bâtiments	GUILHOT	Anne	Directrice Adjointe	S1			S1					



## Délégation générale à la culture, patrimoine &amp; événements (DGCPE)

DIRECTION D'AFFECTATION DE L'AGENT DELEGATAIRE	NOM	PRENOM	FONCTION DE L'AGENT DELEGATAIRE	TYPE DE DELEGATION ACCORDEE								
				Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Groupe 5	Groupe 6	Groupe 7	Groupe 8	
Archives municipales	FAIVRE D'ARCIER	Louis	Directeur		T							
Archives municipales	GALLIEN	Frédérique	Responsable administratif et financier		S1							
Auditorium - Orchestre National de Lyon	SAM-GIAO	Aline	Directrice		T							
Auditorium - Orchestre National de Lyon	PAPIN	Stéphanie	Directrice administrative et financière		S1							
Bibliothèque municipale	GALAUD	Nicolas	Directeur		T							
Bibliothèque municipale	GUEZE	Jean-Marie	Directeur des moyens généraux		S1							
CHRD	RIVE	Isabelle	Directrice		T							
CHRD	GALLIEN	Frédérique	Responsable administratif et financier		S1							
Archéologie	PARIENTE	Anne	Directrice		T							
Service archéologique municipal	CORGUILLET	Aurélié	Responsable administratif, juridique et ressources humaines		S1							
Théâtre des Célestins	LENOIR	Pierre-Yves	Directeur		T							
Théâtre des Célestins	DEVISSAGUET	Stéphanie	Administratrice		S1							
<b>Pôle des musées d'art-Musée d'art contemporain</b>												
Délégation générale à la culture	FOURNEYRON	Xavier	Directeur Général Adjoint		S3			T				
Pôle des musées d'art	RAMOND	Sylvie	Directrice du pôle des musées d'art		S2							
Musée d'Art contemporain	BERTOLOTI	Isabelle	Directrice		T							
Musée d'Art contemporain	CHARRIE	François-Régis	Secrétaire Général		S1							
<b>Pôle des musées d'art-Musée des beaux-arts</b>												
Délégation générale à la culture	FOURNEYRON	Xavier	Directeur Général Adjoint		S3			T				
Musée des Beaux-arts	RAMOND	Sylvie	Directrice		T							
Musée des Beaux-arts	VISCARDI	Patricia	Secrétaire Générale		S1							
<b>Pôle des musées d'histoires et sociétés</b>												
Délégation générale à la culture	FOURNEYRON	Xavier	Directeur Général Adjoint		S3			T				
Direction du pôle des musées d'histoires et sociétés	DE LA SELLE	Xavier	Directeur		S1							
Direction du pôle des musées d'histoires et sociétés	NICOLLE	Jeanne	Secrétaire Générale		S2							
Musées Gadagne	DE LA SELLE	Xavier	Directeur		T							
Musée Henri Malartre	DESPIERRES	Clarisse	Directeur		T							
Musée de l'imprimerie et de la communication graphique	BELLETANTE	Joseph	Directeur		T							

---

**Police du stationnement - Commune de Lyon - Arrêté temporaire N°: 2021 C 5514 LDR/DDI - Réglementation provisoire de la circulation et du stationnement des véhicules de l'entreprise Citelum sur le territoire de la Ville de Lyon.** (Direction de la Régulation Urbaine - Service Occupation Temporaire de l'Espace Public)

---

Le Maire de la Ville de Lyon,

Le Président de la Métropole de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment :

L'article L 3642-2,

Les articles L 2213-2-2°), L 2213-2-3°), L 2213-3, L 2213-3-1 et L 2213-6 relatifs au pouvoir de police du stationnement du Maire,

Les articles L 2213-1, L 2213-2-1°), L 2213-3-2°), L 2213-4 alinéa 1er, L 2213-5, L.2213-6-1 relatifs au pouvoir de police de la circulation du président de la Métropole ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu le code pénal et notamment l'article R 610-5 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu la loi n° 96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie ;

Vu le plan des déplacements urbains de l'agglomération lyonnaise approuvée en 1997 et révisé en 2005 ;

Vu le règlement général de la circulation du 06 janvier 1999 modifié ;

Vu l'arrêté du Maire n° 2018 C 14999 concernant les horaires de chantiers sur les voies à grandes affluences ;

Vu l'arrêté portant délégation de signature, pour les mesures de police du stationnement à M. Valentin Lungenstrass, 10ème Adjoint au Maire de Lyon, mobilité logistique urbaine, espace public ;

Vu l'avis de la Métropole de Lyon ;

Vu la demande de l'entreprise Citelum ;

Considérant que pour prévenir les accidents, assurer la sécurité des usagers et du personnel, pour permettre la réalisation de bornes de recharge Izivia pour véhicules électriques, il y a lieu de réglementer provisoirement le stationnement des véhicules d'intervention de l'entreprise Colas assurant cette mission de service public sur le territoire de la Ville de Lyon ;

Arrêtent :

Article Premier. - A partir du 7 juin 2021 jusqu'au 31 décembre 2021, le stationnement des véhicules pourra être interdit gênant :

- Dans certaines rues de Lyon, dans la mesure où aucune autre occupation temporaire de l'espace public ne fait l'objet d'un arrêté aux mêmes lieux, dates et horaires.

Cette interdiction de stationner ne devra pas excéder une durée de 72h00 et une longueur de 40 m.

Art. 2. - Toute intervention nécessitant la mise en place d'un chantier d'une durée supérieure à 72H ou impactant la circulation des véhicules, devra faire l'objet d'une demande d'arrêté spécifique.

Art. 3. - Un cheminement pour les piétons de largeur minimum d'1m40 sera maintenu et balisé au droit du chantier.

Art. 4. - Le présent arrêté ne dispense pas l'intervenant et le Maître d'ouvrage d'effectuer les procédures administratives en vigueur (DICT, DT, autorisation Lyvia etc...)

Art. 5. - La réglementation relative au stationnement sera signalée de façon très apparente par les soins du demandeur qui devra signaler à l'OTEP la bonne mise en place des panneaux au minimum 3 jours ouvrés avant la date d'application de l'interdiction.

*Les mesures concernant la circulation sont signées par M. Fabien Bagnon, Vice-Président délégué à la Voirie à la Métropole de Lyon.*

*Les mesures concernant le stationnement sont signées par M. Valentin Lungenstrass, Adjoint au Maire de Lyon.*

---

**2021 C 6028 LDR/MC - Réglementation provisoire de la circulation et du stationnement des véhicules de la Société GEO-TEC sur le territoire de la Ville de Lyon.** (Direction de la régulation urbaine - Service occupation temporaire de l'espace public)

---

Le Maire de la Ville de Lyon,

Le Président de la Métropole de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment :

- L'article L 3642-2,

- Les articles L 2213-2-2°), L 2213-2-3°), L 2213-3, L 2213-3-1 et L 2213-6 relatifs au pouvoir de police du stationnement du Maire,

- Les articles L 2213-1, L 2213-2-1°), L 2213-3-2°), L 2213-4 alinéa 1er, L 2213-5, L 2213-6-1 relatifs au pouvoir de police de la circulation du président de la Métropole ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu le code pénal et notamment l'article R 610-5 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu la loi n° 96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie ;

Vu le plan des déplacements urbains de l'agglomération lyonnaise approuvée en 1997 et révisé en 2005 ;

Vu le règlement général de la circulation du 6 janvier 1999 modifié ;

Vu l'arrêté du Maire n° 2018 C 14999 concernant les horaires de chantiers sur les voies à grandes affluences ;

Vu l'arrêté portant délégation de signature, pour les mesures de police de la circulation à Fabien Bagnon 13ème Vice-président chargé de la voirie et des mobilités actives ;

Vu l'arrêté portant délégation de signature, pour les mesures de police du stationnement à M. Valentin Lungenstrass, 10ème Adjoint au Maire de Lyon, mobilité logistique urbaine, espace public ;

Vu l'avis de la Métropole de Lyon ;

Vu la demande de la Société Geotec ;

Considérant que pour prévenir les accidents, assurer la sécurité des usagers et du personnel, pour permettre d'effectuer des sondages sur la voirie de la Ville de Lyon, il y a lieu de réglementer provisoirement la circulation et le stationnement des véhicules d'intervention de la Société Geotec ;

Arrêtent :

Article Premier. - A partir du 21 juin 2021 jusqu'au 31 décembre 2021, le stationnement des véhicules pourra être interdit gênant pour per-

mettre des travaux de voirie de courte durée :

- Dans certaines rues de Lyon, dans la mesure où aucune autre occupation temporaire de l'espace public ne fait l'objet d'un arrêté aux mêmes lieux, dates et horaires.

Cette interdiction de stationner ne devra pas excéder une durée de 72h et une longueur de 30 m.

Art. 2. - A partir du 21 juin 2021 jusqu'au 31 décembre 2021, les véhicules d'intervention de la Société Geotec sont autorisés à stationner et à réduire le nombre de voies de circulation pour effectuer des travaux de voirie de courte durée.

Le demandeur devra respecter les horaires des chantiers prescrits par l'arrêté municipal n° 2018 C 14999, article 3.

Les agents chargés de l'exécution des travaux pour le compte du demandeur devront néanmoins, non obstat le présent arrêté, se conformer aux dispositions du code de la route et à toutes injonctions des forces de police municipale ou nationale.

Art. 3. - Toute intervention nécessitant la mise en place d'un chantier d'une durée supérieure à 72h devra faire l'objet d'une demande d'arrêté spécifique.

Art. 4. - Lorsque l'intervention se situe dans un couloir réservé aux transports en commun circulant dans le sens inverse de la circulation générale les intervenants devront matérialiser et baliser un nouveau couloir de bUS de largeur suffisante sur chaussée, ou en fonction de la configuration des lieux organiser un alternat à l'aide de personnel équipé de piquets K10.

Art. 5. - Lorsque l'intervention se situe dans un couloir réservé aux transports en commun circulant dans le sens de la circulation générale les bUS seront autorisés à quitter leur couloir.

Art. 6. Lorsque l'intervention se situe dans une piste ou une bande réservée aux cyclistes circulant dans le sens inverse de la circulation générale, les intervenants devront matérialiser et baliser une nouvelle bande cyclable de largeur suffisante sur chaussée ou installer une circulation alternée gérée par du personnel équipé de piquets K10 afin de préserver l'itinéraire cyclable.

Art. 7. - Lorsque l'intervention se situe dans une piste ou bande réservée aux cyclistes circulant dans le sens de la circulation générale les cyclistes seront autorisés à quitter leur piste.

Art. 8. - Lorsque le stationnement du véhicule d'intervention supprime une voie de circulation sur une chaussée à double sens ne comportant que deux voies, la circulation pourra s'effectuer alternativement. Cet alternat sera soit balisé par des panneaux du type B15 et C18 soit réglé par feu type KR11 soit gérée par du personnel équipé de piquets K10.

Art. 9. - Seule les interventions d'urgence seront autorisées sur les voies piétonnes à forte affluence en dehors des heures de livraisons autorisées. Toutefois les interventions y seront interdites entre 12h00 et 14h00.

Art. 10. - En aucun cas, l'accessibilité d'un emplacement réservé aux convoyeurs de fonds, aux taxis, aux véhicules de Police, ou un emplacement dédié à un marché forain, aux heures dudit marché, ne doit être supprimée. Un arrêté spécifique est nécessaire pour y effectuer des travaux.

Art. 11. - Lorsque les travaux se déroulent à proximité d'une ligne de tramway, toute occupation de la plate-forme dans la limite du Gabarit limite d'obstacle de quelque nature que ce soit est interdite sauf accord écrit de l'exploitant. Les intervenants devront s'assurer qu'ils peuvent le faire sans danger. Un dispositif conique K5a devra être mis en place par l'intervenant à 10 m de part et d'autre du chantier.

Ces dernières ne devront pas gêner le passage du tramway mais serviront à attirer l'attention du conducteur. Les cheminements piétons éventuellement mis en place lors du chantier ne devront pas empiéter sur la plate-forme.

Art. 12. - Aucune manipulation d'engins ne sera autorisée dans un rayon de 3 mètres autour des caténaires de tramway ou de trolley bus. Dans le cas contraire une demande de consignation doit être effectuée auprès de l'exploitant.

Art. 13. - Lorsque le stationnement est interdit sur une zone réservée à l'auto-partage, le poseur devra prévenir la société gestionnaire de ces véhicules 3 jours avant le début des travaux.

Art. 14. - Un cheminement pour les piétons de largeur minimum d'1m40 sera maintenu et balisé au droit du chantier.

Art. 15. - La desserte des riverains devra être assurée en permanence ainsi que l'accès éventuel des services de Sécurité, d'incendie et de propreté publique.

Art. 16. - Le présent arrêté ne dispense pas l'intervenant et le maître d'ouvrage d'effectuer les procédures administratives en vigueur (DICT, DT, autorisation Lyvia etc...)

Art. 17. - La réglementation relative au stationnement sera signalée de façon très apparente par les soins du demandeur qui devra signaler à l'OTEP la bonne mise en place des panneaux au minimum 3 jours ouvrés avant la date d'application de l'interdiction.

Art. 18. - La signalisation relative à la circulation sera mise en place de façon très apparente conformément à la législation en vigueur, notamment l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 - 8ème partie : signalisation temporaire) approuvée par l'Arrêté Interministériel du 6 Novembre 1992 et modifiée par les textes subséquents par les soins de l'intervenant sous contrôle du service demandeur.

*Les mesures concernant la circulation sont signées par M. Fabien Bagnon, Vice-Président délégué à la Voirie à la Métropole de Lyon.*

*Les mesures concernant le stationnement sont signées par M. Valentin Lungenstrass, Adjoint au Maire de Lyon.*

### Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons (Direction de la régulation urbaine - Service occupation temporaire de l'espace public)

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5870	Entreprise Millon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de lavage avec une grue automotrice de type MK 88	la circulation des piétons sera interdite	<b>Montée du Chemin Neuf</b>	sur le trottoir situé au droit du n° 6, les piétons auront l'obligation de circuler sur le trottoir opposé	A partir du lundi 14 juin 2021, 21h, jusqu'au mardi 15 juin 2021, 6h
			la circulation des véhicules motorisés, des cycles et des engins de déplacement personnel sera interdite, dans les deux sens de circulation, sauf riverains et véhicules de sécurité		entre la rue des Farges et la rue Tramassac	
5871	Entreprise Champagne Façades	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée	<b>Montée du Chemin Neuf</b>	sur 10 m, sur la bande cyclable située en face du n° 35 bis	A partir du mercredi 16 juin 2021 jusqu'au lundi 12 juillet 2021
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5872	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de lavage à l'aide d'une grue automotrice de 70 T	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue des Charmettes</b>	trottoir impair Est, au droit de l'immeuble situé au n° 121	Le jeudi 17 juin 2021, de 9h à 16h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre le cours Lafayette et l'emprise de chantier	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre le cours Lafayette et la rue Germain	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 125 et la rue Germain	Le jeudi 17 juin 2021
			les véhicules auront l'obligation de marquer l'arrêt de sécurité "STOP"		au débouché sur le cours Lafayette	Le jeudi 17 juin 2021, de 9h à 16h
5873	Monsieur Jonathan Meskel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Laurencin</b>	côté pair, sur 10 m au droit du n° 16	A partir du mercredi 16 juin 2021 jusqu'au vendredi 25 juin 2021
5874	Entreprise Eurovia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Chinard</b>	entre la rue Roger Salengro et la rue Masaryk	A partir du jeudi 17 juin 2021, 7h, jusqu'au vendredi 18 juin 2021, 17h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Roger Salengro et la rue Masaryk	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
			les véhicules circulant dans le sens inverse de la circulation initiale devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP" obligatoire			
5875	Entreprise Soreal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion grue	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Duhamel</b>	trottoir pair, sur 20 m au droit du n° 4	Le vendredi 18 juin 2021, de 7h à 16h30
			la circulation des riverains sera interdite		entre la rue de la Charité et la place Carnot	Le vendredi 18 juin 2021, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 20 m au droit du n° 4	Le vendredi 18 juin 2021, de 7h à 16h30
			les véhicules circulant dans le sens Ouest/Est devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP"		au débouché sur la rue de la Charité	Le vendredi 18 juin 2021, de 9h à 16h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5876	Entreprise Deluermoz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier sur trottoir	l'accès et le stationnement seront autorisés	<b>Place Joannès Ambre</b>		A partir du jeudi 17 juin 2021 jusqu'au jeudi 16 septembre 2021
5877	Ville de Lyon - Direction des événements et de l'animation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place du protocole sanitaire du Festival Tout le Monde Dehors	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Route de Vienne</b>	côté Ouest, sur 25 mètres au Sud de l'emplacement réservé aux Personnes à Mobilité Réduite en face du n°287	Les jeudi 1 juillet 2021 et vendredi 2 juillet 2021, de 12h à 0h
						A partir du mardi 13 juillet 2021, 8h, jusqu'au mercredi 14 juillet 2021, 0h
						A partir du vendredi 9 juillet 2021, 12h, jusqu'au samedi 10 juillet 2021, 0h
						Les jeudi 15 juillet 2021 et vendredi 16 juillet 2021, de 12h à 0h
						A partir du vendredi 27 août 2021, 12h, jusqu'au samedi 28 août 2021, 0h
5878	Entreprise Baratier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Dauphiné</b>	côté pair, sur 20m au droit du n°126	Le dimanche 11 juillet 2021, de 7h à 19h
5879	Entreprise Jean Lefebvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Boulevard Pinel</b>	chaussée Ouest, sens Nord/Sud, entre la rue Marvik et l'avenue Général Frère	A partir du lundi 21 juin 2021 jusqu'au vendredi 2 juillet 2021
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
5880	Ville de Lyon - Direction des événements et de l'animation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place du protocole sanitaire du Festival Tout le Monde Dehors	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Alée du Parc</b>	côté Est sur 25 mètres en face du n°6	Le lundi 12 juillet 2021, de 8h à 21h
						Le jeudi 5 août 2021, de 8h à 21h
5881	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Pierre Corneille</b>	entre le n° 152 et la rue Mazenod	A partir du lundi 21 juin 2021 jusqu'au vendredi 16 juillet 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Mazenod</b>	entre la rue Pierre Corneille et le n° 60	
				<b>Rue Pierre Corneille</b>	entre le n° 152 et la rue Mazenod	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5882	Ville de Lyon - Direction des événements et de l'animation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place du protocole sanitaire du Festival Tout le Monde Dehors	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Professeur Paul Sisley</b>	côté Ouest, sur 25 mètres, en face du n°11 bis	A partir du jeudi 26 août 2021, 8h, jusqu'au vendredi 27 août 2021, 0h
						A partir du mercredi 4 août 2021, 8h, jusqu'au jeudi 5 août 2021, 0h
						A partir du vendredi 16 juillet 2021, 8h, jusqu'au samedi 17 juillet 2021, 0h
						A partir du mercredi 18 août 2021, 8h, jusqu'au jeudi 19 août 2021, 0h
						A partir du dimanche 1 août 2021, 8h, jusqu'au lundi 2 août 2021, 0h
5883	Théâtre des Célestins	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Charles Dullin</b>	entre le n° 2 et n° 4	A partir du vendredi 18 juin 2021 jusqu'au lundi 28 juin 2021
5884	Entreprise Atlantic route	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Mortier</b>	entre le cours Gambetta et la rue Aimé Collomb	A partir du lundi 21 juin 2021 jusqu'au jeudi 24 juin 2021, de 7h à 15h
			la circulation des véhicules sera interdite par tronçons délimités par deux carrefours successifs	<b>Rue Rabelais</b>	entre l'avenue Maréchal de Saxe et la rue Molière	
				<b>Rue Mortier</b>	entre le cours Gambetta et la rue Aimé Collomb	
				<b>Rue Rabelais</b>	entre l'avenue Maréchal de Saxe et la rue Molière	
5885	Entreprise Atlantic route	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Viala</b>	entre l'avenue Esquirol et la rue Trarieux	A partir du lundi 21 juin 2021 jusqu'au jeudi 24 juin 2021, de 6h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre l'avenue Esquirol et la rue Trarieux	
5886	Entreprise Meliodon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en façade à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite au droit du chantier	<b>Route de Genas</b>	trottoir pair, sur 15 m au droit du n° 44/46	A partir du mardi 22 juin 2021 jusqu'au mercredi 23 juin 2021
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur trottoir			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 10 m au droit du bâtiment situé au n° 40/42	
			un homme trafic sera en charge de la gestion du flux piétons ainsi que des usagers des transports en commun en attente à l'arrêt de bus		trottoir pair, sur 15 m au droit du n° 44/46	
5887	Entreprise Eiffage route	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Quai Perrache</b>	entre la rue Paul Montrochet et la rue Marc Antoine Petit	A partir du mercredi 23 juin 2021 jusqu'au mercredi 30 juin 2021, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			



Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5888	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	<b>Quai Rambaud</b>	sur 30 m, au droit du bâtiment Euronews	Les mercredi 23 juin 2021 et jeudi 24 juin 2021
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
5889	Entreprise Lyde construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Cuvier</b>	sur 10 m, au droit de l'immeuble situé au n° 13 (hors terrasses de restauration)	A partir du mercredi 16 juin 2021 jusqu'au vendredi 16 juillet 2021
5890	Entreprise Numerobis rénovation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Vendôme</b>	sur 10 m, au droit de l'immeuble situé au n° 105	A partir du jeudi 17 juin 2021 jusqu'au vendredi 6 août 2021
5891	Entreprise Jean Lefebvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de trottoirs	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Lieutenant Colonel Girard</b>	entre la rue des Girondins et la rue du Commandant Ayasse	Le mercredi 16 juin 2021, de 7h30 à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite en fonction des besoins et de l'avancée du chantier			
5892	Entreprise Slpib	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Impasse Berchet</b>	côté impair, sur 6 m au droit du n° 11	A partir du jeudi 17 juin 2021 jusqu'au samedi 17 juillet 2021
5893	Association Dem'ailoj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutention	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue des Aqueducs</b>	sur 15 m, au droit du n° 39	Le vendredi 18 juin 2021, de 7h à 17h
5894	Ville de Lyon - Service archéologique	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	la mise en place d'une base-vie sera autorisée	<b>Place du Cent Cinquante Huitième Ri</b>	sur 6 emplacements en talon situés en face du point lumineux d'éclairage urbain n° 1300.09	A partir du vendredi 18 juin 2021 jusqu'au vendredi 2 juillet 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
5895	Entreprises Eda - Eclairage désenfumage aération	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage	<b>Rue Professeur Charles Appleton</b>	côté Est, sur 22 m entre la rue Etienne Rognon et la rue Raoul Servant	Le jeudi 17 juin 2021, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
			le stationnement d'une grue auxiliaire de l'entreprise sera autorisé sur la voie piétonne			
5896	Entreprise Mercier Lavault	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux à l'aide d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage ( la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise)	<b>Rue de la Claire</b>	trottoir Nord, sur 15 m au droit du n° 36	Le mercredi 21 juillet 2021, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5897	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'eau potable	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Chemin de Choulans</b>	sens montant, sur 10 m au droit du n° 100	Le vendredi 18 juin 2021, de 8h à 16h
5898	Entreprise Ikken	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Moncey</b>	côté impair, sur 10 m au droit du n° 15	Le mercredi 23 juin 2021, de 5h à 16h
5899	Entreprise Hello démolition	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Cours Franklin Roosevelt</b>	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 42	A partir du lundi 21 juin 2021 jusqu'au mardi 22 juin 2021, de 7h à 19h
5900	Métropole de Lyon - Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de curage d'égouts	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue du Doyenné</b>	de part et d'autre de la zone de chantier située entre l'avenue du Doyenné et la place François Bertras	A partir du lundi 21 juin 2021 jusqu'au vendredi 25 juin 2021, de 7h à 11h
			la circulation des véhicules sera interdite		par tronçons de rue compris entre deux carrefours successifs, entre l'avenue du Doyenné et la place François Bertras	
5901	Entreprise Sltip	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des piétons sera interdite	<b>Montée Georges Kubler</b>	sur 10 m, de part et d'autre de la maison individuelle située au n° 5	A partir du lundi 21 juin 2021 jusqu'au dimanche 4 juillet 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 10 m de part et d'autre de la maison individuelle située au n° 5	
5902	Entreprise Axians	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Orange télécom	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Ferdinand Buisson</b>	entre l'avenue Lacassagne et la rue Viala	A partir du jeudi 17 juin 2021, 21h30, jusqu'au vendredi 18 juin 2021, 3h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre l'avenue Lacassagne et la rue Bonnard	
5903	Entreprise Citinea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue René Leynaud</b>	sur 5 m, au droit des n° 14 - 16, hors zone de desserte	A partir du lundi 21 juin 2021 jusqu'au dimanche 27 juin 2021
5904	Métropole de Lyon - Direction de la voirie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Rhin et Danube</b>	sens Ouest/Est, entre la rue de St Cyr et le quai du Commerce	A partir du lundi 21 juin 2021 jusqu'au vendredi 31 décembre 2021
			le tourne à gauche et le tourne à droite seront interdits	<b>Rue de Saint Cyr</b>	sur le carrefour avec la rue Rhin Danube	
			le tourne à gauche sera interdit	<b>Rue des Mariniers</b>		
			un site propre bus/vélos sera aménagé dans le sens Est/Ouest au droit de la chaussée principale	<b>Rue Rhin et Danube</b>	entre le quai du Commerce et la rue de St Cyr	
			une piste cyclable 2 roues non motorisées dans le sens Ouest/Est sera aménagée sur la partie Sud de la chaussée		entre la rue de St Cyr et le quai du Commerce	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5905	Entreprise Digischool group	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Cours Gambetta</b>	côté impair, sur 10 m au droit du n° 93	Le lundi 21 juin 2021
5906	Ville de Lyon - Direction des événements et de l'animation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place du protocole sanitaire du Festival Tout le Monde Dehors	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place Notre Dame</b>	sur 25 mètres à l'Est du Pont de l'Île Barbe	A partir du vendredi 20 août 2021, 8h, jusqu'au samedi 21 août 2021, 0h
5907	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon, Direction de l'eau	la circulation des cycles sera interdite dans la bande cyclable à contre-sens	<b>Rue Louise</b>	sur 30 m, au droit du n° 8	A partir du lundi 21 juin 2021 jusqu'au vendredi 25 juin 2021, de 7h à 16h30
			la circulation des piétons sera interdite			
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
5908	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'entreprise Eau du Grand Lyon	la bande cyclable à double sens devra être maintenue en permanence	<b>Rue Trarieux</b>	entre la rue des Peupliers et la rue Alfred Musset	A partir du samedi 26 juin 2021 jusqu'au vendredi 2 juillet 2021, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
					côté pair, entre le n° 116 et la rue des Peupliers	A partir du samedi 26 juin 2021 jusqu'au vendredi 2 juillet 2021, de 7h à 16h30
5909	Entreprise Maia-Sonnier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	<b>Quai Saint Antoine</b>	sous la passerelle du Palais de Justice	A partir du lundi 28 juin 2021 jusqu'au vendredi 2 juillet 2021
5910	Entreprise Mercier Lavault	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutention	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Vendôme</b>	trottoir pair Ouest, en face de l'immeuble situé au n° 3 - 5	A partir du mardi 22 juin 2021 jusqu'au mercredi 23 juin 2021, de 7h à 18h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 30 m, au Sud de l'avenue de Grande Bretagne	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au Sud de l'avenue de Grande Bretagne	
5911	Association Dem'ailoj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutention	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Joséphin Soulayr</b>	sur 10 m, au droit de l'immeuble situé au n° 9	Le mercredi 23 juin 2021, de 8h à 13h
5912	Entreprise Divercity	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Grande rue de la Croix Rousse</b>	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 10	A partir du mercredi 23 juin 2021 jusqu'au vendredi 25 juin 2021, de 7h à 19h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5913	Entreprise Smac	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'une grue automotrice pour le compte de la Ville de Lyon	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage	<b>Square Edouard Mouriquand</b>	trottoir Sud, entre le n° 2 et la rue Edouard Mouriquand	Le mercredi 23 juin 2021, de 7h à 18h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18		trottoir Sud, sur 30 m entre le n° 1 et le n° 2	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		chaussée Sud, sur 30 m entre le n° 1 et le n° 2	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 2 et le quai Paul Sédallian	
5914	Entreprise Legros Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Avenue de Grande Bretagne</b>	sens Sud/Nord, voie d'urbanisme tactique Est, entre la rue Vendôme et le boulevard des Belges	A partir du jeudi 24 juin 2021 jusqu'au mardi 13 juillet 2021
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sens Sud/Nord, entre la rue Vendôme et le boulevard des Belges	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		sur trottoir, au droit de l'immeuble situé au n° 1 - 3	
5915	Entreprise Crèche Alyse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation à la crèche	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Bouteille</b>	sur 20 mètres en face du n°25	Le jeudi 24 juin 2021, de 7h à 14h
5916	Entreprise Ikken	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de vidange de bac à graisse pour le compte du restaurant Maori	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Pasteur</b>	côté impair, sur 10 m au droit du n° 35	Le lundi 28 juin 2021, de 6h à 17h
5917	Entreprise Nsc	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Sainte Anne de Baraban</b>	côté pair, sur 25 m en face du n° 27	A partir du lundi 28 juin 2021 jusqu'au vendredi 2 juillet 2021
5918	Entreprise Sogedas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de la Part Dieu</b>	côté pair, sur 20 m au droit du n° 24 (sur aire de livraisons)	Le lundi 28 juin 2021, de 7h à 17h
5919	Entreprise Chastagner	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier pour la démolition du parking Saint Antoine	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai Saint Antoine</b>	côté Ouest, entre le pont Maréchal Juin et la Passerelle du Palais de Justice	A partir du lundi 28 juin 2021 jusqu'au dimanche 28 novembre 2021

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5920	Entreprise Etp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Sully</b>	entre le n° 109 et la rue Paul Michel Perret	A partir du jeudi 24 juin 2021 jusqu'au jeudi 8 juillet 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 109 et la rue Paul Michel Perret	
5921	Entreprise Guintoli	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Jean Marc Bernard</b>	entre la rue Ferdinand Buisson et l'avenue Lacassagne	A partir du lundi 28 juin 2021 jusqu'au lundi 5 juillet 2021, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés, entre la rue Ferdinand Buisson et l'avenue Lacassagne	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
5922	Monsieur Germain Henri	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Ney</b>	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 32	A partir du jeudi 24 juin 2021 jusqu'au vendredi 23 juillet 2021
5923	Monsieur John Mintz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Marietton</b>	côté impair, sur 10 m au droit du n° 101	Le vendredi 18 juin 2021
5924	Entreprise Aceo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de dégazage de cuve de fuel	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Curie</b>	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 15	A partir du mardi 22 juin 2021 jusqu'au mercredi 23 juin 2021, de 7h à 17h
5925	Entreprise Etp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau GRDF	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	<b>Rue Sébastien Gryphe</b>	trottoir Est, sur 20 m au droit du n° 5	A partir du lundi 28 juin 2021 jusqu'au vendredi 9 juillet 2021, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		sur 20 m, au droit du n° 5	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit du n° 5	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
5926	Entreprise Terideal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise	<b>Rue des Docteurs Cordier</b>	trottoir Nord, entre le n° 13 et le n° 23	A partir du lundi 28 juin 2021 jusqu'au vendredi 2 juillet 2021, de 7h à 17h
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		côté pair, entre la face n° 13 et la face n° 23	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5927	Entreprise Lyon levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutention au moyen d'une grue mobile	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Desaugiers</b>	entre la rue Gustave Madaud et la rue Victor Lagrange	Le lundi 28 juin 2021, de 7h30 à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Gustave Madaud et la rue Victor Lagrange	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché sur la rue Gustave Madaud	
			les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP"			
5928	Entreprise Guintoli	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite et sur l'emplacement des places de stationnement libérées	<b>Rue du Lieutenant Colonel Prevost</b>	au carrefour avec la rue Félix Jacquier	A partir du lundi 5 juillet 2021 jusqu'au vendredi 6 août 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Félix Jacquier</b>	des deux côtés de la chaussée, sur 50 m de part et d'autre de la rue Lieutenant Colonel Prevost	
				<b>Rue du Lieutenant Colonel Prevost</b>	des deux côtés de la chaussée, sur 50 m de part et d'autre de la rue Félix Jacquier	
5929	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Enedis	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue de Saint Cyr</b>	entre la rue Roger Salengro et le n° 29	A partir du jeudi 17 juin 2021 jusqu'au vendredi 23 juillet 2021
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté impair, entre la rue Roger Salengro et le n° 29	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
5930	Entreprise Chazal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élégage	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise	<b>Rue Pierre Verger</b>	trottoirs Sud et Nord, entre l'avenue Général Frère et l'avenue Paul Santy	A partir du vendredi 18 juin 2021 jusqu'au mercredi 23 juin 2021, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre l'avenue Général Frère et l'avenue Paul Santy	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre l'avenue Général Frère et l'avenue Paul Santy	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
5931	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Enedis	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Transversale</b>	entre la rue Masaryk et le n° 13	A partir du lundi 21 juin 2021 jusqu'au vendredi 23 juillet 2021
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Masaryk et le n° 13	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5932	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Enedis	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier en fonction de l'avancée des travaux	<b>Quai Jayr</b>	sur 15 m, de part et d'autre du n° 16	A partir du lundi 21 juin 2021 jusqu'au vendredi 23 juillet 2021, de 9h à 16h
			la continuité du cheminement piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille		trottoir Ouest, sur 15 m de part et d'autre du n° 16	A partir du lundi 21 juin 2021 jusqu'au vendredi 23 juillet 2021
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur 15 m, de part et d'autre du n° 16	A partir du lundi 21 juin 2021 jusqu'au vendredi 23 juillet 2021, de 9h à 16h
5933	Entreprise Soprema	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Jacques Louis Hénon</b>	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 33	A partir du lundi 21 juin 2021 jusqu'au mercredi 21 juillet 2021
5934	Entreprise Sade	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Tronchet</b>	entre la rue Vendôme et le n° 7	A partir du lundi 21 juin 2021 jusqu'au vendredi 2 juillet 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Vendôme et le n° 7	
5935	Entreprise Lyon monte meubles	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Montgolfier</b>	sur 6 m, au droit de l'immeuble situé au n° 66	A partir du samedi 19 juin 2021 jusqu'au samedi 3 juillet 2021
5936	Entreprise Technivap	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de ventilation de cuisine	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Ney</b>	sur 10 m, au droit de l'immeuble situé au n° 59	Le lundi 21 juin 2021, de 8h à 16h
5937	Entreprise Mgb - sols Confluence	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue du Brigadier Voituret</b>	entre la rue Jaboulay et la rue Chevreul	A partir du mardi 22 juin 2021 jusqu'au vendredi 25 juin 2021
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Chevreul</b>	entre la rue Brigadier Voituret et le débouché de la rue Madeleine sur Chevreul	
				<b>Rue du Brigadier Voituret</b>	au débouché sur la rue Chevreul	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Rue Chevreul</b>	entre la rue Brigadier Voituret et le débouché de la rue Madeleine sur Chevreul	
				<b>Rue du Brigadier Voituret</b>	entre la rue Jaboulay et la rue Chevreul	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Chevreul</b>	entre la rue Brigadier Voituret et le débouché de la rue Madeleine sur Chevreul	
<b>Rue Chevreul</b>	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au Sud de la rue Chevreul					
				<b>Rue Chevreul</b>	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Brigadier Voituret et le n° 80	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5938	Entreprise Gantelet - Galaberthier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de sécurisation des parements sous l'ouvrage SNCF	la circulation des véhicules sera interdite en alternance en fonction de l'avancée du chantier	<b>Boulevard Yves Farge</b>	sens Sud/Nord ou sens Nord/Sud, sous l'ouvrage SNCF situé entre la rue Victor Lagrange et la rue Raoul Servant	A partir du mercredi 23 juin 2021 jusqu'au vendredi 25 juin 2021, de 21h à 5h
			la continuité de l'itinéraire 2 roues non motorisées sera balisée et maintenue en permanence au droit du véhicule nacelle			
5939	Entreprise Transport Feydel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutention à l'aide d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage et sera gérée par du personnel de l'entreprise Transport Feydel	<b>Rue du Vercors</b>	trottoir Ouest, sur 20 m au droit du n° 1	Le mercredi 23 juin 2021, de 7h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 20 m au droit du n° 1	
5940	Entreprise Egm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'une grue automotrice	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage	<b>Avenue Félix Faure</b>	trottoir Sud, entre la grande rue de la Guillotière et l'avenue Jean Jaurès	Le vendredi 18 juin 2021, de 7h à 17h
			la circulation sera interrompue sur la bande cyclable		bande cyclable, sens Ouest/Est, entre l'avenue Jean Jaurès et la grande rue de la Guillotière	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre la grande rue de la Guillotière et l'avenue Jean Jaurès	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre la grande rue de la Guillotière et l'avenue Jean Jaurès	
5941	Entreprise Alloin Concept bâtiment	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer l'enlèvement d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Saint Irénée</b>	sur 10 m, de part et d'autre de la benne située en face du n° 15	
5942	Entreprise Slpib	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Neuve</b>	de part et d'autre du n° 7, lors des phases de présence et d'activité du demandeur	A partir du lundi 21 juin 2021 jusqu'au jeudi 24 juin 2021, de 8h30 à 16h
			la circulation des véhicules motorisés, des cycles et des engins de déplacement personnel sera interdite, dans les deux sens de circulation, sauf riverains et véhicules de sécurité		entre la rue de la République et la rue Président Edouard Herriot, lors des phases de présence et d'activité du demandeur	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		sur la chaussée au droit du n° 7	
5943	Ville de Lyon - Service des salles municipales	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutention	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Louis Carrand</b>	au droit de la façade du n° 2, zone de desserte comprise	A partir du mercredi 16 juin 2021 jusqu'au mercredi 1 décembre 2021
5944	Entreprise Chanel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Germain</b>	sur 7 m, au droit de l'immeuble situé au n° 13	A partir du vendredi 18 juin 2021 jusqu'au vendredi 16 juillet 2021



Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5945	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Lannes</b>	trottoir pair Sud, entre la rue des Droits de l'Homme et l'avenue Thiers	Les lundi 21 juin 2021 et mardi 22 juin 2021, de 8h à 18h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue des Droits de l'Homme et l'avenue Thiers	
			le demandeur devra avancer les conteneurs à un point de collecte accessible et les ramener à leur emplacement initial après collecte		des deux côtés de la chaussée, entre la rue des Droits de l'Homme et l'avenue Thiers	A partir du lundi 21 juin 2021 jusqu'au mardi 22 juin 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
5946	Entreprise Egm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Garibaldi</b>	au droit de l'immeuble situé au n° 18 - 20	Le lundi 21 juin 2021, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue Duquesne et la rue Montgolfier	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		au droit du chantier situé au n° 18 - 20	Le lundi 21 juin 2021
5947	Entreprise Polen	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'urgence sur le réseau d'assainissement	la circulation des véhicules motorisés, des cycles et des engins de déplacement personnel sera interdite, dans les deux sens de circulation, sauf riverains	<b>Rue Benoist Mary</b>	entre la rue des Pépinières et l'accès au n° 71	Les jeudi 17 juin 2021 et vendredi 18 juin 2021, de 7h30 à 17h
5948	Entreprise Eurovia et Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules motorisés, des cycles et des engins de déplacement personnel sera interdite, dans les deux sens de circulation, lors des phases de présence et d'activité du demandeur	<b>Grande Rue des Feuillants</b>		A partir du lundi 21 juin 2021 jusqu'au vendredi 2 juillet 2021, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules sera autorisée		dans le sens Est/Ouest, lors des phases de présence et d'activité du demandeur	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la Petite rue des Feuillants et la rue Royale	
				<b>Place Tolozan</b>	sens Sud/Nord, lors des phases de présence et d'activité du demandeur	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Petite Rue des Feuillants</b>	sens Ouest/Est, lors des phases de présence et d'activité du demandeur	
			les véhicules circulant à contresens auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité "STOP"			
	au débouché sur la rue du Griffon					

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5949	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la sécurisation du carrefour suite aux travaux de chauffage urbain	la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Rue de la Bannière</b>	au carrefour avec la rue du Pensionnat	A partir du vendredi 18 juin 2021 jusqu'au vendredi 30 juillet 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre le n° 38 et la rue du Pensionnat	
			un marquage au sol et une signalisation verticale sera mise en place pour indiquer un "cédez le passage"		au carrefour avec la rue du Pensionnat	
5950	Monsieur Yacine Rharbaoui	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du tournage du projet Quelque Part en Ville	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Coignet</b>	côté Sud, sur les 10 premiers mètres situés à l'Ouest du cours Eugénie	Le samedi 19 juin 2021, de 11h à 20h
5951	Entreprise Sade	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réparation sur réseau d'eau potable	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Trarieux</b>	sur 30 m, au droit du n° 7/9	A partir du lundi 21 juin 2021 jusqu'au vendredi 2 juillet 2021, de 7h30 à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté impair, sur 30 m au droit du n° 7/9	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
5952	Ville de Lyon - Direction des espaces verts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien paysager	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue Leclerc</b>	côté pair, sur 10 m en face du n° 47	A partir du lundi 21 juin 2021 jusqu'au vendredi 25 juin 2021, de 6h30 à 14h
5953	Entreprise Mgb - Sols Confluence	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Chevreul</b>	entre la rue Brigadier Voituret et le débouché de la rue Madeleine sur Chevreul	A partir du lundi 21 juin 2021 jusqu'au vendredi 2 juillet 2021
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue du Brigadier Voituret</b>	entre la rue Jaboulay et la rue Chevreul	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Rue Chevreul</b>	entre la rue Brigadier Voituret et le débouché de la rue Madeleine sur Chevreul	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Brigadier Voituret</b>	entre la rue Jaboulay et la rue Chevreul	
				<b>Rue du Brigadier Voituret</b>	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au Sud de la rue Chevreul	
				<b>Rue Chevreul</b>	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Brigadier Voituret et le n° 80	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
5954	Entreprise Garic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de nettoyage de vitres avec une nacelle élévatrice de personnes	la circulation des piétons sera interdite	<b>Place Louis Pradel</b>	sous la nacelle, lors des phases de présence et d'activité du demandeur, un périmètre de sécurité sera matérialisé par le demandeur	A partir du lundi 21 juin 2021 jusqu'au mercredi 23 juin 2021, de 7h à 17h	
				<b>Rue Désirée</b>			
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Puits Gaillot</b>	sous la nacelle, lors des phases de présence et d'activité du demandeur, les piétons auront l'obligation de circuler sur le trottoir opposé		
				<b>Rue Désirée</b>	au droit du bâtiment annexe de l'Hôtel de Ville, lors des phases de présence et d'activité du demandeur		
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Puits Gaillot</b>	entre le quai Jean Moulin et la rue Romarin, sauf pour accéder à l'Opéra et à l'Hôtel de Ville		Le mercredi 23 juin 2021, de 8h30 à 16h30
			l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	<b>Place Louis Pradel</b>	pour accéder au bâtiment annexe de l'Hôtel de Ville		A partir du lundi 21 juin 2021 jusqu'au mercredi 23 juin 2021, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Désirée</b>	des deux côtés de la chaussée, au droit du bâtiment annexe de l'Hôtel de Ville		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Puits Gaillot</b>	des deux côtés de la chaussée, au droit de l'Hôtel de Ville		
5955	Entreprise Pothier élagage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera interdite	<b>Quai Saint Vincent</b>	sur le trottoir situé au droit de la zone de chantier situé entre le quai Joseph Gillet et le pont Maréchal Koenig	A partir du lundi 21 juin 2021 jusqu'au vendredi 2 juillet 2021, de 9h à 16h	
				<b>Quai Joseph Gillet</b>	sur le trottoir situé au droit de la zone de chantier entre le pont Clémenceau et le quai Saint Vincent		
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Quai Saint Vincent</b>	par tronçons successifs, entre le pont Clémenceau et le quai Saint Vincent		
				<b>Quai Saint Vincent</b>	par tronçons successifs, entre le quai Joseph Gillet et le pont Maréchal Koenig		
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Quai Joseph Gillet</b>	des deux côtés de la chaussée, par tronçons successifs entre le pont Clémenceau et le quai Saint Vincent		
				<b>Quai Saint Vincent</b>	des deux côtés de la chaussée, par tronçons successifs entre le quai Joseph Gillet et le pont Maréchal Koenig		
5956	Département du Rhône - Direction départementale de sécurité publique	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de cérémonies commémoratives	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Laure Diébold</b>	côté Nord, sur 15 mètres au droit du n°46	Le vendredi 18 juin 2021, de 9h à 15h	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Lac</b>	côté Est, sur 30 mètres entre la rue du Docteur Bouchut et le n°20	Le vendredi 18 juin 2021, de 9h à 16h	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5957	Entreprise Spl Confluence	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'accès réglementé à la voûte Ouest du centre d'échange de Lyon Perrache	l'accès sera autorisé pour les livraisons de 06h à 10h l'accès sera réglementé par des bornes escamotables	<b>Voûte Ouest du centre d'échange de Lyon Perrache</b>	entre la place des Archives et cours Verdun Rambaud	A partir du lundi 21 juin 2021 jusqu'au jeudi 30 septembre 2021
5958	Entreprise Eiffage route	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de marquage au sol	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Dugas Montbel</b>	côté impair, entre le n° 13 et le quai Perrache	A partir du lundi 21 juin 2021 jusqu'au mercredi 23 juin 2021, de 7h à 17h
5959	Entreprise Technivap	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de nettoyage d'une ventilation de cuisine	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place Meissonier</b>	sur un emplacement en talon situé au droit du n° 1	Le lundi 21 juin 2021, de 12h à 18h
5960	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Eau du Grand Lyon	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue des Sources</b>	sur le parking, sur 25 m au droit n° 29 B	Le jeudi 24 juin 2021, de 8h à 16h30
5961	Entreprise Hera	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de curage d'égouts	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue des Capucins</b>	sur la zone de desserte située au droit du n° 2	Le lundi 21 juin 2021, de 7h à 17h
5962	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de Enedis	la circulation des piétons sera interdite la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Pensionnat</b>	trottoir pair, sur 20 m au droit du n° 69 sur 30 m, au droit du n° 68 des deux côtés, entre la rue du Lac et la rue de la Bannière	A partir du lundi 28 juin 2021 jusqu'au vendredi 9 juillet 2021, de 7h à 17h
5963	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de renouvellement de canalisations et branchements d'eau	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue de la Viabert</b>	entre l'avenue Thiers et la rue Vauban des deux côtés de la chaussée, entre l'avenue Thiers et la rue Vauban	A partir du lundi 21 juin 2021 jusqu'au vendredi 9 juillet 2021
5964	Entreprise Made in glass	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion grue	la circulation des piétons sera interdite la circulation des riverains s'effectuera à double sens la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue de la Poulailerie</b>	trottoir pair, sur 20 m au droit du n° 2 entre la rue de Brest et la rue du Président Edouard Herriot	Le lundi 28 juin 2021, de 7h à 16h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5965	Entreprise Sade	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	des ponts lourds seront positionnés sur la fouille en dehors des activités de chantier afin de préserver la circulation des véhicules	<b>Rue Bugeaud</b>	au droit de l'immeuble situé au n° 130	A partir du jeudi 24 juin 2021 jusqu'au vendredi 9 juillet 2021
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Professeur Weill et la rue Ney	A partir du jeudi 24 juin 2021 jusqu'au vendredi 9 juillet 2021, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 134 et la rue Ney	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché sur la rue Professeur Weill	
			les véhicules circulant dans le sens Ouest/Est devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP"			
5966	Entreprise Ludovic Per-tosa design	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Cours Lafayette</b>	côté pair, sur 10 m au droit du n° 212	A partir du lundi 28 juin 2021 jusqu'au lundi 12 juillet 2021
5967	Entreprise Chazal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'abattage d'arbres	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise	<b>Rue Gaston Cotte</b>	trottoir Est, sur 25 m au droit du n° 4	A partir du vendredi 18 juin 2021 jusqu'au vendredi 25 juin 2021, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 25 m au droit du n° 4	
5968	Entreprise Million groupe Cayon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de lavage à l'aide d'une grue mobile	la circulation des piétons sera interdite	<b>Place Bellecour</b>	sur 30 m, au droit du n° 27	Le mardi 29 juin 2021, de 7h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
5969	Entreprise Chazal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise	<b>Rue André Bollier</b>	côté impair, entre le n° 1 et le n° 5	A partir du mardi 22 juin 2021 jusqu'au mardi 29 juin 2021, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
5970	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux urgents pour le compte de la Direction de l'eau	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue du Plat</b>	côté pair, sur 20 m au droit du n° 32	A partir du jeudi 17 juin 2021 jusqu'au mercredi 23 juin 2021, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
5971	Bibliothèque municipale de la Ville de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Duguesclin</b>	côté pair, sur 20 m au droit du n° 246	Le samedi 19 juin 2021, de 12h à 17h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5972	Entreprise Fourneyron Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau télécom	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Boulevard Jules Favre</b>	sens Sud/Nord, sur 50 m au Sud de la rue de la Viabert	A partir du lundi 21 juin 2021 jusqu'au mardi 22 juin 2021, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Place Jules Ferry</b>	couloir de bus Est, sur 30 m au Nord du boulevard Jules Favre	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Boulevard Jules Favre</b>	sens Sud/Nord, sur 50 m au Sud de la rue de la Viabert	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	<b>Place Jules Ferry</b>	couloir de bus Est, sur 30 m au Nord du boulevard Jules Favre	
5973	Entreprise Richard Dubessy	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai Tilsitt</b>	sur 6 m, au droit du n° 12	A partir du lundi 21 juin 2021 jusqu'au lundi 5 juillet 2021
5974	Entreprise Million groupe Cayon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de lavage	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Paul Montrochet</b>	trottoir Sud, entre l'entrée du Novotel et la rue Hrant Dink	Le mercredi 23 juin 2021, de 7h à 19h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
5975	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Cours d'Herbouville</b>	sens Nord/Sud, entre la montée Rater et la montée Bonafous	A partir du lundi 28 juin 2021 jusqu'au vendredi 30 juillet 2021, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la montée Rater et la montée Bonafous	
5976	Entreprise Polen	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue d'Isly</b>	côté impair Ouest, entre le n° 3 et la rue Perrod	A partir du lundi 28 juin 2021 jusqu'au mercredi 30 juin 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
5977	Entreprise Lvo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutention au moyen d'une grue autoportée à l'intérieur du collège Jean Mermoz	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise lors des opérations de grutage	<b>Boulevard Pinel</b>	trottoir Ouest, entre le n° 194 et la rue St Alban	Le mercredi 30 juin 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre le n° 194 et la rue St Alban	
5978	Entreprise Asf toitures	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Malesherbes</b>	sur 10 m, au droit de l'immeuble situé au n° 8	A partir du vendredi 18 juin 2021 jusqu'au vendredi 2 juillet 2021

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5979	Entreprise Gantelet-Galaberthier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance d'un mur de soutènement	la circulation des piétons sera interdite	<b>Montée Lieutenant Allouche</b>	sur le trottoir situé au droit de la zone de chantier entre le n° 18 et le n° 9	A partir du samedi 19 juin 2021 jusqu'au vendredi 30 juillet 2021, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	<b>Montée de la Butte</b>	sur le trottoir situé au droit de la zone de chantier entre le n° 4 et le n° 16	
					entre le n° 4 et le n° 16	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Montée Lieutenant Allouche</b>	entre le n° 18 et le n° 19	
					des deux côtés de la chaussée, trottoir compris entre le n° 18 et le n° 9	
			<b>Montée de la Butte</b>	des deux côtés de la chaussée, trottoir compris entre le n° 4 et le n° 16		
	des deux côtés de la chaussée, trottoir compris entre le cours Général Giraud et la rue de la Poudrière					
5980	Entreprises Eurovia et Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place Tolozan</b>	sur 4 anciens emplacements Bluely situés en face du n° 20	A partir du lundi 21 juin 2021 jusqu'au vendredi 2 juillet 2021
5981	Entreprise Eurovia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue d'Alsace Lorraine</b>	entre la rue Eugénie Brazier et la rue Roger Violi, de part et d'autre de la zone de chantier	A partir du lundi 21 juin 2021 jusqu'au vendredi 2 juillet 2021
				<b>Rue Eugénie Brazier</b>	de part et d'autre de la zone de chantier	
				<b>Rue Royale</b>		
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue d'Alsace Lorraine</b>	entre la rue Eugénie Brazier et la rue Roger Violi, lors des phases de présence et d'activité du demandeur	
				<b>Rue Royale</b>	lors des phases de présence et d'activité du demandeur	
				<b>Rue Eugénie Brazier</b>		
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue d'Alsace Lorraine</b>	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Eugénie Brazier et la rue Roger Violi	
				<b>Rue Royale</b>	des deux côtés de la chaussée	
				<b>Rue Eugénie Brazier</b>		

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5982	Métropole de Lyon - Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue des Fossés de Trion</b>	sur le trottoir pair situé entre la rue du Manteau Jaune et la rue Appian	A partir du lundi 21 juin 2021 jusqu'au vendredi 25 juin 2021
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue des Pommiers</b>	de part et d'autre de la zone de chantier, lors des phases de présence et d'activité du demandeur	
				<b>Rue du Manteau Jaune</b>		
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue des Pommiers</b>	par tronçons successifs	
				<b>Rue du Manteau Jaune</b>		
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue des Fossés de Trion</b>	entre la rue du Manteau Jaune et la rue Appian, lors des phases de présence et d'activité du demandeur	
				<b>Rue du Manteau Jaune</b>	lors des phases de présence et d'activité du demandeur	
le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue du Manteau Jaune</b>	des deux côtés de la chaussée, par tronçons successifs				
	<b>Rue des Pommiers</b>					
<b>Rue des Fossés de Trion</b>	sur 20 m linéaires, sur les emplacements de stationnement en épi situés en face de la rue du Manteau Jaune					
5983	Entreprise Fourneyron Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur un réseau de télécoms	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	<b>Rue des Chevaucheurs</b>	au droit du n° 54, lors des phases de présence et d'activité du demandeur	A partir du lundi 21 juin 2021 jusqu'au vendredi 25 juin 2021, de 8h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place Saint Irénée</b>	au droit du n° 6	
				<b>Rue des Chevaucheurs</b>	au droit du n° 54	A partir du lundi 21 juin 2021 jusqu'au vendredi 25 juin 2021
5984	Entreprise Ravaltext	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise et d'une base vie de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du 24 Mars 1852</b>	côté impair, sur 20 m au droit du n° 7	A partir du lundi 21 juin 2021 jusqu'au mercredi 21 juillet 2021
5985	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau d'eau potable	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11"	<b>Quai du Commerce</b>	entre la rue du Bourget et la rue Antonin Laborde	A partir du lundi 21 juin 2021 jusqu'au vendredi 25 juin 2021, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			



Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5986	Entreprise Loxam-Lev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en hauteur avec une nacelle élévatrice de personnes	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue du Président Edouard Herriot</b>	sur le trottoir situé au droit du n° 32, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise, un cheminement protégé des piétons sera matérialisé sur la chaussée	A partir du mardi 22 juin 2021, 7h, jusqu'au jeudi 24 juin 2021, 17h
				<b>Rue du Plâtre</b>	sur le trottoir pair entre la rue Président Edouard Herriot et le n° 8, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise, les piétons auront l'obligation de circuler sur le trottoir opposé	
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Paul Chevavard et le n° 8	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue du Président Edouard Herriot</b>	au droit du n° 32	
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue du Plâtre</b>	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Président Edouard Herriot et le n° 8	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Président Edouard Herriot</b>	au droit du n° 32	
5987	Entreprise Baratier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Ney</b>	côté pair, sur 20m en face du n° 103	Le samedi 26 juin 2021, de 7h à 19h
5988	Musée d'Art Contemporain	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'évènement la Rue des Enfants	la présentation de l'oeuvre sera autorisée	<b>Rue de l'Harmonie</b>		Le dimanche 4 juillet 2021, de 16h45 à 18h
						Les jeudi 17 juin 2021 et jeudi 24 juin 2021, de 8h à 18h
			la réalisation d'une oeuvre sera autorisée			Les vendredi 25 juin 2021 et lundi 28 juin 2021, de 8h à 18h
						Les jeudi 1 juillet 2021 et vendredi 2 juillet 2021, de 8h à 18h
5989	Musée d'Art Contemporain	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'évènement la Rue des Enfants	la présentation de l'oeuvre sera autorisée	<b>Rue Dangon</b>	dans sa partie comprise entre la place Camille Flammarion et la place Picard	Le lundi 5 juillet 2021, de 16h à 18h
			la réalisation d'une oeuvre sera autorisée			Les jeudi 17 juin 2021 et vendredi 18 juin 2021, de 8h à 18h
5990	Musée d'Art Contemporain	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'évènement la Rue des Enfants	la présentation de l'oeuvre sera autorisée	<b>Rue Sergent Blandan</b>	au droit du n° 8	Le lundi 5 juillet 2021, de 16h45 à 18h
			la réalisation d'une oeuvre sera autorisée			Les lundi 21 juin 2021 et mardi 22 juin 2021, de 8h à 18h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5991	Musée d'Art Contemporain	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'évènement la Rue des Enfants	la présentation de l'oeuvre sera autorisée	<b>Rue Professeur Ranvier</b>	au droit du n°29	Le lundi 5 juillet 2021, de 16h à 18h
			la réalisation d'une oeuvre sera autorisée			Les jeudi 17 juin 2021 et jeudi 24 juin 2021, de 8h à 18h
						Le jeudi 1 juillet 2021, de 8h à 18h
5992	Entreprise Superposition	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un projet artistique	des installations et des animations seront autorisées	<b>Quai Victor Augagneur</b>	sur la promenade et sur les berges du Rhône dans sa partie comprise entre la rue Chaponnay et la rue Aimé Collomb	Le samedi 19 juin 2021, de 9h à 18h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Ouest, sur les 10 premiers mètres situés au Nord de la rue Aimé Collomb	
5993	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau de chauffage urbain	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue André Bollier</b>	au débouché sur la rue de Gerland	A partir du mercredi 16 juin 2021 jusqu'au vendredi 9 juillet 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Hector Malot et la rue Gerland	
5994	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie pour le compte de la Zac des Girondins	la circulation des piétons sera interdite	<b>Avenue Jean Jaurès</b>	trottoir Ouest, sur 50 m au Sud de la rue des Girondins	A partir du lundi 21 juin 2021 jusqu'au vendredi 25 juin 2021
			la circulation des véhicules autorisés sera interrompue sur le site propre bus		sens Nord/Sud, sur 50 m au Sud de la rue des Girondins	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur 50 m, au Sud de la rue des Girondins	
5995	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau de chauffage urbain	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue de Gerland</b>	entre la rue André Bollier et la rue Chateaubriand	A partir du lundi 21 juin 2021 jusqu'au vendredi 13 août 2021
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre la rue André Bollier et la rue Chateaubriand	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
5996	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de renouvellement d'un réseau Enedis	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue de Gerland</b>	entre le n° 128 et le n° 150	A partir du lundi 21 juin 2021 jusqu'au vendredi 23 juillet 2021
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 128 et le n° 150	
5997	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Enedis	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Masaryk</b>	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Transversale et la rue de St Cyr	A partir du lundi 21 juin 2021 jusqu'au vendredi 23 juillet 2021
				<b>Rue Roger Salengro</b>	côté pair, entre le n° 10 et la rue de St Cyr	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5998	Ville de Lyon - Direction de l'économie du commerce et de l'artisanat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un marché manufacturé sur le 8ème arrondissement de Lyon	la circulation des véhicules sera interdite les samedis de 5h00 à 14h00 sauf pour les véhicules des permissionnaires du marché lors de l'attribution et au départ de leurs emplacements	<b>Rue Ludovic Arrachart</b>	entre la rue Jean Sarrazin et la rue du Professeur Beauvisage	A partir du samedi 3 juillet 2021 jusqu'au samedi 25 décembre 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant tous les samedis de 5h00 à 14h00 sauf pour les véhicules des permissionnaires du marché		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Jean Sarrazin et la rue du Professeur Beauvisage	
5999	Entreprise Eurovia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Rhin et Danube</b>	entre le quai du Commerce et la rue des Mariniers	A partir du vendredi 18 juin 2021 jusqu'au mardi 22 juin 2021
			la circulation des véhicules sera autorisée dans le sens Est/Ouest		entre la rue des Mariniers et la rue de Saint Cyr	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre le quai du Commerce et la rue de Saint Cyr	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai du Commerce</b>	côté Ouest, sur 50 m au Sud de la rue Rhin et Danube	
			le tourne à gauche et le tourne à droite sera interdit	<b>Rue Rhin et Danube</b>	des deux côtés de la chaussée, entre le quai du Commerce et la rue de Saint Cyr	
			les véhicules des riverains circulant dans le sens Ouest/Est devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP"	<b>Rue de Saint Cyr</b>	sur le carrefour avec la rue Rhin et Danube	
6000	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau de chauffage urbain et de stockage de matériaux	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue de Gerland</b>	entre l'avenue Tony Garnier et la rue Jean Baldassini	A partir du lundi 21 juin 2021 jusqu'au vendredi 13 août 2021
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre l'avenue Tony Garnier et la rue Jean Baldassini	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6001	Entreprise Grandeur nature	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien paysager	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai Jayr</b>	sur 15 m, au droit du n° 43	Le mardi 22 juin 2021, de 7h30 à 17h
6002	Entreprise Lvo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenance au moyen d'un véhicule muni d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise lors des opérations de grutage au droit du véhicule	<b>Grande rue de la Guillotière</b>	trottoir Sud, sur 50 m à l'Est de la rue Pauline Kergomard	Le mardi 22 juin 2021, de 8h30 à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 50 m à l'Est de la rue Pauline Kergomard	Le mardi 22 juin 2021, de 7h à 17h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6003	Entreprise Jean Rivière	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue des Chartreux</b>	sur 5 m, au droit du n° 13	Les mardi 22 juin 2021 et mercredi 23 juin 2021
6004	Mairie du 3ème arrondissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'organisation des scrutins électoraux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Duguesclin</b>	des deux côtés, dans sa partie comprise entre la rue Servient et la rue de la Part-Dieu	Le dimanche 20 juin 2021, de 6h à 23h
				<b>Rue François Garcin</b>	des deux côtés, dans la partie comprise entre la rue Servient et la rue de la Part-Dieu à l'exception des emplacements réservés aux personnes à mobilité réduite	Le dimanche 27 juin 2021, de 6h à 23h
				<b>Rue Duguesclin</b>	des deux côtés, dans sa partie comprise entre la rue Servient et la rue de la Part-Dieu	
6005	Entreprise Sjtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un accès chantier dans le cadre de la démolition d'un bâtiment	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Boulevard Pinel</b>	côté pair, sur 10 m de part et d'autre du n° 274	A partir du mercredi 23 juin 2021 jusqu'au vendredi 30 juillet 2021
6006	Entreprise Sade	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Godefroy</b>	entre le n° 24 et la place Maréchal Lyautey	A partir du lundi 28 juin 2021 jusqu'au samedi 31 juillet 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 24 et la place Maréchal Lyautey	
6007	Entreprise Db verre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réparation d'ouvrants vitrés à l'aide d'une nacelle	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de la Part Dieu</b>	sur 20 m, au droit du n° 26	Le lundi 28 juin 2021
6008	Entreprise Fonda conseil	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'étude géotechnique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue des Dahlias</b>	entre le n° 6 et le n° 8	A partir du lundi 28 juin 2021 jusqu'au vendredi 2 juillet 2021
6009	Entreprise Hera assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Pailleron</b>	sur 10 m, au droit de l'immeuble situé au n° 10	Le mercredi 30 juin 2021, de 8h à 17h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6010	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur un réseau Enedis	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	<b>Avenue Berthelot</b>	trottoir Sud, sur 30 m au droit du n° 212	A partir du jeudi 1 juillet 2021, 8h30, jusqu'au vendredi 9 juillet 2021, 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 30 m, au droit du n° 212	A partir du jeudi 1 juillet 2021 jusqu'au vendredi 9 juillet 2021, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté pair, sur 30 m au droit du n° 212	A partir du jeudi 1 juillet 2021, 8h30, jusqu'au vendredi 9 juillet 2021, 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6011	Entreprise Valone construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Bossuet</b>	sur 12 m, au droit de l'immeuble situé au n° 128	A partir du vendredi 18 juin 2021 jusqu'au lundi 28 juin 2021
6012	Entreprise Actual design	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Montée Georges Kubler</b>	sur 10 m, au droit de l'immeuble situé au n° 1	A partir du lundi 21 juin 2021 jusqu'au mardi 20 juillet 2021
6013	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Notre Dame</b>	entre le n° 4 et le n° 14	A partir du vendredi 2 juillet 2021 jusqu'au vendredi 9 juillet 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 4 et le n° 14	
6014	Entreprise Etp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Avenue Maréchal de Saxe</b>	dans les deux sens de circulation, entre la rue de Sèze et la rue Bossuet	A partir du jeudi 1 juillet 2021 jusqu'au mardi 13 juillet 2021, de 9h à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre la rue de Sèze et la rue Bossuet	A partir du jeudi 1 juillet 2021 jusqu'au mardi 13 juillet 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair Ouest, entre la rue de Sèze et la rue Bossuet	
6015	Entreprise Acrobat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place Raspail</b>	sur 14 m, au droit du n° 6	Les mardi 6 juillet 2021 et mercredi 7 juillet 2021
6016	Entreprise Sogea Lyon entretien	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des piétons sera interdite	<b>Grande rue de la Croix Rousse</b>	au droit de l'immeuble situé au n° 21	Le jeudi 15 juillet 2021, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite et sur l'emplacement des places de stationnement libérées		entre la rue du Chariot d'Or et la rue d'Ivry	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair Ouest, entre la rue du Chariot d'Or et la rue d'Ivry	Le jeudi 15 juillet 2021

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6017	SPL Confluence	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour réglementer l'accès à la voûte Ouest du CELP	la borne d'accès à la voûte Ouest devra laisser passer que les services de secours et véhicules assurant une mission de service public	<b>Passage France Pejot</b>	Accès côté place des Archives jusqu'à la place Carnot	A partir du lundi 21 juin 2021 jusqu'au jeudi 30 septembre 2021
			la borne d'accès à la voûte Ouest sera limitée au secours, véhicules assurant une mission de service public et aux livraisons du CELP de 6h00 à 10h00		Accès côté cours de Verdun Rambaud	
			l'accès est réservé aux cycles à deux ou trois roues ainsi qu'aux engins de déplacement personnel motorisé		voûte Ouest entre la place des Archives et la place Carnot	
			l'accès sera autorisé pour les livraisons entre 6h00 et 10h00		sur la piste cyclable, sur 50 m au Nord de la voie d'accès au cours de Verdun Rambaud	
6018	Entreprise Emini	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion bras	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Gasparin</b>	côté impair, sur 20 m au droit du n° 13	Le mercredi 23 juin 2021, de 8h à 12h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6019	Entreprise Polen	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon - Direction de l'eau	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Etienne Richerand</b>	côté impair, sur 15 m au droit du n° 1	A partir du jeudi 24 juin 2021 jusqu'au vendredi 25 juin 2021, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 15 m au droit du n° 18	
6020	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Ferdinand Buisson</b>	entre le n° 100 et la place Sainte Marie	A partir du jeudi 24 juin 2021 jusqu'au mercredi 30 juin 2021, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés, entre le n° 100 et la place Sainte Marie	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6021	Entreprise Hera assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue Félix Faure</b>	sur 20 m, au droit du n° 166	Le lundi 28 juin 2021
6022	Entreprise Hera	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue Félix Faure</b>	côté pair, sur 10 m au droit du n° 166	Le lundi 28 juin 2021, de 8h à 17h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6023	Entreprise Transmanutec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de lavage à l'aide d'une grue mobile	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue de la Bannière</b>	trottoir impair, sur 30 m au droit du n° 51	Le mardi 29 juin 2021, de 7h à 17h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre l'avenue Félix Faure et la rue Julien Duvivier	
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés, sur 30 m au droit du n° 51	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6024	Entreprises Eiffage Gc / Gauthey	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Paul Bert</b>	entre la rue de Créqui et la rue Vendôme	A partir du jeudi 17 juin 2021 jusqu'au vendredi 25 juin 2021, de 7h30 à 16h
				<b>Rue Vendôme</b>	entre la rue Vaudrey et la rue Paul Bert	A partir du lundi 21 juin 2021 jusqu'au vendredi 25 juin 2021, de 7h30 à 16h
6025	Entreprise Etp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau de GRDF	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	<b>Rue Victorien Sardou</b>	trottoirs Ouest et Est, sur 20 m au droit du n° 18	A partir du mercredi 30 juin 2021 jusqu'au mardi 13 juillet 2021, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 20 m, au droit du n° 18	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit du n° 18	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6026	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau Enedis	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	<b>Rue de la Claire</b>	trottoir Est, sur 20 m de part et d'autre du n° 59	A partir du lundi 21 juin 2021, 7h, jusqu'au vendredi 2 juillet 2021, 17h
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		sur 20 m, de part et d'autre du n° 59	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m de part et d'autre du n° 59	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6027	Entreprise Sogea Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue du Mail</b>	sur 10 m, de part et d'autre de l'immeuble situé au n° 33	A partir du lundi 21 juin 2021 jusqu'au vendredi 25 juin 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 10 m de part et d'autre de l'immeuble situé au n° 33	
6028	Entreprise Geotec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des sondages sur la voirie de la Ville de Lyon	publié dans ce BMO à la page 1636	<b>Dans certaines rues</b>		A partir du lundi 21 juin 2021 jusqu'au vendredi 31 décembre 2021

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6029	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau d'eau potable	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Abraham Bloch</b>	sur 25 m au droit du n° 6 côté pair, sur 25 m au droit du n° 6	A partir du lundi 21 juin 2021 jusqu'au vendredi 2 juillet 2021, de 7h30 à 16h30
6030	Entreprise Cleverco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Robert</b>	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 4	Le mercredi 23 juin 2021, de 7h à 19h
6031	Entreprise Etp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau GRDF	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Transvaal</b>	trottoir Ouest, sur 25 m au droit du n° 20 sur 25 m, au droit du n° 20 côté pair, sur 25 m au droit du n° 20	A partir du mercredi 23 juin 2021 jusqu'au vendredi 2 juillet 2021, de 7h à 17h
6032	Entreprise Chazal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise la circulation sera interrompue sur les sites propres bus en fonction des nécessités du chantier la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier sauf les jours de marché mardi-jeudi et samedi	<b>Boulevard des Etats Unis</b>	trottoirs Ouest/Est, entre le n° 63 et le n° 103 sites propres bus, sens Nord/Sud, entre le n° 63 et le n° 103 entre le n° 63 et le n° 103 des deux côtés de la chaussée, entre le n° 63 et le n° 103	A partir du mercredi 23 juin 2021 jusqu'au mardi 6 juillet 2021, de 7h30 à 16h30
6033	Entreprise Kom9 rénovation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Cours Vitton</b>	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 53	Le jeudi 24 juin 2021, de 7h à 19h
6034	Métropole de Lyon - Direction de l'assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des riverains s'effectuera à double sens la circulation des véhicules sera interdite la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h les véhicules circulant dans le sens inverse de la circulation initiale devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP" obligatoire	<b>Rue du Bourbonnais</b>	entre la rue Sergent Michel Berthet et la rue Jouffroy d'Abbans au débouché de la rue Sergent Michel Berthet	Les jeudi 24 juin 2021 et vendredi 25 juin 2021, de 13h à 16h30



Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6035	Entreprise Mercier Lavault	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions au moyen d'un véhicule muni d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	<b>Avenue Tony Garnier</b>	contre allée Nord, trottoir Nord, sur 50 m à l'Est de la rue Georges Gouy	Le jeudi 24 juin 2021, de 7h30 à 17h
			la circulation des riverains sera autorisée à double sens		entre la contre allée Nord de l'avenue Tony Garnier et la rue Jean Baldassini	
			la circulation des véhicules sera interdite		contre allée Nord, entre la rue Hermann Frenkel et la rue Georges Gouy	Le jeudi 24 juin 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		contre allée Nord, des deux côtés de la chaussée, entre la rue Hermann Frenkel et la rue Georges Gouy	
6036	Entreprise Etp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau de GRDF	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	<b>Rue Edouard Nieuport</b>	trottoirs Est et Ouest, sur 20 m au droit du n° 35	A partir du lundi 28 juin 2021 jusqu'au vendredi 9 juillet 2021, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 20 m, au droit du n° 35	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur 20 m, au droit du n° 35	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit du n° 35	
6037	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau de GRDF	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	<b>Quai Arloing</b>	trottoir Ouest, sur 30 m, au droit du n° 28	A partir du lundi 5 juillet 2021 jusqu'au vendredi 16 juillet 2021, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 30 m, au droit du n° 28	
6038	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue de la Viabert</b>	entre la commune de Villeurbanne et le n° 46	A partir du lundi 28 juin 2021 jusqu'au vendredi 9 juillet 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la commune de Villeurbanne et le n° 46	
6039	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau de Enedis	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	<b>Rue Hugues Guerin</b>	trottoir Sud, entre le n° 53 et le n° 59	A partir du lundi 21 juin 2021 jusqu'au mardi 29 juin 2021, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Avenue Viviani</b>	trottoir Est, au droit du n° 45	
			la circulation sur la bande cyclable sera interrompue	<b>Rue Hugues Guerin</b>	entre le n° 53 et le n° 59	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Avenue Viviani</b>	bande cyclable au droit du n° 45	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Hugues Guerin</b>	au droit du n° 45	
				<b>Avenue Viviani</b>	entre le n° 53 et le n° 59	
	<b>Avenue Viviani</b>	côté impair, entre le n° 53 et le n° 59				
	<b>Avenue Viviani</b>	côté impair, au droit du n° 45				

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6040	Entreprise Bourneuf	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons s'effectuera sur un trottoir réduit	<b>Montée du Chemin Neuf</b>	sur le trottoir situé au droit de la façade du n° 2, lors des phases de présence et d'activité du demandeur	A partir du vendredi 18 juin 2021 jusqu'au dimanche 18 juillet 2021, de 7h à 19h
			la mise en place d'un périmètre de sécurité sera autorisée			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Tramassac</b>	sur 10 m, en face du n° 3	A partir du vendredi 18 juin 2021 jusqu'au dimanche 18 juillet 2021
6041	Entreprise Odysseus	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une inauguration	des animations seront autorisées	<b>Quai Rambaud</b>	au droit du n°28	Le samedi 26 juin 2021, de 10h30 à 16h
			des installations seront autorisées			Le samedi 26 juin 2021, de 8h à 17h
			l'accès et le stationnement de trois véhicules techniques seront autorisés			
6042	Association la Cour des Gones	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une bourse aux livres	des installations seront autorisées	<b>Rue Dangon</b>	entre la place Picard et la place Camille Flammarion	Le samedi 26 juin 2021, de 10h à 16h30
6043	Association la Grenade	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation culturelle labellisée Tout le Monde Dehors	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Allée Pierre de Coubertin</b>	côté Sud, sur 20 mètres à l'Ouest du n°7	A partir du jeudi 1 juillet 2021, 10h, jusqu'au vendredi 2 juillet 2021, 2h30
6044	Entreprise Sgc	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité et l'accès au chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Boulevard Pinel</b>	trottoir Ouest, entre les n° 256 et n° 248	Le jeudi 24 juin 2021
6045	Entreprise Alliance bâtiment	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Albert Falsan</b>	côté impair, sur 10 m face n° 34	A partir du mardi 22 juin 2021 jusqu'au jeudi 22 juillet 2021
6046	Entreprise de Filippis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Maurice Flan-din</b>	sur 10 m, au droit du Grand Lyon Habitat	A partir du lundi 21 juin 2021 jusqu'au vendredi 23 juillet 2021
6047	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Quai Docteur Gailleton</b>	contre allée Ouest, sur 10 m au droit du n° 2	Le mardi 22 juin 2021, de 7h à 16h30
6048	Entreprise la Compagnie acte	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du spectacle Place des Héroïnes	des installations seront autorisées	<b>Place Pierre Mendès France</b>		Le jeudi 1 juillet 2021, de 17h à 22h15
			le spectacle sera autorisé			Le jeudi 1 juillet 2021, de 20h à 21h15
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue Berthelot</b>	côté Sud, sur 10 mètres en face du n°255	Le jeudi 1 juillet 2021, de 17h à 22h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6049	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Avenue Félix Faure</b>	sur 30 m, au droit du n° 108	A partir du lundi 21 juin 2021 jusqu'au vendredi 25 juin 2021
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé dans le couloir réservé aux autobus			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6050	Musée d'art contemporain	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'évènement Rue des Enfants	la présentation de l'oeuvre sera autorisée	<b>Rue François Vernay</b>	au droit du n°3	Le mardi 6 juillet 2021, de 16h à 18h
			la réalisation d'une oeuvre sera autorisée			Les jeudi 1 juillet 2021 et vendredi 2 juillet 2021, de 8h à 18h
6051	Entreprise les dragons de Saint Georges	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la projection en plein-air d'un film	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Montée Saint Barthélémy</b>	10 mètres, sur l'aire de livraison située au droit du n°19	A partir du jeudi 1 juillet 2021, 18h, jusqu'au vendredi 2 juillet 2021, 1h
			l'installation d'un écran gonflable sera autorisée	<b>Montée du Garillan</b>		A partir du jeudi 1 juillet 2021, 18h, jusqu'au vendredi 2 juillet 2021, 0h30
6052	Entreprise Eiffage énergie télécom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau télécom pour le compte d'Orange	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	<b>Montée des Balmes</b>	entre la rue Albert Falsan et la limite de la Commune	A partir du jeudi 1 juillet 2021 jusqu'au jeudi 15 juillet 2021
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
6053	Entreprise Optima diffusion	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Gare</b>	sur 10 m, sur la zone de desserte située en face des n° 1 et 3	A partir du samedi 19 juin 2021 jusqu'au dimanche 11 juillet 2021
6054	Entreprise Cle-Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Flesselles</b>	sur 10 m, au droit du n° 24	A partir du samedi 19 juin 2021 jusqu'au samedi 17 juillet 2021
6055	Entreprise Mosnier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Chemin de Chou-lans</b>	sur 20 m, au droit du n° 195	A partir du samedi 19 juin 2021 jusqu'au mercredi 30 juin 2021

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6056	Entreprise Constructel énergie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau GRDF	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Montée du Gourguillon</b>	de part et d'autre de la zone de travaux, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du samedi 19 juin 2021 jusqu'au vendredi 9 juillet 2021
			la circulation des véhicules motorisés, des cycles et des engins de déplacement personnel sera interdite, dans les deux sens de circulation		sauf riverains pour accéder entre le bas de la montée et la zone de travaux	A partir du samedi 19 juin 2021 jusqu'au vendredi 9 juillet 2021, de 7h30 à 17h
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Place des Minimes</b>	par tronçons successifs au débouché de la montée du Gourguillon au pied de l'escalier situé au n° 3-5	A partir du samedi 19 juin 2021 jusqu'au vendredi 9 juillet 2021
6057	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Trion</b>	au droit des n° 55 - 57, lors des phases de présence et d'activité du demandeur au droit des n° 55 - 57	A partir du lundi 21 juin 2021 jusqu'au vendredi 25 juin 2021, de 7h à 17h
6058	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés	<b>Place Père François Varillon</b>	sur l'esplanade réservée aux bus, au droit de l'arrêt du bus n° 66 sur l'esplanade réservée aux bus	A partir du lundi 21 juin 2021 jusqu'au vendredi 25 juin 2021, de 7h à 17h
6059	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	<b>Rue Jean Prevost</b>	au droit du n° 3, lors des phases de présence et d'activité du demandeur au droit de la montée de Loyasse, lors des phases de présence et d'activité du demandeur sur 30 m, en face du n° 3 sur 15 m, en face de la montée de Loyasse	A partir du lundi 21 juin 2021 jusqu'au vendredi 25 juin 2021, de 7h à 17h
6060	Entreprise Solair	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	la circulation des piétons sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Thou</b>	sur 25 m, côté Ouest au Sud de la place Croix-Paquet	A partir du lundi 21 juin 2021 jusqu'au vendredi 25 juin 2021
6061	Entreprise M D C	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Montée Saint Barthélémy</b>	sur 5 m, sur la zone de desserte située au droit du n° 2	A partir du lundi 21 juin 2021 jusqu'au samedi 17 juillet 2021
6062	Entreprise Tln nettoyage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de la Villette</b>	sur 20 m, au droit du n° 20 sur 20 m, au droit du n° 20 sur les emplacements taxi	A partir du lundi 21 juin 2021 jusqu'au mercredi 23 juin 2021

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6063	Entreprise Resurgence	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Orange	le stationnement sera autorisé sur le trottoir	<b>Rue Maurice Flan-din</b> <b>Rue Kimmerling</b>		A partir du lundi 21 juin 2021 jusqu'au vendredi 16 juillet 2021
6064	Entreprise Mediaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage à l'aide d'une grue automotrice de 35 T	la circulation des piétons sera interdite la circulation des riverains s'effectuera à double sens la circulation des véhicules sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant les véhicules auront l'obligation de marquer l'arrêt de sécurité "STOP"	<b>Rue du Dauphiné</b>	sur 40 m, au droit du n° 139 sur la contre-allée entre la route de Genas et la rue Frédéric Mistral sur 40 m, au droit du n° 139 au débouché de la rue Frédéric Mistral	Le lundi 21 juin 2021, de 7h à 17h
6065	Entreprise Mediaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en hauteur avec une nacelle élévatrice de personnes	la circulation des piétons sera interdite la circulation des véhicules sera interdite le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	<b>Montée Nicolas de Lange</b>	sur le trottoir situé au droit de la Tour TDF, lors de la phase de présence et d'activité du demandeur au droit de la Tour TDF sur la chaussée au droit de la Tour TDF	Le mercredi 23 juin 2021, de 7h à 17h
6066	Entreprise Buet Etienne	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	la mise en place d'une benne sera autorisée le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai Pierre Scize</b>	sur le trottoir situé au droit du n° 60 au droit du n° 60, trottoir compris	Le mercredi 23 juin 2021, de 7h à 19h
6067	Entreprise les Asphalteurs réunis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des piétons sera interdite la circulation des véhicules sera gérée par un alternat provisoire par feux de chantier de type KR 11 ou par panneau B15 / C18, selon la nécessité le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue de la Favorite</b>	au droit de la zone de chantier située entre l'avenue du Point du Jour et la rue Appian, lors des phases de présence et d'activité du demandeur côté impair, par tronçons successifs entre l'avenue du Point du Jour et la rue Appian	A partir du samedi 19 juin 2021 jusqu'au vendredi 2 juillet 2021, de 8h30 à 16h A partir du samedi 19 juin 2021 jusqu'au vendredi 2 juillet 2021
6068	Entreprise Sade	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau eau potable	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Maryse Bastié</b>	trottoir Est, sur 25 m entre le n° 77 et le n° 77 bis sur 25 m, entre le n° 77 et le n° 77 bis côté impair, sur 25 m entre le n° 77 et le n° 77 bis	A partir du lundi 5 juillet 2021 jusqu'au vendredi 9 juillet 2021, de 7h30 à 16h30

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6069	Ville de Lyon - Direction des espaces verts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élégage	la circulation des piétons sera interdite	<b>Quai Fulchiron</b>	sur le trottoir situé entre le n° 31 et la voie d'accès à la rue de la Quarantaine, lors des phases de présence et d'activité du demandeur, les piétons seront orientés sur le trottoir pair de la rue de la Quarantaine	A partir du mercredi 23 juin 2021, 7h, jusqu'au jeudi 24 juin 2021, 17h
				<b>Rue de la Quarantaine</b>	entre la rue Saint Georges et le n° 1, les piétons auront l'obligation de circuler sur le trottoir opposé	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Quai Fulchiron</b>	entre le n° 31 et la voie d'accès à la rue de la Quarantaine	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de la Quarantaine</b>	entre la rue Saint Georges et le n° 1	
6070	Entreprise Etp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau GRDF	la circulation des véhicules pourra être interrompue	<b>Rue Professeur Pierre Marion</b>	lors des phases de présence et d'activité du demandeur	A partir du mercredi 23 juin 2021 jusqu'au mercredi 7 juillet 2021
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	<b>Montée du Chemin Neuf</b>	dans le carrefour avec la rue Pierre Marion, lors des phases de présence et d'activité du demandeur	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Professeur Pierre Marion</b>	des deux côtés de la chaussée, sur 50 m à l'Ouest de la montée du Chemin Neuf	
6071	Entreprise Labrosse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Jean Louis Vincent</b>	au droit du n° 5, lors de la phase de présence de la benne du demandeur	Le mercredi 23 juin 2021, de 7h à 19h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, au droit du n° 5	
6072	Entreprise Vaganay	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en hauteur avec une nacelle élévatrice de personnes	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Impasse Secret</b>	entre la zone de chantier et la rue Marie-Louise et Anne-Marie Soucelier	Le jeudi 24 juin 2021, de 8h30 à 16h
			la circulation des véhicules motorisés, des cycles et des engins de déplacement personnel sera interdite dans les deux sens de circulation			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			Le jeudi 24 juin 2021, de 7h à 17h
6073	Entreprise Tln nettoyage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de vitrerie de l'immeuble Garibaldi à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage	<b>Rue Garibaldi</b>	trottoir Est, au droit du n° 289	Le vendredi 25 juin 2021, de 6h à 18h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		contre-allée Ouest, sur 25 m au droit du n° 289	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		contre-allée Est, côté Ouest sur 25 m en face du n° 289	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6074	Entreprise Fondaconseil	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'études géotechniques	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai Chauveau</b>	sur 30 m, au droit du n° 3	A partir du mardi 29 juin 2021 jusqu'au vendredi 2 juillet 2021, de 7h à 18h
6075	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau potable	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	<b>Rue du Vivier</b>	sur la piste cyclable à double-sens	A partir du lundi 5 juillet 2021 jusqu'au vendredi 16 juillet 2021
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre les n° 23 et 27	
			la continuité du cheminement piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille		trottoir Nord, entre les n° 23 et 27	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre les n° 23 et 27	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre les n° 23 et 27	
6076	Entreprise Deluermoz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutention à l'aide d'un camion équipé d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Duviard</b>	au droit de l'immeuble situé au n° 7	Le lundi 5 juillet 2021, de 8h à 17h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Perrod et l'emprise de chantier	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Jacquard et la rue Perrod	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 10 m de part et d'autre des n° 7 - 9	Le lundi 5 juillet 2021
6077	Entreprise Key We' Nove	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Nicolai</b>	côté impair, sur 10 m au droit du n° 7	A partir du mardi 22 juin 2021 jusqu'au vendredi 16 juillet 2021
6078	Entreprise Pierre Dominique Lena	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de prises de vues à l'aide d'un drone	la circulation des piétons pourra être interrompue dans un périmètre balisé par le demandeur	<b>Place des Cordeliers</b>	devant la Chambre de Commerce et d'industrie	Les mardi 6 juillet 2021 et mercredi 7 juillet 2021, de 7h30 à 8h30
				<b>Rue de la République</b>	au droit du n° 26	
				<b>Rue de Bonnel</b>	au Sud de la rue de Bonnel, entre la voie ferrée et la voie d'accès au parking minute de la gare de la Part Dieu	Le mardi 6 juillet 2021, de 9h à 17h
				<b>Rue Beranger</b>	au droit de l'immeuble 196 avenue de Thiers	Le mardi 6 juillet 2021, de 14h à 17h
6079	Entreprise Afe services	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne et d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Saint Cyr</b>	côté impair, sur 17 m au droit du n° 39	A partir du lundi 12 juillet 2021 jusqu'au vendredi 16 juillet 2021

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6080	Entreprise Terideal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Jules Massenet</b>	au droit du n° 9	A partir du jeudi 1 juillet 2021 jusqu'au vendredi 2 juillet 2021, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Place Charles Dufraine</b>		
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Jules Massenet</b>	au droit du n° 9	
				<b>Place Charles Dufraine</b>		
6081	Entreprise Sev enseignes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur enseignes à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	<b>Cours Albert Thomas</b>	trottoir impair, sur 10 m au droit du n° 69	Les vendredi 2 juillet 2021 et lundi 5 juillet 2021, de 7h à 18h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur trottoir			
6082	Entreprise Mercier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion grue sans levage	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Cours de la Liberté</b>	sur 20 m, au droit du n° 26	Le mardi 6 juillet 2021, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
6083	Entreprise Les Métiers du bois	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Baraban</b>	côté pair, sur 10 m, au droit du n° 52	A partir du lundi 21 juin 2021 jusqu'au mardi 20 juillet 2021
6084	Entreprise Eiffage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour la création d'une aire de covoiturage	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Quai Docteur Gailleton</b>	entre la rue de Condé et le pont de l'Université	A partir du lundi 21 juin 2021 jusqu'au mercredi 23 juin 2021, de 21h à 6h
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		dans les 2 sens de circulation, entre la rue de Condé et le pont de l'Université	A partir du lundi 21 juin 2021 jusqu'au vendredi 30 juillet 2021
6085	Entreprise Mgb	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie pour le compte de la Métropole	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Avenue Tony Garnier</b>	chaussée principale Nord, sens Sud/Nord, entre la rue Hermann Frenkel et l'avenue Jean Jaurès	A partir du lundi 21 juin 2021 jusqu'au mardi 29 juin 2021
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement et des besoins du chantier			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			A partir du lundi 21 juin 2021 jusqu'au mardi 29 juin 2021, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		contre allée Nord, des deux côtés de la contre allée, entre la rue Hermann Frenkel et l'avenue Jean Jaurès	A partir du lundi 21 juin 2021 jusqu'au mardi 29 juin 2021



Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6086	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Dalkias	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Avenue Félix Faure</b>	entre le boulevard Marius Vivier Merle et l'avenue Général Mouton Duvernet	A partir du mardi 22 juin 2021 jusqu'au vendredi 23 juillet 2021
				<b>Rue Desaix</b>		
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Avenue Félix Faure</b>	entre le boulevard Marius Vivier Merle et l'avenue Général Mouton Duvernets	
				<b>Rue Desaix</b>		
6087	Entreprise Mediacco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de lavage	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise	<b>Rue Michel Rambaud</b>	trottoir impair Est, entre le n° 3 et la rue des Emeraudes	Le mercredi 23 juin 2021, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le n° 3 et la rue des Emeraudes	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6088	Entreprise Bouygues Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la SNCF	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Avenue Félix Faure</b>	entre le boulevard Marius Vivier Merle et la rue Général Duvernet	A partir du lundi 21 juin 2021 jusqu'au samedi 10 juillet 2021, de 1h30 à 4h
6089	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de suppression d'un branchement Enedis	la circulation des piétons sera interdite en fonction de l'avancée du chantier	<b>Avenue Pierre Millon</b>	trottoir impair, sur 30 m au droit du n° 13	A partir du mercredi 23 juin 2021 jusqu'au lundi 28 juin 2021
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		sur 30 m, au droit du n° 13	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au droit du n° 13	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6090	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Dalkias	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Paul Bert</b>	sens Ouest/Est, entre la rue Danton et la rue du Lac	A partir du lundi 21 juin 2021 jusqu'au vendredi 9 juillet 2021
			les véhicules auront l'obligation de tourner à gauche	<b>Rue de la Bannière</b>	entre la rue Léon Jouhaux et la rue Garibaldi au droit de la rue Paul Bert	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6091	Entreprise Chazal Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise au droit des opérations de levage	<b>Boulevard Yves Farge</b>	trottoir Est et trottoir Ouest, entre les n° 62 et 73	A partir du mercredi 23 juin 2021 jusqu'au mercredi 30 juin 2021, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre les n° 62 et 73	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre les n° 62 et 73	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
6092	Entreprise Mosnier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai André Lassagne</b>	sur 10 m linéaires, au droit du n° 10	A partir du lundi 21 juin 2021 jusqu'au mercredi 30 juin 2021
6093	Entreprise Abm assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Dumont</b>	côté pair Nord, entre les n° 2 et 6	Le lundi 28 juin 2021, de 8h à 18h
				<b>Rue Dumenge</b>	sur 10 m, au droit de l'immeuble situé au n° 10	Le jeudi 24 juin 2021, de 8h à 18h
6094	Entreprise La Française de construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Cuire</b>	sur 10 m, en face de l'immeuble situé au n° 65	A partir du jeudi 24 juin 2021 jusqu'au vendredi 25 juin 2021
6095	Entreprise Norba	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un container de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Boileau</b>	sur 6 m, au droit de l'immeuble situé au n° 99	A partir du jeudi 24 juin 2021 jusqu'au vendredi 16 juillet 2021
6096	Entreprise Art Nouvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la mise en place d'une base-vie sera autorisée	<b>Montée Saint Barthélémy</b>	sur 5 m, sur l'esplanade située au droit du n° 11	A partir du samedi 26 juin 2021 jusqu'au lundi 26 juillet 2021
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés		sur l'esplanade située au droit du n° 11	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit du n° 11	
6097	Commissariat Lyon 1	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une zone Police	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place Tolozan</b>	sur 20 m en face du n°19	Le vendredi 25 juin 2021

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6098	Entreprise Pb constructions	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité dans le cadre de la construction d'un bâtiment	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Léo et Maurice Trouilhet</b>	trottoir Nord, entre les n° 9 et 15	A partir du lundi 21 juin 2021 jusqu'au vendredi 25 juin 2021
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre les n° 9 et 15	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre les n° 9 et 15	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6099	Institut Lumière	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'Été en Cinéma-scope	des installations seront autorisées	<b>Place Ambroise Courtois</b>		A partir du lundi 7 juin 2021 jusqu'au mercredi 1 septembre 2021
			une projection sera autorisée		(montage dès 14h)	Les mardi 27 juillet 2021 et mardi 17 août 2021, de 21h à 0h Les mardi 24 août 2021 et mardi 31 août 2021, de 21h à 0h
6104	Entreprise l'agence Allison + Partner	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'animation commerciale Summer in République	des animations seront autorisées du jeudi au dimanche	<b>Place de la République</b>	Nord	A partir du vendredi 2 juillet 2021 jusqu'au dimanche 1 août 2021, de 12h à 19h
			des installations seront autorisées			A partir du lundi 28 juin 2021, 7h30, jusqu'au mardi 3 août 2021, 19h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Jussieu</b>	sur les 10 premiers mètres situés à l'Est de la rue du Président Carnot	A partir du vendredi 2 juillet 2021 jusqu'au dimanche 1 août 2021, de 7h à 20h
6105	Association Quais du polar	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Festival Quais du Polar	des installations seront autorisées	<b>Quai Général Sarrail</b>	sur la promenade entre la rue Cuvier et la rue Vauban	A partir du mardi 29 juin 2021, 8h, jusqu'au mardi 6 juillet 2021, 14h
			l'accès et le stationnement d'un foodtruck seront autorisés			A partir du vendredi 2 juillet 2021 jusqu'au dimanche 4 juillet 2021, de 8h à 18h
				<b>Place de la Bourse</b>	sur la zone de desserte située au droit du n° 51	A partir du jeudi 1 juillet 2021, 8h, jusqu'au lundi 5 juillet 2021, 8h
					sur la zone de desserte située au droit du n° 47	
				<b>Quai Général Sarrail</b>	côté Est, sur les 20 premiers mètres situés au Sud de la rue Bugeaud	A partir du mardi 29 juin 2021, 8h, jusqu'au mardi 6 juillet 2021, 14h
					côté Est, au droit de la partie comprise entre le n° 3 et le n° 5	
			<b>Rue Lanterne</b>	10 mètres sur la zone de desserte située au droit de la Galerie des Terreaux	A partir du mardi 29 juin 2021, 8h, jusqu'au lundi 5 juillet 2021, 18h	
<b>Quai Pierre Scize</b>	sur 10 mètres au droit du n° 70					
<b>Rue de la Bourse</b>	côté Est, sur 15 mètres au Sud du Passage Ménestrier	A partir du vendredi 2 juillet 2021, 8h, jusqu'au lundi 5 juillet 2021, 8h				

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6106	Entreprise Kararib	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'animations labellisées Tout Le Monde Dehors au Parc Popy	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Henri Gorjus</b>	côté Ouest, sur 35 mètres au droit du n° 33 devant l'entrée du Parc Popy au Nord de la place réservée aux personnes à mobilité réduite	A partir du samedi 10 juillet 2021, 13h, jusqu'au dimanche 11 juillet 2021, 0h
6107	Association des parents d'élèves de l'école Lamar-tine	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la kermesse du Groupe Scolaire Lamartine	des animations seront autorisées	<b>Place des Célestins</b>		Le vendredi 2 juillet 2021, de 16h30 à 21h
			des installations seront autorisées			Le vendredi 2 juillet 2021, de 10h à 22h
6108	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau Enedis	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Saint Mathieu</b>	entre la rue Antoine Lumière et la rue Saint Maurice	A partir du lundi 21 juin 2021 jusqu'au vendredi 25 juin 2021
			la circulation des véhicules sera interdite			A partir du lundi 21 juin 2021 jusqu'au vendredi 25 juin 2021, de 7h30 à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Antoine Lumière et la rue Saint Maurice	A partir du lundi 21 juin 2021 jusqu'au vendredi 25 juin 2021
			les véhicules circulant dans le sens Ouest/Est devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP"		au débouché sur la rue Antoine Lumière	
6109	Entreprise La Rutilante	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Bourgelat</b>	côté pair, sur 10 m en face du n° 21	A partir du mercredi 7 juillet 2021 jusqu'au jeudi 8 juillet 2021
6110	Entreprise Etp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement GRDF	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	<b>Place des Tapis</b>	sur trottoir, au droit de l'immeuble situé au n° 2	A partir du lundi 21 juin 2021 jusqu'au vendredi 2 juillet 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 20 m, au droit de l'immeuble situé au n° 2	
6111	Théâtre Tête d'Or	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'arrêt d'un autocar afin d'assurer la montée et la descente des personnes pour le Théâtre Tête d'Or	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Avenue Maréchal de Saxe</b>	voie Est, sens Sud/Nord sur 20 en face du n° 160 sur la chaussée le temps nécessaire à la montée et descente des passagers pour une période n'exédant pas 10 minutes	A partir du mardi 7 septembre 2021 jusqu'au dimanche 19 juin 2022, de 14h à 17h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6112	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau de chauffage urbain	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue de Gerland</b>	entre la rue Jean Vallier et la rue André Bollier	A partir du lundi 21 juin 2021 jusqu'au samedi 10 juillet 2021
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Avenue Jean François Raclet</b>	au débouché sur la rue de Gerland, entre la rue de l'Effort et la rue de Gerland	
			la circulation des véhicules sera interdite		au débouché sur la rue de Gerland, entre le boulevard de l'Artillerie et la rue de Gerland	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Rue de Gerland</b>	entre la rue Jean Vallier et la rue André Bollier (un double-sens vélos sera maintenu en permanence au droit des engins de chantier et de la fouille sur la rue de Gerland)	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		entre la rue Jean Vallier et la rue André Bollier	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Jean Vallier et la rue André Bollier	
le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue Jean François Raclet</b>	des deux côtés de la chaussée, sur 20 m de part et d'autre de la rue de Gerland				
6113	Entreprise Best Bagel's	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue des Frères Lumière</b>	sur 6 m, au droit du n° 158	A partir du lundi 21 juin 2021 jusqu'au jeudi 30 septembre 2021
6114	Entreprise Terideal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules 2 roues non motorisés sera interrompue sur la piste cyclable à contre-sens	<b>Rue Antoine Lumière</b>	sens Sud/Nord, entre la rue Marius Berliet la rue Saint-Mathieu, une déviation 2 roues sera mise en place par les rues Marius Berliet / Saint-Maurice et Saint-Nestor	A partir du mercredi 23 juin 2021 jusqu'au mercredi 28 juillet 2021
			la circulation des véhicules autorisés sera interrompue sur le site propre bus		entre la rue Saint-Mathieu et l'impasse Bazat	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre l'impasse Bazat et la rue Saint-Mathieu	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Rue Saint Romain</b>	entre la rue Antoine Lumière et le n° 50	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Antoine Lumière</b>	entre l'impasse Bazat et la rue Saint-Mathieu	
				<b>Rue Saint Romain</b>	entre la rue Antoine Lumière et le n° 50	
<b>Rue Antoine Lumière</b>	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Antoine Lumière et le n° 50					
<b>Rue Antoine Lumière</b>	des deux côtés de la chaussée, entre l'impasse Bazat et la rue Saint-Mathieu					
6115	Entreprise Boulanger	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Champier</b>	sur 10 m, au droit du magasin Boulanger sur l'aire de desserte	Le mardi 22 juin 2021

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6116	Mairie du 8ème arrondissement de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Festival Vélo pour Tous	des animations seront autorisées	<b>Place André Latarget</b>	partie Est	Le samedi 26 juin 2021, de 14h à 18h30
			des installations seront autorisées			Le samedi 26 juin 2021, de 13h30 à 19h
			la circulation des véhicules sera interdite			Le samedi 26 juin 2021, de 12h à 19h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6117	Entreprise Maison Pour Tous Rancy	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Fête de la Musique et les Guill'en Fêtes	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue André Philip</b>	côté Est, sur les 15 premiers mètres situés au Nord de la rue Paul Bert	Les vendredi 2 juillet 2021 et samedi 3 juillet 2021, de 9h à 1h
				<b>Rue Paul Bert</b>	côté Nord, sur 25 mètres à l'Est de la station Bluely situés à l'Est de la rue André Philip	
6118	Centre Social Pernon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'évènement Ouest en Fête	des animations seront autorisées	<b>Place Camille Flammarion</b>		A partir du vendredi 2 juillet 2021, 18h, jusqu'au samedi 3 juillet 2021, 0h
			des installations seront autorisées			A partir du vendredi 2 juillet 2021, 14h, jusqu'au samedi 3 juillet 2021, 1h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Jacques Louis Hénon</b>		côté Sud, entre la place Camille Flammarion et la rue Philippe de Lassalle
6119	Entreprise Les Petits Commandants	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la fête de fin d'année de l'association	des animations seront autorisées	<b>Place Commandant Arnaud</b>		Le vendredi 2 juillet 2021, de 18h30 à 22h
			des installations seront autorisées			Le vendredi 2 juillet 2021, de 16h à 22h30
6120	Métropole de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du forum international Dialogues en Humanité	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Boulevard des Belges</b>	côté Nord, au droit de la partie comprise entre la rue de Créqui et le n°7 bis	A partir du jeudi 1 juillet 2021, 7h, jusqu'au lundi 5 juillet 2021, 12h
6121	Fondations Armée du salut et l'Arche de Noé	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Fête de l'Arche de Noé	des animations seront autorisées	<b>Rue Félicent</b>		Le vendredi 2 juillet 2021, de 16h à 21h30
			des installations seront autorisées			Le vendredi 2 juillet 2021, de 13h à 23h
			la circulation des véhicules sera interdite			Le vendredi 2 juillet 2021, de 11h à 23h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6122	Ecole de musique Guy Candeloro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un évènement labellisé Fête de la Musique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place Ambroise Courtois</b>	chaussée Ouest, côté Ouest, sur les 10 premiers mètres situés au Nord de la rue du Premier Film	Le vendredi 2 juillet 2021, de 8h à 23h30

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6123	Entreprise Lyon Monte meubles	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Emile Zola</b>	côté pair, sur 10 m en face du n° 1	Le mercredi 23 juin 2021
6124	Entreprise Terideal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement dans le cadre de travaux d'aménagement de voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Berchet</b>	au niveau de l'accès face à la rue Saint Romain	A partir du mercredi 23 juin 2021 jusqu'au mercredi 28 juillet 2021
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés de la chaussée	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au niveau du débouché sur l'impasse Berchet	
			les véhicules circulant dans le sens Sud/Nord devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP"			
6125	Entreprise Terideal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement dans le cadre de travaux d'aménagement de voirie	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Impasse Bazat</b>	au débouché sur la rue Antoine Lumière	A partir du mercredi 23 juin 2021 jusqu'au mercredi 28 juillet 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m à l'Est de la rue Antoine Lumière	
			les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer le "Cédez le passage"		au débouché sur la rue Bataille	
6126	Entreprise Mgb	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	<b>Cours Suchet</b>	sur 10 m, au droit du n° 70	A partir du jeudi 24 juin 2021 jusqu'au vendredi 25 juin 2021, de 7h30 à 18h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Cours Charlemagne</b>	sur 15 m, au droit du n° 28	
6127	Entreprise Mgb	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Dugas Montbel</b>	entre la rue Gilibert et la rue Claudius Collonge	A partir du jeudi 24 juin 2021 jusqu'au vendredi 25 juin 2021, de 7h30 à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Delandine</b>	entre le cours Suchet et la rue Marc Antoine Petit	
				<b>Rue Dugas Montbel</b>	entre la rue Gilibert et la rue Claudius Collonge	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Delandine</b>	entre le cours Suchet et la rue Marc Antoine Petit	
				<b>Rue Dugas Montbel</b>	des deux côtés, sur 20 m au droit du n° 12	
			<b>Rue Delandine</b>	des deux côtés, entre le n° 25 et le cours Suchet		
6128	Entreprise Carrion Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Avenue de Grande Bretagne</b>	sens Sud/Nord, voie d'urbanisme tactique Est, entre la rue Vendôme et le boulevard des Belges	A partir du mercredi 23 juin 2021 jusqu'au vendredi 16 juillet 2021
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sens Sud/Nord, entre la rue Vendôme et le boulevard des Belges	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 50 m, au droit de l'immeuble situé au n° 1 - 3	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6129	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutention sur le réseau d'éclairage public de la Ville de Lyon	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue de la Rosière</b>	entre la rue Marius Berliet et le n° 7 bis	A partir du lundi 28 juin 2021 jusqu'au mardi 13 juillet 2021, de 7h30 à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
6130	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de suppression d'un branchement Enedis	la circulation des piétons sera gérée et maintenue au droit du n° 116	<b>Rue Bataille</b>	trottoir pair, sur 30 m au droit du n° 116	A partir du mercredi 30 juin 2021 jusqu'au vendredi 9 juillet 2021
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		sur 30 m, au droit du n° 116	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au droit du n° 116	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6131	Entreprise Eiffage Energie télécom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau Telecom pour le compte de Orange	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18 en fonction de l'avancée et des besoins du chantier	<b>Montée des Balmes</b>	entre la rue Albert Falsan et la limite de la Commune	A partir du jeudi 1 juillet 2021 jusqu'au jeudi 15 juillet 2021
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11" en fonction des besoins et de l'avancée du chantier			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
6132	Monsieur J.M Bourgeois et GI Events	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une alimentation provisoire	l'installation d'une ligne électrique au sol dans un passage de câbles sera autorisée	<b>Rue des Antonins</b>		Le vendredi 18 juin 2021
6133	Entreprise France Télévisions	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du premier tour des élections régionales	l'accès et le stationnement des véhicules immatriculés DT 277 FB et ES 985 HS seront autorisés	<b>Quai Rambaud</b>	sur la promenade au droit du n° 43	A partir du dimanche 20 juin 2021, 13h, jusqu'au lundi 21 juin 2021, 1h
<b>Registre de l'année 2021</b>						
L'original de chaque arrêté du Maire peut être consulté dans son intégralité au Service occupation temporaire de l'espace public - 11 rue Pizay - 69001 Lyon - Les jours ouvrables aux heures d'ouverture						



**Délégation générale aux ressources humaines** (Gestion administrative des personnels)

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Drevon	Thomas	Educateur des activités physiques et sportives	Stagiaire	15/02/2021	Sports	Arrêté rectificatif reprise des services antérieurs
Ferraro	Cassandra	Adjoint technique	Stagiaire	01/09/2020	Education	Arrêté rectificatif reprise des services antérieurs
Granet	Myriam	Adjoint technique	Stagiaire	26/08/2020	Education	Arrêté rectificatif reprise des services antérieurs
Mansuy	Jérémy	Adjoint technique	Stagiaire	01/02/2021	Sports	Arrêté rectificatif reprise des services antérieurs
Mecheri	Bilal	Adjoint technique	Stagiaire	15/07/2020	Sports	Arrêté rectificatif reprise des services antérieurs
Ouechtati	Basma	Adjoint technique	Stagiaire	01/10/2020	Education	Arrêté rectificatif reprise des services antérieurs
Sabatier	Joëlle	Adjoint technique	Stagiaire	15/07/2020	Sports	Arrêté rectificatif reprise des services antérieurs
Badonnel	Catherine	Attaché	Contractuel	01/06/2021	Education	Avenant au contrat à durée indéterminée
Souvignet	Florent	Musicien 1ère catégorie	Contractuel	21/05/2021	Orchestre national de Lyon	Avenant au contrat à durée indéterminée
Tardy	Jean-Luc	Attaché principal	Contractuel	01/02/2021	Développement territorial	Avenant au contrat à durée indéterminée
Boutiab	Yamina	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	Contractuel	01/09/2020	Education	Complément temps partiel
Doppler	Clémence	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	Contractuel	14/09/2020	Education	Complément temps partiel
Kuanzambi	Caroline - Charlotte	Adjoint technique	Contractuel	01/09/2020	Education	Complément temps partiel
Malait	Julien	Musicien de 3ème catégorie	Contractuel	22/05/2021	Orchestre national de Lyon	Contrat à durée déterminée
Sarrazin	Grégory	Musicien de 2ème catégorie	Contractuel	01/11/2020	Orchestre national de Lyon	Contrat à durée déterminée
Bordet	Mélessandre	Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	Contractuel	01/04/2021	Enfance	Contrat à durée déterminée (emploi cat A B et C spécifique)
Carnicer	Florine	Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	Contractuel	01/04/2021	Enfance	Contrat à durée déterminée (emploi cat A B et C spécifique)
Cugno	Céline	Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	Contractuel	01/04/2021	Enfance	Contrat à durée déterminée (emploi cat A B et C spécifique)
Dana	Cindy	Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	Contractuel	01/04/2021	Enfance	Contrat à durée déterminée (emploi cat A B et C spécifique)
Groues	Marion	Attaché	Contractuel	03/11/2020	Direction du développement territorial	Contrat à durée déterminée (emploi cat A B et C spécifique)
Lebedinsky	Olga	Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	Contractuel	01/04/2021	Enfance	Contrat à durée déterminée (emploi cat A B et C spécifique)
Maillet	Anais	Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	Contractuel	01/04/2021	Enfance	Contrat à durée déterminée (emploi cat A B et C spécifique)
Maledon	Timothée	Attaché	Contractuel	01/07/2021	Délégation générale aux affaires sociales, sports, éducation, enfance	Contrat à durée déterminée (emploi cat A B et C spécifique)
Pompée	Jérôme	Animateur	Contractuel	03/05/2021	Education	Contrat à durée déterminée (emploi cat A B et C spécifique)
Riben	Océane	Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	Contractuel	01/06/2021	Enfance	Contrat à durée déterminée (emploi cat A B et C spécifique)
Barre	Noémie	Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	Contractuel	01/04/2021	Enfance	Contrat à durée indéterminée

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Briday	Eva	Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	Contractuel	01/04/2021	Enfance	Contrat à durée indéterminée
Groues	Marion	Attaché	Contractuel	02/12/2020	Direction du développement territorial	Contrat à durée indéterminée
Salem	Mohamed	Animateur	Contractuel	01/04/2021	Education	Contrat à durée indéterminée
Zada	Ryad	Animateur	Contractuel	01/04/2021	Education	Contrat à durée indéterminée
Champerret	Catherine	Puéricultrice hors classe	Titulaire	11/03/2021	Enfance	Détachement /stage
Desmaris	Fouzia	Attaché principal	Stagiaire	01/06/2021	Education	Détachement /stage
Henneveux	Virginie	Assistant socio - Educatif	Stagiaire	01/06/2021	Education	Détachement /stage
Nenert	Patricia	Attaché principal	Titulaire	06/05/2021	Direction emploi et competences	Détachement /stage
Schmid	Allan	Technicien	Titulaire	06/06/2021	Délégation générale à l'urbanisme, à l'immobilier et au travaux	Détachement /stage
Ubilava	Magda	Assistant enseignement artistique principal 2ème classe	Titulaire	22/06/2021	Opéra	Mise à disposition au profit d'un organisme
Roche	Laurence	Médecin de 2ème classe	Stagiaire	01/04/2021	Education	Nomination stagiaire catégorie A
Roche	Laurence	Médecin de 2ème classe	Stagiaire	01/04/2021	Education	Nomination stagiaire catégorie A
Bros	Gerald	Adjoint technique	Stagiaire	01/06/2021	Sports	Nomination stagiaire catégorie C
Deschanel	Claire	Adjoint du patrimoine	Stagiaire	01/06/2021	Bibliothèque municipale	Nomination stagiaire catégorie C
Revillot	Alexia	Adjoint technique	Stagiaire	01/06/2021	Enfance	Nomination stagiaire catégorie C
Roth	Sandra	Adjoint administratif	Stagiaire	01/06/2021	Sports	Nomination stagiaire catégorie C
Coquard	Delphine	Bibliothécaire	Titulaire	07/06/2021	Bibliothèque municipale	Recrutement par voie de mutation
Duplessy	Nadia	Adjoint administratif principal de 1ère classe	Titulaire	01/06/2021	Direction relations sociales et vie au travail	Recrutement par voie de mutation
Guillot	Pascal	Attaché principal	Titulaire	14/06/2021	Finances	Recrutement par voie de mutation
Trabelsi	Yosra	Adjoint technique	Titulaire	01/06/2021	Education	Réintégration
Bachiri	Salah	Adjoint administratif	Contractuel	01/06/2021	Mairie du 9ème arrondissement	Remplacement
Bros	Gerald	Adjoint technique	Contractuel	01/05/2021	Sports	Remplacement
Catuara	Delfina Carla	Adjoint administratif	Contractuel	26/05/2021	Mairie du 8ème arrondissement	Remplacement
Desmargez	Hubert	Adjoint technique	Contractuel	01/06/2021	Sports	Remplacement
Folli	Laura	Assistante de conservation	Contractuel	07/06/2021	Musée des beaux-arts	Remplacement
Garnier	Martial	Adjoint technique	Contractuel	31/03/2021	Sports	Remplacement
Kebaili	Djaouida	Adjoint technique	Contractuel	14/04/2021	Sports	Remplacement
Kebaili	Djaouida	Adjoint technique	Contractuel	24/04/2021	Sports	Remplacement
Kebaili	Djaouida	Adjoint technique	Contractuel	27/03/2021	Sports	Remplacement
Le Glas	Manuel	Adjoint technique	Contractuel	30/05/2021	Enfance	Remplacement
Mavromatidou	Melpoméni	Adjoint technique	Contractuel	13/04/2021	Enfance	Remplacement
Nkouikani Masssengo	Ginette	Adjoint technique	Contractuel	01/06/2021	Enfance	Remplacement
Ollagnier	Victor	Adjoint technique	Contractuel	10/04/2021	Sports	Remplacement
Ollagnier	Victor	Adjoint technique	Contractuel	18/05/2021	Sports	Remplacement
Ollagnier	Victor	Adjoint technique	Contractuel	01/06/2021	Sports	Remplacement
Pedregal	Audrey	Adjoint administratif	Contractuel	05/05/2021	Mairie du 7ème arrondissement	Remplacement

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Ribeiro Santos Das Neves	Junior	Adjoint technique	Contractuel	01/04/2021	Sports	Remplacement
Selmoune	Hafida	Adjoint technique	Contractuel	01/06/2021	Enfance	Remplacement
Slimani	Assia	Adjoint administratif	Contractuel	06/06/2021	Mairie du 6ème arrondissement	Remplacement
Timoner	Lucas	Adjoint technique	Contractuel	01/06/2021	Sports	Remplacement
Toublanc	Ella	Adjoint technique	Contractuel	02/05/2021	Sports	Remplacement
Zagkotas	Stefanos	Adjoint technique	Contractuel	01/06/2021	Bureau d'ordre - Hôtel de Ville	Remplacement
Zidi	Inès	Adjoint administratif	Contractuel	01/07/2021	Enfance	Remplacement
Faivre	Yannick	Adjoint administratif	Contractuel	10/05/2021	Mairie du 9ème arrondissement	Remplacement
Finiguerni	Stephane	Adjoint technique	Contractuel	01/06/2021	Sports	Remplacement
Fortier	Camille	Adjoint administratif	Contractuel	01/06/2021	Education	Remplacement
Kacem	Anis	Adjoint technique	Contractuel	08/06/2021	Sports	Remplacement
Kacem	Anis	Adjoint technique	Contractuel	08/05/2021	Sports	Remplacement
Mihi	Walid	Adjoint technique	Contractuel	04/05/2021	Sports	Remplacement
Peri	Alexandra	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	Contractuel	01/01/2021	Education	Remplacement
Roy	Jean Thomas	Adjoint technique	Contractuel	31/05/2021	Sports	Remplacement
Sebaihi	Najete	Adjoint administratif	Contractuel	01/06/2021	Mairie du 8ème arrondissement	Remplacement
Tshiamalenge Pongo	Noëlla	Adjoint technique	Contractuel	01/02/2021	Education	Remplacement
Chieusse	Mathilde	Technicien principal de 2ème classe	Contractuel	01/06/2021	Délégation générale à l'urbanisme, à l'immobilier et au travaux	Remplacement attente recrutement fonctionnaire
Duclos	Cécile	Technicien principal de 2ème classe	Contractuel	01/06/2021	Délégation générale à l'urbanisme, à l'immobilier et au travaux	Remplacement attente recrutement fonctionnaire
Jacoud	Nolwenn	Technicien principal de 2ème classe	Contractuel	15/06/2021	Délégation générale à l'urbanisme, à l'immobilier et au travaux	Remplacement attente recrutement fonctionnaire
Jean	Celine	Technicien principal de 2ème classe	Contractuel	01/05/2021	Délégation générale à l'urbanisme, à l'immobilier et au travaux	Remplacement attente recrutement fonctionnaire
Lopez	Julien	Adjoint technique principal de 2ème classe	Contractuel	15/03/2021	Sports	Remplacement attente recrutement fonctionnaire
Mania	Hervé	Educateur des activités physiques et sportives	Contractuel	19/06/2021	Sports	Remplacement attente recrutement fonctionnaire
Merieux	Amandine	Rédacteur	Contractuel	01/07/2021	Délégation générale à l'urbanisme, à l'immobilier et au travaux	Remplacement attente recrutement fonctionnaire
Pons	Adrien	Educateur des activités physiques et sportives	Contractuel	02/06/2021	Sports	Remplacement attente recrutement fonctionnaire
Pradayrol	Basile	Rédacteur	Contractuel	01/06/2021	Délégation générale service public et à la sécurité	Remplacement attente recrutement fonctionnaire
Sebban	Chloé	Attaché	Contractuel	01/06/2021	Délégation générale à l'urbanisme, à l'immobilier et au travaux	Remplacement attente recrutement fonctionnaire
Thomas	Céline	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	Contractuel	01/01/2021	Education	Remplacement attente recrutement fonctionnaire
Thomas	Celice	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	Contractuel	01/09/2020	Education	Remplacement attente recrutement fonctionnaire

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Trebucq	Romain	Rédacteur	Contractuel	06/07/2021	Délégation générale à l'urbanisme, à l'immobilier et aux travaux	Remplacement attente recrutement fonctionnaire
Benhama	Kenza	Adjoint administratif	Contractuel	01/06/2021	Mairie du 8ème arrondissement	Remplacement complément temps partiel
Del Giudice	Maéva	Adjoint administratif	Contractuel	10/05/2021	Mairie du 9ème arrondissement	Remplacement complément temps partiel
Raffy	Yohanna	Adjoint administratif	Contractuel	01/06/2021	Education	Remplacement
Stragier	Marie	Adjoint administratif	Contractuel	22/06/2021	Mairie du 8ème arrondissement	Remplacement
Morin	Maire-Estelle	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	Contractuel	01/09/2020	Education	Remplacement
Fisli	Manel	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	Contractuel	01/09/2020	Education	Remplacement disponibilité
Valette	Stéphanie	Ingénieur principal	Contractuel	25/06/2021	Direction des systèmes d'information et de la transformation numérique	Renouvellement Contrat à durée déterminée (emploi cat A B et C spécifique)

---

#### Centre communal d'action sociale (Gestion administrative des personnels)

---

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Donne	Marine	Infirmier soins généraux de classe normale	Titulaire	19/11/2019	CCAS	Arrêté rectificatif reprise des services antérieurs

---

## INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

---

#### Direction de la commande publique - Avis

---

Les avis d'appel public à la concurrence sont disponibles sur le site internet de la Ville de Lyon à l'adresse suivante : [www.marchespublics.lyon.fr](http://www.marchespublics.lyon.fr)

#### Ville de Lyon - Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué - Déclarations préalables déposées pendant la période du 24/05/2021 au 28/05/2021

---

DP 069 388 21 01214 déposée le 25/05/2021 Projet : Ravalement de façade Terrain : 42 rue Jean Sarrazin Lyon 8ème Superficie du Terrain : 420 m² Demandeur : Monsieur Moulin Bertrand 42 rue Jean Sarrazin 69008 Lyon

DP 069 383 21 01215 déposée le 25/05/2021 Projet : Construction d'une Véranda Superficie créée : 19M2 Terrain : 20 rue du Docteur Vaillant Lyon 3ème Superficie du Terrain : 194 m² Demandeur : Monsieur Barbe Jean-Paul 20 rue du Docteur Vaillant 69003 Lyon

DP 069 388 21 01216 déposée le 25/05/2021 Projet : Réfection de Toiture Terrain : 11 rue du Docteur Armand Gelibert Lyon 8ème Superficie du Terrain : 216 m² Demandeur : Oralia Sogelem 69 Boulevard des Canuts 69004 Lyon Mandataire : Madame Richard Virginie

DP 069 382 21 01217 déposée le 25/05/2021 Projet : Réfection de Devanture Terrain : 47 rue Victor Hugo Lyon 2ème Superficie du Terrain : 311 m² Demandeur : Debo Bijoux 845 Route des Prolières 69270 Cailloux-Sur-Fontaines Mandataire : Madame Natton Deborah

DP 069 382 21 01218 déposée le 25/05/2021 Projet : Ravalement de façade Terrain : 17 Quai Jean Moulin - 9 rue Claudia Lyon 2ème Superficie du Terrain : 172 m² Demandeur : Regie Ginon 8 Place des Terreaux 69001 Lyon Mandataire : Monsieur Ginon Guillaume

DP 069 382 21 01219 déposée le 25/05/2021 Projet : Remise en Peinture de Devanture Terrain : 49 rue de la République Lyon 2ème Superficie du Terrain : 961 m² Demandeur : Laureade Ft 9 rue des Mésanges 39230 Chaumergy Mandataire : Monsieur Climonet Antoine

DP 069 389 21 01220 déposée le 25/05/2021 Projet : Aménagement d'une Aire de Jeux Terrain : 143 Bis rue Sidoine Appolinaire Jardin de la Vallonnaire Lyon 9ème Superficie du Terrain : 6169 m² Demandeur : Ville de Lyon Direction des Espaces Verts 69205 Lyon Cedex 01 Mandataire : Monsieur le Maire

DP 069 386 21 01221 déposée le 25/05/2021 Projet : abattage d'arbres et Installation d'une clôture Terrain : Place des Enfants du Rhône Parc de la Tête d'or Lyon 6ème Superficie du Terrain : 1028952 m² Demandeur : Ville de Lyon Direction des Espaces Verts 69205 Lyon Cedex 01 Mandataire : Monsieur le Maire

DP 069 383 21 01222 déposée le 25/05/2021 Projet : Réfection de devanture terrain : 53 Cours de la Liberté Lyon 3ème Superficie du terrain : 343 m² Demandeur : Sodipram Sa 44 Ter Boulevard Saint Antoine 78150 le Chesnay Mandataire : Monsieur Chartrou Dominique

DP 069 386 21 01223 déposée le 25/05/2021 Projet : Modification de façade Terrain : 39 rue de Sèze Lyon 6ème Superficie du Terrain : 180 m² Demandeur : Habitat et Humanisme 9 rue Mathieu Varille 69007 Lyon Mandataire : Madame Alacoque Frédérique

DP 069 383 21 01224 déposée le 25/05/2021 Projet : Réfection de devanture terrain : 45 rue Villeroy Lyon 3ème Superficie du Terrain : 184 m² Demandeur : Clean Box 58 Chemin de la Lune

01700 Miribel Mandataire : Monsieur Elsaesser Charles

DP 069 382 21 01225 déposée le 25/05/2021 Projet : Modification de façade Terrain : 4 rue Jacqueline et Roland de Pury Lyon 2ème Superficie du Terrain : 1454 m<sup>2</sup> Demandeur : la Maison du Bon Vivant 4 rue Jacqueline et Roland de Pury 69002 Lyon Mandataire : Monsieur Bernardin Bertil

DP 069 388 21 01227 déposée le 25/05/2021 Projet : Réalisation d'une fresque murale Terrain : 1 Place Joseph Renaut Lyon 8ème Superficie du terrain : 29882 m<sup>2</sup> Demandeur : Centre Leon Berard 28 rue Laennec 69373 Lyon Cedex 08 Mandataire : Monsieur Blay Jean-Yves

DP 069 387 21 01228 déposée le 25/05/2021 Projet : Modification de façade Terrain : 38 rue du Repos Lyon 7ème Superficie du Terrain : 2687 m<sup>2</sup> Demandeur : Madame Pelisson Catherine 287 Route de l'ancienne Voie Ferrée 83830 Bargemon

DP 069 389 21 01229 déposée le 25/05/2021 Projet : Modification de façade et de toiture Terrain : 11 rue Saint Simon Lyon 9ème Superficie du Terrain : 1999 m<sup>2</sup> Demandeur : Dsc - distribution sanitaire chauffage 4 Quai des Etroits 69005 Lyon Mandataire : Monsieur Leboucher Christophe

DP 069 385 21 01230 déposée le 25/05/2021 Projet : Remise en peinture de la devanture terrain : 9 Quai de Bondy Lyon 5ème Superficie du Terrain : 149 m<sup>2</sup> Demandeur : Sarl King's Club 9 Quai de Bondy 69005 Lyon Mandataire : Monsieur Abadalla Daoud Asim

DP 069 383 21 01231 déposée le 26/05/2021 Projet : Ravalement de façade terrain : 16 rue Claude Farrère Lyon 3ème Superficie du terrain : 270 m<sup>2</sup> Demandeur : Madame Erhart Monique 6 Chemin de Montpellas 69009 Lyon

DP 069 381 21 01232 déposée le 26/05/2021 Projet : Réfection d'un mur de clôture Terrain : 21 rue Neyret Lyon 1er Superficie du Terrain : 410 m<sup>2</sup> Demandeur : Delastre Immobilier 18 Place de la Croix Rousse 69004 Lyon Mandataire : Monsieur Reboh Jacques

DP 069 386 21 01233 déposée le 26/05/2021 Projet : Modification d'antennes relais de téléphonie mobile terrain : 9 Cours Vitton 75 Cours Vitton Lyon 6ème Superficie du Terrain : 357 m<sup>2</sup> Demandeur : Societe francaise de radiotelephonie 389 Avenue du Club Hippique 13097 Aix en Provence Cedex 2 Mandataire : Monsieur Berti Jean Marc

DP 069 382 21 01234 déposée le 26/05/2021 Projet : Remise en peinture de devanture Terrain : 2 rue Laurencin Lyon 2ème Superficie du Terrain : 268 m<sup>2</sup> Demandeur : Salon Manucure - Kmy Ongles 22 rue François Truffaut 69800 Saint-Priest Mandataire : Madame le Camille

DP 069 388 21 01235 déposée le 26/05/2021 Projet : Réfection de Devanture Terrain : 7 Place du 11 Novembre 1918 Lyon 8ème Superficie du Terrain : 767 m<sup>2</sup> Demandeur : Monsieur Boubtane Ziad 360 Avenue de Champagne 69009 Lyon

DP 069 384 21 01236 déposée le 26/05/2021 Projet : Modification de Toiture Terrain : 37 Grande rue de la Croix Rousse Lyon 4ème Superficie du Terrain : 772 m<sup>2</sup> Demandeur : Madame Fabre Stéphanie 10 rue de la Verrerie 75004 Paris

DP 069 388 21 01237 déposée le 26/05/2021 Projet : Installation de Panneaux Photovoltaïques Terrain : 53 rue Antoine Lumière Lyon 8ème Superficie du Terrain : 291 m<sup>2</sup> Demandeur : Isolvert 94 rue Hippolyte Kahn 69100 Villeurbanne Mandataire : Madame Topoglu Nergiz

DP 069 384 21 01238 déposée le 26/05/2021 Projet : Changement de Destination d'un Logement en Bureaux Terrain : 8 Cours d'herbouville 16 Montée Bonafo

DP 069 384 21 01239 déposée le 26/05/2021 Projet : Réfection de Toiture Terrain : 11 rue Lebrun 12 Bis rue Justin Godart Lyon 4ème Superficie du Terrain : 295 m<sup>2</sup> Demandeur : Societe Jean Riviere 5 Allée des Erables 69200 Venissieux Mandataire : Monsieur Riviere Patrice

DP 069 388 21 01240 déposée le 26/05/2021 Projet : Modification de Toiture Terrain : 158 Avenue des Frères Lumière Lyon 8ème Superficie du Terrain : 222 m<sup>2</sup> Demandeur : Monsieur Corcelette Jean Jacques 156 Avenue des Frères Lumière 69008 Lyon

DP 069 387 21 01241 déposée le 26/05/2021 Projet : Réalisation d'une fresque murale terrain : 18 rue Lotret Lyon 7ème Superficie du Terrain : 31351 m<sup>2</sup> Demandeur : Bouygues immobilier 186 Avenue Thiers 69465 Lyon cedex 06 Mandataire : Madame Jacoutot Claudie

DP 069 383 21 01242 déposée le 26/05/2021 Projet : Modification de façade terrain : 9 rue Bonnefoi Lyon 3ème Superficie du Terrain : 1010 m<sup>2</sup> Demandeur : Monsieur Noya Secundino 9 rue Bonnefoi 69003 Lyon

DP 069 388 21 01243 déposée le 26/05/2021 Projet : Modification et Réfection de Toiture Terrain : 71 Avenue des Frères Lumière Lyon 8ème Superficie du Terrain : 607 m<sup>2</sup> Demandeur : Sas Cc Lyon 8 71 Avenue des Frères Lumière 69008 Lyon Mandataire : Monsieur l'helgoualch Pierre

DP 069 388 21 01244 déposée le 26/05/2021 Projet : Modification de façade Terrain : 240 Avenue Paul Santy la Roseraie Lyon 8ème Superficie du Terrain : 8384 m<sup>2</sup> Demandeur : Monsieur Morel Jacques 240 Avenue Paul Santy 69008 Lyon

DP 069 386 21 01245 déposée le 26/05/2021 Projet : Modification de façade Terrain : 145 rue Vauban Lyon 6ème Superficie du Terrain : 1250 m<sup>2</sup> Demandeur : Safetyfirst Formation 145 rue Vauban 69006 Lyon Mandataire : Monsieur Ziadi Malik

DP 069 382 21 01246 déposée le 26/05/2021 Projet : Réfection de Toiture Terrain : 25 rue Franklin Lyon 2ème Superficie du Terrain : 201 m<sup>2</sup> Demandeur : Cym Toiture 2 rue de la Gare 69009 Lyon Mandataire : Monsieur Merah Christophe

DP 069 381 21 01247 déposée le 26/05/2021 Projet : Réfection de Toiture Terrain : 9 rue Jean Baptiste Say Lyon 1er Superficie du Terrain : 374 m<sup>2</sup> Demandeur : Cym Toiture 2 rue de la Gare 69009 Lyon Mandataire : Monsieur Merah Christophe

DP 069 388 21 01248 déposée le 27/05/2021 Projet : Modification de Menuiseries Terrain : 85 rue du Moulin à Vent Lyon 8ème Superficie du Terrain : 489 m<sup>2</sup> Demandeur : Monsieur Touchal Lakhdar 85 rue du Moulin à Vent 69008 Lyon

DP 069 386 21 01249 déposée le 27/05/2021 Projet : Construction d'un Abri de Jardin Surface créée : 5 m<sup>2</sup> Terrain : 124 rue Sully Lyon 6ème Superficie du Terrain : 2683 m<sup>2</sup> Demandeur : Monsieur Ouaknin Jonathan 124 rue Sully 69006 Lyon

DP 069 386 21 01250 déposée le 27/05/2021 Projet : Ravalement de façade Terrain : 18 rue Molière Lyon 6ème Superficie du Terrain : 218 m<sup>2</sup> Demandeur : Plenetude Sas 63 Avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne Mandataire : Monsieur Thin Axel

DP 069 386 21 01251 déposée le 27/05/2021 Projet : Ravalement de façade Terrain : 20 rue Molière Lyon 6ème Superficie du Terrain : 598 m<sup>2</sup> Demandeur : Plenetude Sas 63 Avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne Mandataire : Monsieur Thin Axel

DP 069 387 21 01252 déposée le 27/05/2021 Projet : Construction d'une Véranda, Changement de Menuiseries, Modification de Toiture et Modification d'une Clôture Surface créée : 17 m<sup>2</sup> Terrain : 11 rue Georges Gouy Lyon 7ème Superficie du Terrain : 402 m<sup>2</sup> Demandeur : Atypik Sas 11 rue Lieutenant Colonel Prévost 69006 Lyon Mandataire : Monsieur Kabalo Ilane

DP 069 385 21 01253 déposée le 27/05/2021 Projet : Plantation d'arbres Terrain : 34 rue Commandant Charcot Lyon 5ème Superficie du Terrain : 3193 m<sup>2</sup> Demandeur : Ville de Lyon Direction des Espaces Verts 69205 Lyon Cedex 01 Mandataire : Monsieur le Maire

DP 069 387 21 01254 déposée le 27/05/2021 Projet : Changement de Menuiseries Terrain : 42 rue Père Chevrier Lyon 7ème Superficie du Terrain : 1897 m<sup>2</sup> Demandeur : Citya Bourguignon Palluat 19 rue Domer 69007 Lyon Mandataire : Monsieur Bour Damien

DP 069 384 21 01255 déposée le 27/05/2021 Projet : Plantation d'arbres Terrain : 97 à 117 Boulevard de la Croix Rousse Lyon 4ème Superficie du Terrain : 1428 m<sup>2</sup> Demandeur : Metropole de Lyon 20 rue du Lac 69505 Lyon Cedex 03 Mandataire : Monsieur le Président

DP 069 381 21 01256 déposée le 27/05/2021 Projet : Changement de Destination d'un Logement en Bureau Surface créée : 65 m<sup>2</sup> Terrain : 5 rue Pizay Lyon 1er Superficie du Terrain : 643 m<sup>2</sup> Demandeur : Sacvl 36 Quai Fulchiron 69005 Lyon Mandataire : Monsieur Bergereau Thierry

DP 069 382 21 01257 déposée le 27/05/2021 Projet : Construction d'une Terrasse Terrain : 37 Quai Rambaud Lyon 2ème Superficie du Terrain : 754 m<sup>2</sup> Demandeur : Esprit des Sens 37 Quai Rambaud 69002 Lyon Mandataire : Madame Cuir Olivia

DP 069 383 21 01258 déposée le 28/05/2021 Projet : Réfection de Devanture Terrain : 3 Place Aristide Briand Lyon 3ème Superficie du Terrain : 1581 m<sup>2</sup> Demandeur : Wombat Gambetta 3 Place Aristide Briand 69003 Lyon Mandataire : Monsieur Sausset Matthieu

DP 069 383 21 01259 déposée le 28/05/2021 Projet : Réfection de Devanture Terrain : 37 Avenue Lacassagne Lyon 3ème Superficie du Terrain : 1556 m<sup>2</sup> Demandeur : Satsuki 487 rue Louis Breguet 38780 Pont Eveque Mandataire : Monsieur Fargeon Nicolas

DP 069 383 21 01260 déposée le 28/05/2021 Projet : Modification de façade Terrain : 11 rue Gelas Lyon 3ème Superficie du Terrain : 647 m<sup>2</sup> Demandeur : Monsieur Lepretre Gerard 11 rue Gelas 69003 Lyon

DP 069 387 21 01261 déposée le 28/05/2021 Projet : Changement de Menuiseries et Modification de façade Terrain : 8 rue de la Madeleine Lyon 7ème Superficie du Terrain : 228 m<sup>2</sup> Demandeur : Monsieur Renner Gregory 3 Quartier des Bruyères 38230 Chavanoz

DP 069 388 21 01262 déposée le 28/05/2021 Projet : Modification de façade Terrain : 9 rue Pensier Lyon 8ème Superficie du Terrain : 633 m<sup>2</sup> Demandeur : Immobiliere Rhone-Alpes 9 rue Anna Marly 69367 Lyon Cedex 07 Mandataire : Monsieur Paris Jean-Michel

DP 069 387 21 01263 déposée le 28/05/2021 Projet : Modification de façade Terrain : 9 Route de Vienne O2 Blandan Lyon 7ème Superficie

du Terrain : 2687 m<sup>2</sup> Demandeur : Madame Crapiz Estelle 9 B Route de Vienne 69007 Lyon

DP 069 381 21 01264 déposée le 28/05/2021 Projet : Modification de façade Terrain : 23 Montée de la Butte Lyon 1er Superficie du Terrain : 213 m<sup>2</sup> Demandeur : Monsieur Orif Marc 15 rue du Champ de Mars 43400 le Chambon Sur Lignon

DP 069 381 21 01265 déposée le 28/05/2021 Projet : Changement de Destination d'un Logement en Hébergement Hôtelier et Touristique Surface créée : 29 m<sup>2</sup> Terrain : 19 rue Bouteille Lyon 1er Superficie du Terrain : 187 m<sup>2</sup> Demandeur : Indivision Tatieu Billere Guillaume et Malini 25 rue Garibaldi 69006 Lyon

DP 069 388 21 01266 déposée le 28/05/2021 Projet : Construction d'une Piscine et d'un Abri de Jardin Terrain : 15 rue Général André Lyon 8ème Superficie du Terrain : 428 m<sup>2</sup> Demandeur : Monsieur Arto Franck 15 rue Général André 69008 Lyon

DP 069 385 21 01267 déposée le 28/05/2021 Projet : Extension d'une Maison Individuelle, Modification de façade et de Toiture Surface créée : 34 m<sup>2</sup> Terrain : 95 rue Joliot Curie Lyon 5ème Superficie du Terrain : 3461 m<sup>2</sup> Demandeur : Viluart Investissements 4 Avenue de Camoëns 75116 Paris Mandataire : Monsieur du verne Martin

---

### **Ville de Lyon - Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué - Permis de construire déposés pendant la période du 24/05/2021 Au 28/05/2021**

---

PC 069 385 17 00220 M03 déposé le 27/05/2021 Modificatif Projet : Démolition d'un bâtiment et construction d'un immeuble de 29 Logements, de Bureaux et des Commerces, et 50 Places de Stationnement. Surface créée : 2649 m<sup>2</sup> Terrain : 73-75-77 Avenue du point du Jour Lyon 5ème Superficie du Terrain : 1919 m<sup>2</sup> Demandeur : Sccv Lyon 05 - 73 Point du Jour 56 60 Avenue Edouard Vaillant 92100 Boulogne Billancourt Mandataire : Madame le Coadic Magalie Auteur : Oworkshop Monsieur Ouazzani Hassane 10 -12 Boulevard Vivier Merle 69003 Lyon

PC 069 382 18 00131 M03 déposé le 26/05/2021 Modificatif Projet : Construction de 4 bâtiments à usage de logements, bureaux, commerces et équipement d'intérêt collectif Surface créée : 12186 m<sup>2</sup> Terrain : quai Perrache Ilot A1 Sud - Zac 2 - Lyon Confluence Lyon 2ème Superficie du Terrain : 8838 m<sup>2</sup> Demandeur : Linkcity Sud-Est 18 rue du Général Mouton du vernet 69487 Lyon Cedex 03 Mandataire : Monsieur Gasteau Thibaut Auteur : Aia Architectes 20 rue Lortet 69007 Lyon

PC 069 384 19 00122 M02 déposé le 26/05/2021 Modificatif Projet : démolition, construction d'un ensemble immobilier de 19 logements et Création de 19 Aires de Stationnement Surface créée : 1274 m<sup>2</sup> Terrain : 9 rue de la Tour du Pin Lyon 4ème Superficie du Terrain : 414 m<sup>2</sup> Demandeur : Sci Rhône 22 24 rue de Bellevue 92100 Boulogne Billancourt Mandataire : Monsieur Barry Romain Auteur : Agrega Architectes Sas Monsieur Greiss Gabriel 13 rue Général de Miribel 69007 Lyon

PC 069 384 19 00207 M01 déposé le 25/05/2021 Modificatif Projet : Construction d'une maison Individuelle Surface créée : 82 m<sup>2</sup> Terrain : 10 rue Victor Fort Lyon 4ème Superficie du Terrain : 1049 m<sup>2</sup> Demandeur : Lery Transactions 4 rue Villeneuve 69004 Lyon Mandataire : Monsieur Lery Thomas Auteur : Monsieur Mazet Sébastien 2 rue des Vallières 69390 Vourles

PC 069 385 20 00039 M01 déposé le 28/05/2021 Modificatif Projet : réfection de toiture et d'une coursive Terrain : 16 rue du Boeuf Lyon 5ème Superficie du Terrain : 1331 m<sup>2</sup> Demandeur : Syndicat des Copropriétaires 16 rue du Boeuf - Regie Simonneau 50 Cours Franklin Roosevelt 69466 Lyon Cedex 06 Mandataire : Monsieur Lichiere Thomas Auteur : Agence Garon-Vaganay 27 Chemin des Centaures 38200 Vienne

PC 069 385 20 00247 T01 déposé le 26/05/2021 Transfert Projet : réhabilitation d'un bâtiment Surface créée : 39 m<sup>2</sup> Terrain : 5 rue Saint Georges Lyon 5ème Superficie du terrain : 173 m<sup>2</sup> Demandeur : Asl - 5 rue Saint Georges Lyon 67 rue du Président Edouard Herriot 69002 Lyon Mandataire : Monsieur Betirac Henri Auteur : Madame Remond Cécile 5 Place Edgar Quinet 69006 Lyon

PC 069 383 20 00257 T01 déposé le 26/05/2021 Transfert Projet : Changement de destination d'un commerce en logement et modification de façades Surface créée : 67 m<sup>2</sup> Terrain : 22 rue du commandant Fuzier Lyon 3ème Superficie du Terrain : 409 m<sup>2</sup> Demandeur : Colocalyon Transaction 274 Avenue Berthelot 69008 Lyon Mandataire : Monsieur Lenoel Cédric

PC 069 385 21 00179 déposé le 25/05/2021 Projet : Surélévation d'une maison individuelle et ravalement de façade Surface créée : 23 m<sup>2</sup> Terrain : 38 rue des Macchabées Lyon 5ème Superficie du Terrain : 132 m<sup>2</sup> Demandeur : Madame Gourdain Marie 38 rue des Macchabées 69005 Lyon Auteur : Monsieur Descours Jean-François 22 rue Salomon Reinach 69007 Lyon

PC 069 383 21 00180 déposé le 27/05/2021 Projet : Changement de destination d'un local commercial en bureaux, modification de façades et réhabilitation de l'immeuble surface créée : 247 m<sup>2</sup> Terrain : 131 rue Chaponnay Lyon 3ème Superficie du Terrain : 430 m<sup>2</sup> Demandeur : Blossom Project Promotion 32 rue Thomassin 69002 Lyon Mandataire : Monsieur Michaud Maxime Auteur : Id-Pluriel Architectures 96 rue Vendôme 69006 Lyon

PC 069 384 21 00181 déposé le 27/05/2021 Projet : Changement de destination de logements en commerces, ravalement de façade et Changement de menuiseries surface créée : 332 m<sup>2</sup> Terrain : 4 rue ClaudiUS Linossier Lyon 4ème Superficie du Terrain : 349 m<sup>2</sup> Demandeur : Sci Vvm 8 rue André Gélais 69320 Feyzin Mandataire : Monsieur Valdebouse Xavier Auteur : Monsieur Guenard Yann 74 rue Paul Bert 69003 Lyon

PC 069 385 21 00182 déposé le 28/05/2021 Projet : extension d'une maison individuelle et modification de façade Surface créée : 55 m<sup>2</sup> Terrain : 4 impasse du Point du Jour Lyon 5ème Superficie du Terrain : 462 m<sup>2</sup> Demandeur : Madame Barberis Nathalie 30 rue Chazière 69004 Lyon Auteur : OpUS Architecture Madame Simon Céline 6 Boulevard Jules Ferry 42300 Roanne

PC 069 389 21 00183 déposé le 28/05/2021 Projet : Réhabilitation d'une Maison Individuelle Terrain : 3 Bis rue des Rivières Lyon 9ème Superficie du Terrain : 879 m<sup>2</sup> Demandeur : Monsieur Ticheur Maxime 9 Montée des Carmes Déchaussés 69005 Lyon Auteur : Monsieur Magis Adrien 1 Place Aristide Briand 69003 Lyon

PC 069 388 21 00184 déposé le 28/05/2021 Projet : construction d'un ensemble immobilier de 22 logements et création de 23 aires de stationnement Surface créée : 1480 m<sup>2</sup> Terrain : 196 avenue Paul Santy Lyon 8ème Superficie du Terrain : 851 m<sup>2</sup> Demandeur : Groupe Launay Rhone Alpes 45 Avenue Maréchal Foch 69006 Lyon 13 rue Général de Miribel 69007 Lyon Mandataire : Auteur : Monsieur Launay Franck Agrega architectes

PC 069 385 21 00185 déposé le 28/05/2021 Projet : Changement de menuiseries, construction d'une terrasse et d'un abri voiture Terrain : 23 rue Grange Bruyère Lyon 5ème Superficie du terrain : 432 m<sup>2</sup> Demandeur : Monsieur Treve Bernard 23 rue Grange Bruyère 69110 Sainte Foy les Lyon Auteur : Monsieur Treve Bernard 8 rue Pauline Marie Jacot 69005 Lyon

PC 069 384 21 00186 déposé le 28/05/2021 Projet : Construction d'un immeuble de 5 Logements et suppression de 4 aires de stationnement Surface créée : 514 m<sup>2</sup> Terrain : 4 rue de Cuire Lyon 4ème Superficie du Terrain : 246 m<sup>2</sup> Demandeur : Adamia Immobilier 5 Avenue de Poumeyrol 69300 Caluire-et-Cuire Mandataire : Monsieur Tébol Michaël Auteur : Monsieur Azoulay Maurice 49 rue Waldeck Rousseau 69006 Lyon

---

### **Ville de Lyon - Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué - Permis de démolir déposés pendant la période du 24/05/2021 au 28/05/2021**

---

PD 069 387 21 00018 déposé le 26/05/2021 Projet : Démolition d'un bâtiment industriel Terrain : 64 rue Croix Barret Lyon 7ème Superficie du Terrain : 9476 m<sup>2</sup> Demandeur : Snfc Voyageur 116 Cours Lafayette 69003 Lyon Mandataire : Madame Hanique Danielle

---

**Ville de Lyon - Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué - Changement d'usage déposés pendant la période du 24/05/2021 Au 28/05/2021**

---

US 069 385 21 00134 déposé le 26/05/2021 Projet : Changement d'usage d'un Local d'habitation de 30.79 m<sup>2</sup> en location meublée de Courte du rée Terrain : 24 rue de la Quarantaine Lyon 5ème Superficie du Terrain : 304 m<sup>2</sup> Demandeur : Trigell 117 rue du Berchat 74170 Saint gervais les Bains Mandataire : Monsieur Rigaud Louis

US 069 382 21 00135 déposé le 28/05/2021 Projet : Changement d'usage d'un Local d'habitation de 57 m<sup>2</sup> en Location meublée de courte du rée Terrain : 33 rue de la Bourse Lyon 2ème Superficie du Terrain : 181 m<sup>2</sup> Demandeur : Monsieur Silvestre Pierre 12 Boulevard des Belges 69006 Lyon Auteur : Oralie Régie de l'opéra 50 Cours Lafayette 69003 Lyon

---

**Ville de Lyon - Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué - Déclarations préalables délivrées pendant la période du 24/05/2021 Au 28/05/2021**

---

DP 069 386 18 02167 T01 Décision du 26/05/2021 transfert à Monsieur Chapon Marc 25 rue Bugeaud 69006 Lyon Projet : changement de destination de bureau en un logement Terrain : 25 rue Bugeaud Lyon 6ème

DP 069 383 21 00034 Décision du 26/05/2021 à Regie Chomette 1 Cours Richard Vitton 69003 Lyon Projet : Ravalement de Façades Terrain : 223 rue du guesclin Lyon 3ème

DP 069 381 21 00039 Décision du 26/05/2021 à Slg 11 Quai de la Pêcherie 69001 Lyon Projet : Remise en Peinture de Devanture Terrain : 30 rue Président Edouard Herriot Lyon 1er

DP 069 386 21 00087 Décision du 27/05/2021 à Tradilux Sas 2 rue de Sèze 69006 Lyon Projet : Réfection de Devanture Terrain : 2 rue de Sèze Lyon 6ème

DP 069 384 21 00331 Décision du 26/05/2021 à Monsieur de ChalUS Matthieu 5 rue Chazière 69004 Lyon Projet : Réhabilitation d'une maison et construction d'une piscine Terrain : 5 rue Chazière Lyon 4ème

DP 069 381 21 00387 Décision du 26/05/2021 à Monsieur Prud'hon Dominique 11 rue de la Poudrière 69001 Lyon Projet : Construction d'une Devanture Terrain : 11 rue de la Poudrière Lyon 1er

DP 069 385 21 00409 Décision du 27/05/2021 à Alliade Habitat 173 Avenue Jean Jaurès 69007 Lyon Projet : Réhabilitation d'un immeuble de logements Terrain : 3 Quai Fulchiron 69005 Lyon 5ème

DP 069 386 21 00467 Décision du 27/05/2021 à Barraceviche Gf restaurants 13 rue Saint Nestor 69008 Lyon Projet : Remise en peinture de Devanture Terrain : 76 rue Masséna Lyon 6ème

DP 069 383 21 00664 Décision du 26/05/2021 à du lac Bati 480 rue des Trois Fourneaux 01140 Valeins Projet : Réfection de toiture Terrain : 28 rue François Garcin Lyon 3ème

DP 069 383 21 00691 Décision du 26/05/2021 à Monsieur Thollot Guy 23 rue Antoine Laviolette 69003 Lyon Projet : Construction d'une piscine Terrain : 23 rue Antoine Laviolette Lyon 3ème

DP 069 385 21 00699 Décision du 27/05/2021 à Ville de Lyon direction gestion technique des bâtiments 69205 Lyon Cedex 01 Projet : Modification de façade Terrain : 18 Quai Bondy Lyon 5ème

DP 069 383 21 00766 Décision du 26/05/2021 à Sci 119 Corneille 131 Boulevard de la Bataille de Stalingrad 69100 Villeurbanne Projet : Modification de Toiture Terrain : 119 rue Corneille Lyon 3ème

DP 069 383 21 00767 Décision du 26/05/2021 à Alliade Habitat 173 Avenue Jean Jaurès 69007 Lyon Projet : Modification de façade Terrain : 24 rue Paul Bert Lyon 3ème

DP 069 382 21 00773 Décision du 26/05/2021 à Eric Prudent Renovation 1 rue Pierre Valdo 69005 Lyon Projet : Changement de Menuiseries Terrain : 2 rue de la Poulaillerie Lyon 2ème

DP 069 383 21 00798 Décision du 26/05/2021 à Mairie de Lyon Direction de la Construction 69205 Lyon Cedex 01 Projet : Modification de Toiture Terrain : 249 rue Vendôme Lyon 3ème

DP 069 382 21 00812 Décision du 26/05/2021 à Bergues Freres Sas 211 Chemin du Chêne 69140 Rillieux la Pape Projet : Réfection de Toiture Terrain : 4 rue du Plat Lyon 2ème

DP 069 385 21 00814 Décision du 27/05/2021 à Madame Boasson Sophie 209 Avenue Gambetta 75020 Paris Projet : Modification de façade Terrain : 32 rue de Bélissen Lyon 5ème

DP 069 381 21 00832 Décision du 26/05/2021 à la Belle Boucle 5 rue du Griffon 69001 Lyon Projet : Création d'une mezzanine et réfection de devanture Surface créée : 38 m<sup>2</sup> Terrain : 5 rue Griffon Lyon 1er

DP 069 383 21 00844 Décision du 26/05/2021 à Hesiod Invest 24 rue Grenette 69002 Lyon Projet : Réfection de Devanture Terrain : 5 rue Servient Lyon 3ème

DP 069 386 21 00879 Décision du 27/05/2021 à Centre gerontologie coordination medico-sociale "Le parc" 85 rue Tronchet 69006 Lyon Projet : Modification de façade Terrain : 85 rue Tronchet Lyon 6ème

DP 069 382 21 00883 Décision du 26/05/2021 à Ambassade des Etats Unis 2 Avenue Gabriel 75382 Paris Cedex 08 Projet : Modification de façade Terrain : 2 rue du Président Carnot Lyon 2ème

DP 069 383 21 00915 Décision du 26/05/2021 à Monsieur du Reau Jacques 53 rue Saint Isidore 69003 Lyon Projet : Installation d'une pergola Terrain : 53 rue Saint Isidore Lyon 3ème

DP 069 383 21 00926 Décision du 26/05/2021 à Ville de Lyon Direction Gestion Technique des Bâtiments 69205 Lyon Cedex 01 Projet : Réfection de toiture Terrain : 52 rue Baraban Lyon 3ème

DP 069 387 21 00965 Décision du 26/05/2021 à Bk International 21 Avenue Georges Pompidou 69003 Lyon Projet : Modification de façade Surface créée : 130 m<sup>2</sup> Terrain : 32 rue d'aguessau Lyon 7ème

DP 069 389 21 01002 Décision du 27/05/2021 à Monsieur Morer Xavier 23 Allée des Cavatines 69009 Lyon Projet : Modification de façade Terrain : 23 Allée des Cavatines Lyon 9ème

DP 069 387 21 01045 Décision du 26/05/2021 à Monsieur Plasse Jean Yves 2 rue des Bons Enfants 69007 Lyon Projet : Modification de façade Terrain : 2 rue des Bons Enfants Lyon 7ème

DP 069 387 21 01093 Décision du 26/05/2021 à Mon Lunetier Madeleine 18 rue de la Madeleine 69007 Lyon Projet : Réfection de Devanture Terrain : 18 rue de la Madeleine Lyon 7ème

---

**Ville de Lyon - Direction de l'aménagement urbain - Permis de construire délivrés pendant la période du 24/05/2021 au 28/05/2021**

---

PC 069 387 15 00068 M04 Arrêté du 26/05/2021 Modificatif à Sci Technopark 3 -33 Avenue Foch 69006 Lyon Projet : Construction de 5

Immeubles de Bureaux, d'activité Industrielle et Création de 217 Aires de Stationnement Surface créée : 10138 m<sup>2</sup> Terrain : 32 rue Saint-Jean de Dieu Lyon 7ème

PC 069 382 18 00361 M02 Arrêté du 26/05/2021 Modificatif à Bouygues Immobilier 186 Avenue Thiers 69006 Lyon Projet : Construction de 2 bâtiments de bureaux, commerce et de 38 logements. affectation de 49 places de stationnement dans le parking public A1 Surface créée : 6936 m<sup>2</sup> Terrain : Ilot A1 Nord - Zac 2 Lyon Confluence Lyon 2ème

PC 069 383 19 00418 T01 Arrêté du 26/05/2021 Transfert à Monsieur El Bilali Mehdi 6 rue Docteur Dolard 69100 Villeurbanne Projet : Changement de Destination de Bureaux en 1 Logement Avec Modifications des Façades Surface créée : 108 m<sup>2</sup> Terrain : 9 rue Saint Eusebe Lyon 3ème

PC 069 385 20 00161 M01 Arrêté du 26/05/2021 Modificatif à Monsieur Robert Sébastien 3 rue Jean Louis Vincent 69005 Lyon Projet : Construction d'une Maison Individuelle Surface créée : 133 m<sup>2</sup> Terrain : 3 rue Jean Louis Vincent Lyon 5ème

PC 069 383 20 00177 T01 Arrêté du 26/05/2021 Transfert à 242 Crequi 127 route de Saint Fortunat 69450 Saint-Cyr-au-Mont-D'or Projet : Changement de Destination Partiel d'un Entrepôt en 3 Logements Avec Modification de Façades Surface créée : 271 m<sup>2</sup> Terrain : 242 rue de Créqui Lyon 3ème

PC 069 383 20 00190 Arrêté du 26/05/2021 à Scv Lacassagne 50 68 Cours Lafayette 69003 Lyon Projet : Démolition Totale. Construction d'un immeuble de 14 logements, de 2 commerces et création de 16 aires de stationnement. surface créée : 1120 m<sup>2</sup> Terrain : 50 Avenue Lacassagne Lyon 3ème

PC 069 387 20 00204 Arrêté du 26/05/2021 à Sci du 25 rue Saint Jerome 77 rue de la Gare 69730 Genay Projet : Construction d'un Immeuble de bureaux Surface créée : 565 m<sup>2</sup> Terrain : 25 rue Saint Jérôme Lyon 7ème

PC 069 381 20 00339 Arrêté du 26/05/2021 à Sci Kine Flesselles 20 rue de Flesselles 69001 Lyon Projet : Changement de Destination de Logements en Centre de Soins et Modification de façade Surface créée : 87 m<sup>2</sup> Terrain : 20 rue de Flesselles Lyon 1er

PC 069 381 20 00382 Arrêté du 26/05/2021 à Monsieur Michel Jean-Yves 821 Chemin des Brusquets 06220 Vallauris Projet : Changement de destination d'un local commercial en logement et changement de menuiseries Surface créée : 52 m<sup>2</sup> Terrain : 41 rue du Bon Pasteur Lyon 1er

PC 069 384 21 00021 Arrêté d'au 26/05/2021 à Madame du paine Scotton Marion 7 rue Gigodot 69004 Lyon Projet : Réhabilitation et Extension d'un logement Surface créée : 33 m<sup>2</sup> Terrain : 7 rue Gigodot Lyon 4ème

PC 069 386 21 00072 Arrêté du 26/05/2021 à Monsieur Freychet Thomas 5 rue Antoine Barbier 69006 Lyon Projet : surélévation et Extension d'un immeuble de logements Surface créée : 23 m<sup>2</sup> Terrain : 5 rue Antoine Barbier Lyon 6ème

---

### **Ville de Lyon - Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué - Déclarations préalables déposées pendant la période du 31/05/2021 au 04/06/2021**

---

DP 069 383 21 01268 Déposée le 31/05/2021 Projet : Réfection de devanture Terrain : 82 rue Maurice Flandin Lyon 3ème Superficie du terrain : 333 m<sup>2</sup> Demandeur : Slt Sarl 20 Allée de la Clé des Champs 69580 Sathonay-Village Mandataire : Monsieur Lemeillet Stanislas

DP 069 383 21 01269 Déposée le 31/05/2021 Projet : Réfection de devanture Terrain : 53 rue Maurice Flandin Lyon 3ème Superficie du terrain : 174 m<sup>2</sup> Demandeur : Slt Sarl 20 Allée de la Clé des Champs 69580 Sathonay-Village Mandataire : Monsieur Lemeillet Stanislas

DP 069 386 21 01270 Déposée le 31/05/2021 Projet : Modification de façade Terrain : 85 Cours Vitton Lyon 6ème Superficie du terrain : 305 m<sup>2</sup> Demandeur : Eglise Evangelique Baptiste 85 Cours Vitton 69006 Lyon Mandataire : Monsieur Deglon Emmanuel

DP 069 383 21 01271 Déposée le 31/05/2021 Projet : Réfection de Toiture Terrain : 54 Cours de la Liberté Lyon 3ème Superficie du terrain : 308 m<sup>2</sup> Demandeur : Regie Juron et Tripiet 27 rue de Brest 69216 Lyon Cedex 02 Mandataire : Monsieur Baratin Guerric

DP 069 384 21 01272 Déposée le 31/05/2021 Projet : Changement de menuiseries et modification de façade Terrain : 25 rue d'austerlitz Lyon 4ème Superficie du terrain : 224 m<sup>2</sup> Demandeur : Monsieur Peignier Regis 25 rue d'austerlitz 69004 Lyon

DP 069 383 21 01273 Déposée le 31/05/2021 Projet : modification de façade Terrain : 32 rue des Rancy Lyon 3ème Superficie du terrain : 5279 m<sup>2</sup> Demandeur : Monsieur Boudjahfa Karim 32 rue des Rancy 69003 Lyon

DP 069 381 21 01274 Déposée le 31/05/2021 Projet : Réfection de devanture terrain : 3 rue Grobon Lyon 1er Superficie du terrain : 170 m<sup>2</sup> Demandeur : Sci les Enchantes 5 Avenue Général de Gaulle 69300 Caluire-Et-Cuire Mandataire : Madame Dubois Géraldine

DP 069 384 21 01275 Déposée le 31/05/2021 Projet : Division Parcelaire Terrain : 8 Chemin du Vallon Lyon 4ème Superficie du terrain : 1936 m<sup>2</sup> Demandeur : Adonis 56 Quai Joseph Gillet 69004 Lyon Mandataire : Monsieur Caracostas Christophe

DP 069 384 21 01276 Déposée le 31/05/2021 Projet : Création d'une Mezzanine Surface Créée : 40 m<sup>2</sup> Terrain : 14 rue Richan Lyon 4ème Superficie du terrain : 217 m<sup>2</sup> Demandeur : Marchand de Biens - Homwide 33 rue Henri Brosse 69310 Pierre-Benite Mandataire : Monsieur Tapon Vincent

DP 069 382 21 01277 Déposée le 01/06/2021 Projet : Réalisation d'une fresque murale terrain : Cours de Verdun Rambaud Lyon 2ème Superficie du terrain : 80944 m<sup>2</sup> Demandeur : Citecreation 44 Grande rue 69600 Oullins Mandataire : Monsieur Boucher Jean-Michel

DP 069 382 21 01278 Déposée le 01/06/2021 Projet : Changement de menuiseries Terrain : 30 place Bellecour Lyon 2ème Superficie du terrain : 628 m<sup>2</sup> Demandeur : Madame Derain Corinne 30 Place Bellecour 69002 Lyon

DP 069 382 21 01279 Déposée le 01/06/2021 Projet : Modification de façade et Création de Surface Surface Créée : 17 m<sup>2</sup> Terrain : 57 Place de la République Lyon 2ème Superficie du terrain : 2454 m<sup>2</sup> Demandeur : Sdc le Rhone - Nexity la my 57 rue de la République 69002 Lyon Mandataire : Monsieur Sagnimorte Louis

DP 069 387 21 01280 Déposée le 01/06/2021 Projet : Installation d'une Clôture, d'un Portail et d'un Portillon Terrain : 33 - 35 rue Lieutenant Colonel Girard Lyon 7ème Superficie du terrain : 7654 m<sup>2</sup> Demandeur : Ares Sas 2266 Avenue de L'europe 69140 Rillieux-La-Pape Mandataire : Monsieur Castillo Alain

DP 069 384 21 01281 Déposée le 01/06/2021 Projet : Changement de menuiseries Terrain : 22 Place Tabareau Lyon 4ème Superficie du terrain : 894 m<sup>2</sup> Demandeur : Madame Hartmann Anne 71 rue de Cuire 69004 Lyon

DP 069 386 21 01282 Déposée le 01/06/2021 Projet : Remise en Peinture de devanture Terrain : 105 rue de Créqui Lyon 6ème Superficie du terrain : 1132 m<sup>2</sup> Demandeur : Eurl la pierre 8 rue Perrod 69004 Lyon Mandataire : Monsieur la Pierre Sebastien

DP 069 382 21 01283 Déposée le 01/06/2021 Projet : Remise en peinture de devanture Terrain : 12 Place Antonin Gourju Lyon 2ème Superficie du terrain : 288 m<sup>2</sup> Demandeur : Mnpro 32 Allée Jean Paul 69110 Sainte-Foy-Les-Lyon Mandataire : Monsieur Benoit Mickaël

DP 069 382 21 01284 Déposée le 01/06/2021 Projet : ravalement de façade Terrain : 18 Cours Suchet Lyon 2ème Superficie du terrain : 751 m<sup>2</sup> Demandeur : Cabinet Bois 4 Place Amédée Bonnet 69002 Lyon Mandataire : Monsieur Bois Dominique

DP 069 387 21 01285 Déposée le 01/06/2021 Projet : Ravalement de façade Terrain : 25 rue Saint Jérôme Lyon 7ème Superficie du terrain : 166 m<sup>2</sup> Demandeur : Sdc du 25 rue Saint Jerome - Lyon 7 C/O Regie Citya Gallichet 56 Cours Gambetta 69007 Lyon Mandataire : Monsieur Bouchet Alexandre

DP 069 386 21 01286 Déposée le 02/06/2021 Projet : Réfection de devanture Terrain : 10 boulevard des Brotteaux Lyon 6ème Superficie du terrain : 935 m<sup>2</sup> Demandeur : Monop Sas 14 16 rue Marc Bloch 92116 Clichy Cedex Mandataire : Monsieur Esnault Philippe

DP 069 386 21 01287 Déposée le 02/06/2021 Projet : Réfection de devanture Terrain : 2 Avenue du Maréchal de Saxe Lyon 6ème Superficie du terrain : 305 m<sup>2</sup> Demandeur : Marionnaud Lafayette 115 rue Réaumur 75002 Paris Mandataire : Madame Betti Gabrielle

DP 069 383 21 01288 Déposée le 02/06/2021 Projet : Changement de menuiseries Terrain : 200 rue André Philip Lyon 3ème Superficie du terrain : 538 m<sup>2</sup> Demandeur : Monsieur Etienne Brice 51 Boulevard des Brotteaux 69006 Lyon

DP 069 386 21 01289 Déposée le 02/06/2021 Projet : Réfection de devanture Terrain : 32 Avenue du Maréchal de Saxe Lyon 6ème Superficie



du terrain : 191 m<sup>2</sup> Demandeur : Auchan Hypermarche 10 Chemin Petit 69300 Caluire-Et-Cuire Mandataire : Monsieur Ransquin Yanick

DP 069 383 21 01290 Déposée le 02/06/2021 Projet : Ravalement de façade Terrain : 47 rue Claude Farrère Lyon 3ème Superficie du terrain : 706 m<sup>2</sup> Demandeur : Monsieur Gagey Alain 47 rue Claude Farrère 69003 Lyon

DP 069 388 21 01291 Déposée le 02/06/2021 Projet : Modification de façade Terrain : 4 Avenue Rockefeller Lyon 8ème Superficie du terrain : 6627 m<sup>2</sup> Demandeur : Eiasse de Lyon - Ecole Rockefeller 4 Avenue Rockefeller 69373 Lyon Cedex 08 Mandataire : Monsieur Bourdin Patrick

DP 069 383 21 01292 Déposée le 02/06/2021 Projet : Surélévation d'un commerce Surface créée : 30 m<sup>2</sup> Terrain : 10 rue Paul Bert Lyon 3ème Superficie du terrain : 347 m<sup>2</sup> Demandeur : Sci A.S.3J 10 rue Paul Bert 69003 Lyon Mandataire : Monsieur Saltana Abdellah

DP 069 386 21 01293 Déposée le 02/06/2021 Projet : Changement de menuiseries Terrain : 38 Cours Franklin Roosevelt Lyon 6ème Superficie du terrain : 182 m<sup>2</sup> Demandeur : Monsieur Paolini Marco 12 Via San Giovanna d'arco 00186 Rome

DP 069 387 21 01294 Déposée le 02/06/2021 Projet : Installation d'une pergola Terrain : 32 rue Crepet Lyon 7ème Superficie du terrain : 3322 m<sup>2</sup> Demandeur : Monsieur Poumarede Alain 32 rue Crepet 69007 Lyon

DP 069 389 21 01295 Déposée le 02/06/2021 Projet : Remise en peinture Terrain : 10 rue Louis Bouquet Lyon 9ème Superficie du terrain : 2473 m<sup>2</sup> Demandeur : Madame Blanchard Née Pressiat Claire 10 rue Louis Bouquet 69009 Lyon

DP 069 384 21 01296 Déposée le 02/06/2021 Projet : Changement de menuiseries et modification de façade Terrain : 13 rue Jacques Louis Henon Lyon 4ème Superficie du terrain : 250 m<sup>2</sup> Demandeur : Sollar 28 rue Garibaldi 69006 Lyon Mandataire : Monsieur Roche Vincent

DP 069 387 21 01297 Déposée le 03/06/2021 Projet : Modification de façade Terrain : 8 rue Jean Gay Lyon 7ème Superficie du terrain : 1558 m<sup>2</sup> Demandeur : Sci Pierre Ecolo 4 rue Imbert Colomes 69001 Lyon Mandataire : Monsieur de la rminat Emmanuel

DP 069 388 21 01298 Déposée le 03/06/2021 Projet : Réfection de devanture Terrain : 3 Avenue Paul Santy Lyon 8ème Superficie du terrain : 353 m<sup>2</sup> Demandeur : M Project 08 1 rue Georges Brassens 69120 Vaulx-en-Velin Mandataire : Monsieur Bouajila Anis

DP 069 381 21 01299 Déposée le 03/06/2021 Projet : Changement de destination d'un atelier en logement Surface créée : 65 m<sup>2</sup> Terrain : 10 rue Diderot Lyon 1er Superficie du terrain : 445 m<sup>2</sup> Demandeur : Monsieur Noel Christophe 34 Chemin de la Vigneronne 69126 Brindas

DP 069 387 21 01300 Déposée le 03/06/2021 Projet : Réfection de devanture Terrain : 2 Quai Claude Bernard Lyon 7ème Superficie du terrain : 124 m<sup>2</sup> Demandeur : le Simple - Lyon - Montreal 2 quai Claude Bernard 69007 Lyon Mandataire : Monsieur Pelletier Pierre

DP 069 382 21 01301 Déposée le 03/06/2021 Projet : Changement de destination d'un équipement d'intérêt collectif en logement et modification de toiture Surface créée : 36 m<sup>2</sup> Terrain : 15 rue Sala Lyon 2ème Superficie du terrain : 222 m<sup>2</sup> Demandeur : Sci Salamandre Erudite 10 rue du Plat 69002 Lyon Mandataire : Monsieur Gindre Bernard

DP 069 382 21 01302 Déposée le 03/06/2021 Projet : Modification de façade Terrain : 13 rue du Plat Lyon 2ème Superficie du terrain : 268 m<sup>2</sup> Demandeur : Madame Carbenay Carole 13 rue du Plat 69002 Lyon

DP 069 384 21 01303 Déposée le 03/06/2021 Projet : Modification de menuiseries Terrain : 67 boulevard des Canuts Lyon 4ème Superficie du terrain : 855 m<sup>2</sup> Demandeur : Monsieur Deronzier Pierre 67 Boulevard des Canuts 69004 Lyon

DP 069 389 21 01304 Déposée le 03/06/2021 Projet : Changement de Menuiseries, Ravalement de façade, démolition et construction d'une Véranda Surface créée : 10 m<sup>2</sup> Terrain : 3 rue Frère Benoît Lyon 9ème Superficie du terrain : 593 m<sup>2</sup> Demandeur : Madame Delnatte Née Duval Marie 22 rue Roger Salengro 69009 Lyon

DP 069 386 21 01305 Déposée le 03/06/2021 Projet : Création d'une mezzanine surface créée : 12 m<sup>2</sup> Terrain : 12 rue Baraban Lyon 6ème Superficie du terrain : 442 m<sup>2</sup> Demandeur : Monsieur Viviani Florent 12 rue Baraban 69006 Lyon

DP 069 386 21 01306 Déposée le 04/06/2021 Projet : Réfection de toiture Terrain : 13 rue Cuvier Lyon 6ème Superficie du terrain : 233 m<sup>2</sup> Demandeur : Cabinet D.P.S. 574 Chemin de Wette Fays 69300 Caluire-Et Cuire Mandataire : Monsieur Fassolette la urent

DP 069 382 21 01307 Déposée le 04/06/2021 Projet : Ravalement de façade Terrain : 14 rue Confort Lyon 2ème Superficie du terrain : 359 m<sup>2</sup> Demandeur : Cabinet D.P.S. 574 Chemin de Wette Fays 69300 Caluire-et Cuire Mandataire : Monsieur Fassolette la urent

DP 069 384 21 01308 Déposée le 04/06/2021 Projet : Réfection de devanture Terrain : 28 Grande rue de la Croix Rousse Lyon 4ème Superficie du terrain : 212 m<sup>2</sup> Demandeur : Centaur Bike 13 rue Villeneuve 69004 Lyon Mandataire : Monsieur Pierre Cyrille

DP 069 382 21 01309 Déposée le 04/06/2021 Projet : Modification de toiture Terrain : 79 rue du Président Edouard Herriot Lyon 2ème Superficie du terrain : 283 m<sup>2</sup> Demandeur : Cotrimo Gestion 58 rue Montgolfier 69006 Lyon Mandataire : Monsieur Gontard Romain

DP 069 383 21 01310 Déposée le 04/06/2021 Projet : Division Parcellaire Terrain : 90 rue Ferdinand Buisson Lyon 3ème Superficie du terrain : 426 m<sup>2</sup> Demandeur : Monsieur Amsellem Benjamin 20 Ter rue Guilloud 69003 Lyon Cedex 03

DP 069 389 21 01311 Déposée le 04/06/2021 Projet : Installation d'un portillon Terrain : 23 A/B rue Bourget et 3-5 rue des Mariniers Lyon 9ème Superficie du terrain : 533 m<sup>2</sup> Demandeur : Regie Foncia Lyon Confluence 132 Cours Charlemagne 69002 Lyon Mandataire : Madame Tuncu Cindy

DP 069 384 21 01312 Déposée le 04/06/2021 Projet : Modification de toiture Terrain : 10 Bis rue Henri GorjUS Lyon 4ème Superficie du terrain : 708 m<sup>2</sup> Demandeur : Monsieur Bruel Christophe 10 Bis rue Henri GorjUS 69004 Lyon

DP 069 382 21 01313 Déposée le 04/06/2021 Projet : Ravalement d'un mur de clôture Terrain : 22 rue Quivogne Lyon 2ème Superficie du terrain : 807 m<sup>2</sup> Demandeur : Sci Perraud 58 rue Anatole Celle 69630 Chaponost Mandataire : Monsieur Perraud Jean-François

DP 069 382 21 01314 Déposée le 04/06/2021 Projet : Réfection de Devanture Terrain : 3 cours de Verdun Gensoul Lyon 2ème Superficie du terrain : 305 m<sup>2</sup> Demandeur : Calle la tino 3 cours de Verdun Gensoul 69002 Lyon Mandataire : Monsieur Chibikh Djamel

---

### **Ville de Lyon - Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué - Permis de construire déposés pendant la période du 31/05/2021 au 04/06/2021**

---

PC 069 389 17 00059 M01 déposé le 31/05/2021 Modificatif Projet : Construction d'un immeuble de 39 Logements, de locaux commerciaux et création de 34 Aires de stationnement Surface Créée : 2573 m<sup>2</sup> Terrain : 21 rue de Docteur Horand Lyon 9ème Superficie du terrain : 863 m<sup>2</sup> Demandeur : Snc Cogedim Grand Lyon 57 rue Servient 69003 Lyon Mandataire : Monsieur Mayer Matthieu Auteur : Sud Architectes 27 rue Joannès Masset Cs 10711 69256 Lyon Cedex 09

PC 069 387 19 00236 M01 déposé le 01/06/2021 Modificatif Projet : Construction d'un établissement d'enseignement Surface créée : 29989 m<sup>2</sup> Terrain : 146 Avenue Jean Jaurès Lyon 7ème Superficie du terrain : 81000 m<sup>2</sup> Demandeur : Emlyon 2022 23 Avenue Guy de Collongue 69130 Ecully Mandataire : Monsieur Breyton Teddy Gilbert Auteur : Pca Stream Monsieur Chiambaretta Philippe 56 rue Vieille du Temple 75003 Paris

PC 069 385 20 00230 M01 déposé le 03/06/2021 Modificatif Projet : Réhabilitation et extension d'un bâtiment Surface créée : 100 m<sup>2</sup> Terrain : montée de la Sarra Lyon 5ème Superficie du terrain : 4337 m<sup>2</sup> Demandeur : Monsieur Gaden Romain 6 rue Rabelais 69003 Lyon Auteur : Philippe Robert Architecte 2 Avenue des Sorbiers 44500 la Baule

PC 069 384 20 00326 M01 déposé le 03/06/2021 Modificatif Projet : Démolition d'un logement, construction d'un immeuble de 23 logements, d'une Maison Individuelle et Création de 27 Aires de Stationnement. Surface Créée : 1897 m<sup>2</sup> Terrain : 47 - 49 rue Henri GorjUS Lyon 4ème Superficie du terrain : 1640 m<sup>2</sup> Demandeur : Snc Utei 47-49 rue Henri GorjUS 62 rue de Bonnel 69448 Lyon Cedex 03 Mandataire : Monsieur Mougenot Vincent Auteur : Monsieur Piegay Xavier 5 rue Amédée Bonnet 69006 Lyon

PC 069 389 21 00187 Déposé le 31/05/2021 Projet : Extension d'une Maison Individuelle et Installation d'une Clôture Surface Créée : 42 m<sup>2</sup> Terrain : 54 Avenue Barthélémy Buyer Lyon 9ème Superficie du terrain : 767 m<sup>2</sup> Demandeur : Monsieur Brousse Mathieu 54 Avenue Barthélémy Buyer 69009 Lyon Auteur : Aash Architecte Monsieur Hivar Serge 5 Impasse des Platanes 69008 Lyon

PC 069 388 21 00188 Déposé le 31/05/2021 Projet : Changement de Destination de 2 Locaux Commerciaux en 2 Logements, Modification de façade et Construction de 2 Terrasses Surface Créée : 63 m<sup>2</sup> Terrain : 18 rue Violet Lyon 8ème Superficie du terrain : 297 m<sup>2</sup> Demandeur : Sci

Boston 7 C Chemin du Siroux 69260 Charbonnières-Les-Bains 15 Chemin des Bruyères 69130 Ecully Mandataire : Auteur : Monsieur Valat Bruno Lignes Personnelles Mme Dransard Fabienne

PC 069 383 21 00189 Déposé le 02/06/2021 Projet : Construction d'un Ensemble Immobilier de Logements, Bureaux et Résidence Étudiante Avec Création de 120 Aires de Stationnement Surface Créée : 12500 m<sup>2</sup> Terrain : 8 rue du Dauphiné Lyon 3ème Superficie du terrain : 7475 m<sup>2</sup> Demandeur : Vinci Immobilier Rhone-Alpes Auvergne 19 Quai Perrache 69286 Lyon Cedex 02 Mandataire : Monsieur Reymond Stéphane Auteur : Soho Atlas In Fine Monsieur Miton Patrick 30 Quai Perrache 69002 Lyon

PC 069 388 21 00190 Déposé le 03/06/2021 Projet : Installation d'un Bâtiment Modulaire Surface Créée : 176 m<sup>2</sup> Terrain : 192 Boulevard Pinel Lyon 8ème Superficie du terrain : 17629 m<sup>2</sup> Demandeur : Metropole de Lyon 20 rue du la c Cs 33569 69505 Lyon Cedex 03 Mandataire : Monsieur le Président Auteur : Madame Vincent Myriam 20 rue du la c 69505 Lyon Cedex 03

PC 069 385 21 00191 Déposé le 03/06/2021 Projet : Changement de Destination de Bureaux en Logements et Modification de façade Surface Créée : 324 m<sup>2</sup> Terrain : 52 Bis Avenue du Point du Jour Lyon 5ème Superficie du terrain : 5000 m<sup>2</sup> Demandeur : Sacvl 36 Quai Fulchiron 69245 Lyon Cedex 05 Mandataire : Monsieur Bergereau Thierry Auteur : Wyswyg Architecture 5 rue Pizay 69005 Lyon

PC 069 383 21 00192 Déposé le 03/06/2021 Projet : Changement de Destination de Bureaux en Logements et Changement de Menuiseries Surface Créée : 113 m<sup>2</sup> Terrain : 310 Cours la fayette Lyon 3ème Superficie du terrain : 609 m<sup>2</sup> Demandeur : E 2 G B 10 B rue Parmentier 69740 Genas Mandataire : Monsieur Grimoud Eric Auteur : Mimesis Architecture Portheret Mathias 62 Quai Charles de Gaulle 69006 Lyon

PC 069 388 21 00193 Déposé le 04/06/2021 Projet : Extension d'une Maison Individuelle, Modification de façade et Construction d'une Terrasse Surface Créée : 48 m<sup>2</sup> Terrain : 29 rue Jean Desparmet Lyon 8ème Superficie du terrain : 419 m<sup>2</sup> Demandeur : Monsieur Cherif Lofti 29 rue Jean Desparmet 69008 Lyon

---

### **Ville de Lyon - Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué - Permis de démolir déposés pendant la période du 31/05/2021 Au 04/06/2021**

---

Pd 069 387 21 00019 Déposé le 02/06/2021 Projet : Démolition d'un Mur Terrain : 33 rue Saint Jérôme Lyon 7ème Superficie du terrain : 788 m<sup>2</sup> Demandeur : Regie Monplaisir 31 Bis rue Saint Nestor 69008 Lyon Mandataire : Madame Pesenti Liliane

---

### **Ville de Lyon - Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué - Changements d'usage déposés pendant la période du 31/05/2021 au 04/06/2021**

---

US 069 386 21 00139 Déposé le 01/06/2021 Projet : Changement d'usage d'un Local d'habitation de 37,16 m<sup>2</sup> en Location Meublée de Courte Durée Terrain : 124 rue Bugeaud Lyon 6ème Superficie du terrain : 409 m<sup>2</sup> Demandeur : Monsieur Ferrazzi Eric 124 rue Bugeaud 69006 Lyon Auteur : Regie Pedrini 62 rue de Bonnel 69003 Lyon

US 069 387 21 00141 Déposé le 01/06/2021 Projet : Changement d'usage d'un Local d'habitation de 88,39 m<sup>2</sup> en Location Meublée de Courte Durée Terrain : 3 rue Marie-Madeleine Fourcade Lyon 7ème Superficie du terrain : 2088 m<sup>2</sup> Demandeur : Monsieur Queriaux Jean-Marie 50 Quai Joseph Gillet 69004 Lyon Auteur : Rolin Bains 7 Cours Charlemagne 69002 Lyon

US 069 389 21 00142 Déposé le 04/06/2021 Projet : Changement d'usage d'un Local d'habitation de 57 m<sup>2</sup> en Location Meublée de Courte Durée Terrain : 18 rue Professeur Patet Lyon 9ème Superficie du terrain : 10163 m<sup>2</sup> Demandeur : Madame Mege Bérénice 18 rue Patet 69009 Lyon Auteur : Slci 11 Place Maréchal Lyautey 69006 Lyon

---

### **Ville de Lyon - Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué - Déclarations préalables délivrées pendant la période du 31/05/2021 Au 04/06/2021**

---

DP 069 381 21 00672 Décision du 02/06/2021 à Madame Noel Catherine 58 Chemin des Anges 69480 Pommiers Projet : Changement de Destination d'un Local Commercial en Logement Surface Créée : 70 m<sup>2</sup> Terrain : 6 rue d'algérie Lyon 1er

DP 069 389 21 00680 Décision du 02/06/2021 à Monsieur Zhu Yue Ping 4 Bis rue de la Gare de Cuire 69300 Caluire-Et-Cuire Projet : Changement de Destination d'un Logement en Cabinet Médical Terrain : 51 Ter rue Sergent Michel Berthet Lyon 9ème

DP 069 384 21 00776 Décision du 02/06/2021 à Monsieur Deloupy Geoffroy 3 rue Grataloup 69004 Lyon Projet : Modification de Toiture Terrain : 3 rue Grataloup Lyon 4ème

DP 069 387 21 00837 Décision du 03/06/2021 à Aiden Chantiers 454 Avenue de la Sauvegarde 69009 Lyon Projet : Construction de Containers Préfabriqués Surface Créée : 15 m<sup>2</sup> Terrain : rue Jean Grolier Lyon 7ème

DP 069 385 21 01064 Décision du 04/06/2021 à Metropole de Lyon 20 rue du la c 69505 Lyon Cedex 03 Projet : Elagage d'arbres Terrain : 28 rue des Granges Lyon 5ème

DP 069 388 21 01107 Décision du 01/06/2021 à Edf Enr 12 Chemin des Gorges 69570 Dardilly Projet : Installation de Panneaux Photovoltaïques Terrain : 64 rue Seignemartin Lyon 8ème

DP 069 383 21 01182 Décision du 01/06/2021 à Regie Billon Bouvet Bonnamour 119 Avenue Maréchal de Saxe 69006 Lyon Projet : Ravalement et Modification de Façades Terrain : 79 rue Richard Vitton Lyon 3ème

---

### **Ville de Lyon - Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué - Permis de construire délivrés pendant la période du 31/05/2021 Au 04/06/2021**

---

PC 069 389 13 00321 M01 arrêté du 01/06/2021 Modificatif à Monsieur Gain Philippe 10 Allée des Cavatines 69009 Lyon Projet : Extension d'une maison individuelle Surface créée : 58 m<sup>2</sup> Terrain : 10 allée des Cavatines Lyon 9ème

PC 069 387 14 00232 M06 arrêté du 01/06/2021 Modificatif à Ninkasi immobiliere Gerland 267 rue Marcel Mérieux 69007 Lyon Projet : Démolition partielle, changement de destination d'un local artisanal en Bureaux et extension d'un local commercial et de bureaux Terrain : 267 rue Marcel Mérieux Lyon 7ème

PC 069 383 15 00083 M03 arrêté du 01/06/2021 Modificatif à Sci du 9 rue des Cuirassiers 30 Avenue Kléber 75116 Paris Projet : Démolition partielle de bâtiments, construction et réhabilitation d'un immeuble de grande hauteur à usage de bureaux avec un commerce, un centre de formation et création de 93 aires de stationnement Surface Créée : 20455 m<sup>2</sup> Terrain : 9 rue des Cuirassiers Lyon 3ème

PC 069 388 16 00063 M02 Arrêté du 01/06/2021 Modificatif à Sci Rhone 22 - 24 rue de Bellevue 92100 Boulogne Billancourt Projet : Démolition

Totale. Construction de deux bâtiments de 65 logements et création de 68 aires de stationnement. Surface Créée : 3671 m<sup>2</sup> Terrain : 35 - 37 Avenue de Pressensé Lyon 8ème

PC 069 385 16 00264 M01 Arrêté du 01/06/2021 Modificatif à Sci Lyon 5 Valdo 66 Quai Charles de Gaulle 69006 Lyon Projet : Démolition de bâtiments et construction de 5 immeubles de 108 logements avec création de 133 aires de stationnement surface créée : 6754 m<sup>2</sup> Terrain : 104 rue Pierre Valdo Lyon 5ème

PC 069 387 17 00030 M02 Arrêté du 01/06/2021 Modificatif à Slc 92 Cours Vitton 69006 Lyon Projet : Démolition d'un bâtiment et construction d'un bâtiment de 42 logements avec création de 43 aires de stationnement Surface créée : 3156 m<sup>2</sup> Terrain : 42-44 rue du Repos Lyon 7ème

PC 069 384 17 00385 M01 Arrêté du 01/06/2021 Modificatif à Rhone Saone Habitat 10 Avenue des Canuts 69517 Vaulx en Velin Cedex Projet : Démolition d'un Bâtiment, Extension et Surélévation d'immeubles de Service Public et d'intérêt Collectif Surface Créée : 380 m<sup>2</sup> Terrain : 69 rue de Cuire Lyon 4ème

PC 069 383 18 00102 M04 Arrêté du 01/06/2021 Modificatif à Immoly 118 Chemin de Platelloue 74380 Cranves Sales Projet : Création de 12 logements par réaménagement d'une maison individuelle Surface créée : 358 m<sup>2</sup> Terrain : 17 rue claudius Pionchon Lyon 3ème

PC 069 388 19 00235 T03 Arrêté du 01/06/2021 Transfert à Coliving Factory Promotion 1 rue de Strasbourg 44000 Nantes Projet : Démolition d'annexes. Réhabilitation d'un bâtiment existant et construction d'un logement et de 3 places de stationnement. Surface Créée : 240 m<sup>2</sup> Terrain : 79 rue Audibert et la virotte Lyon 8ème

PC 069 383 19 00404 M01 Arrêté du 01/06/2021 Modificatif à Snc M One 30 Quai Perrache 69002 Lyon Projet : Construction d'un Immeuble de Bureaux, de 30 logements et de commerces et création de 377 aires de stationnement Surface Créée : 29236 m<sup>2</sup> Terrain : 177 rue Garibaldi Lyon 3ème

PC 069 387 20 00246 Arrêté du 01/06/2021 à Ville de Lyon - Direction de la Construction 1 Place Louis Pradel 69205 Lyon Cedex 01 Projet : Construction d'un Groupe Scolaire et d'un Gymnase Surface Créée : 4765 m<sup>2</sup> Terrain : 8 - 12 rue Croix Barret Lyon 7ème

PC 069 385 20 00247 T01 Arrêté du 01/06/2021 Transfert à Asl - 5 rue Saint Georges Lyon  
67 rue du Président Edouard Herriot 69002 Lyon Projet : Réhabilitation d'un Bâtiment Surface Créée : 39 m<sup>2</sup> Terrain : 5 rue Saint Georges Lyon 5ème

PC 069 385 20 00308 Arrêté du 01/06/2021 à Monsieur La Rcher Iann 35 Route de Paris 98800 Noumea Projet : Création d'une mezzanine et rénovation intérieure d'un logement Terrain : 52 rue Saint Jean 2ème Étage Lyon 5ème

PC 069 385 20 00309 Arrêté du 01/06/2021 à Monsieur La Rcher Iann 35 Route de Paris 98800 Noumea Projet : Création d'une mezzanine et rénovation intérieure d'un logement Terrain : 52 rue Saint Jean 1er Étage Lyon 5ème

PC 069 382 20 00369 Arrêté du 01/06/2021 à Cairnhill Investment Holding 1 rue Nicolas Copernic 28300 Leves Projet : Changement de menuiseries Terrain : 10 rue du Plat Lyon 2ème

PC 069 385 21 00012 Arrêté du 01/06/2021 à Monsieur Rimlinger Jean-Pierre 3 rue Marie Louise et Anne Marie Soucelier 69005 Lyon Projet : Installation d'un Carport Terrain : 3 rue Marie Louise et Anne Marie Soucelier Lyon 5ème

PC 069 382 21 00029 Arrêté du 01/06/2021 à Monsieur Cusset Jean-Michel 3 rue Jean Zay 42270 Saint-Priest-en-Jarez Projet : Changement de menuiseries et modification de façade et changement de destination de logement en bureaux. Terrain : 13 Place Carnot Lyon 2ème

PC 069 385 21 00038 Arrêté du 01/06/2021 à Sas Dvi 70 Avenue de la République 69160 Tassin-la-Demi-Lune Projet : Démolition d'une maison. Construction d'une maison individuelle, d'un garage et d'une piscine Surface Créée : 170 m<sup>2</sup> Terrain : 31 rue Chazay Lyon 5ème

PC 069 389 21 00049 Arrêté du 01/06/2021 à Monsieur Quelin Laurent 11 rue Frère Benoit 69009 Lyon Projet : Démolition de toiture et extension d'une maison individuelle Surface Créée : 49 m<sup>2</sup> Terrain : 11 rue Frère Benoit Lyon 9ème

---

### **Ville de Lyon - Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué - Permis de démolir délivrés pendant la période du 31/05/2021 Au 04/06/2021**

---

PD 069 387 21 00004 Arrêté du 01/06/2021 à Madame Behaghel Sébastiane 9 Cours Charlemagne 69002 Lyon Projet : Démolition d'une toiture-maison individuelle Terrain : 82 rue du Repos Lyon 7ème

PD 069 388 21 00005 Arrêté du 01/06/2021 à Grand Lyon Habitat 2 Place de Francfort 69444 Lyon cedex 03 Projet : Démolition d'édicules en toiture liés à une chaufferie. Terrain : 17 rue des Serpollières Lyon 8ème

Pd 069 389 21 00010 Arrêté du 01/06/2021 à Madame Delnatte Marie 22 rue Roger Salengro 69009 Lyon Projet : Démolition d'une véranda Terrain : 3 rue Frère Benoit Lyon 9ème

PD 069 383 21 00012 Arrêté du 01/06/2021 à Madame Perona Épouse Fournet Mélanie Gaëlle Béatrice 15 rue Decres 75014 Paris Projet : Démolition d'une extension, d'un mur de clôture, et d'une terrasse. Terrain : 19 rue Girié Lyon 3ème

PD 069 388 21 00013 Arrêté du 01/06/2021 à Grand Lyon Habitat 2 Place de Francfort 69444 Lyon cedex 03 Projet : Démolition d'édicules en Toiture Liés à Une Chaufferie. Terrain : 26 rue Wakatsuki Lyon 8ème

---

### **Ville de Lyon - Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué - Changements d'usage délivrés pendant la période du 31/05/2021 Au 04/06/2021**

---

US 069 386 21 00095 Arrêté du 01/06/2021 à Monsieur Merlin Frédéric 107 rue Sully 69006 Lyon Projet : Changement d'usage d'un Local d'habitation de 51 m<sup>2</sup> en Cabinet Dentaire Terrain : 107 rue Sully Lyon 6ème

US 069 383 21 00104 Arrêté du 01/06/2021 à Monsieur Rouault Damien 2 Impasse des Glycines  
74940 Annecy le Vieux Projet : Changement d'usage d'un Local d'habitation de 34 m<sup>2</sup> en Meublée de Courte Durée Terrain : 5 rue de la Victoire Lyon 3ème

US 069 383 21 00109 Arrêté du 01/06/2021 à Madame Gardian Natacha 76 Cours de la Liberté 69003 Lyon Projet : Changement d'usage d'un Local d'habitation de 19 m<sup>2</sup> en Location Meublée de Courte Durée Terrain : 223 rue de Créqui Lyon 3ème

US 069 384 21 00111 Arrêté du 01/06/2021 à Hula Hoop Holding 15 rue Alsace Lorraine 69001 Lyon Projet : Changement d'usage d'un Local d'habitation de 214,33 m<sup>2</sup> en Agence de Communication Terrain : 8 Cours d'herbouville Lyon 4ème

US 069 383 21 00112 Arrêté du 01/06/2021 à Madame Tardella Catherine 11 rue de L'espérance 69003 Lyon Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 92,44 m<sup>2</sup> en cabinet paramédical de professions libérales Terrain : 276 rue André Philip Lyon 3ème

US 069 387 21 00113 Arrêté du 01/06/2021 à Madame Halbert Cécile 15 rue Florian 69100 Villeurbanne Projet : Changement d'usage d'un Local d'habitation de 62,85 m<sup>2</sup> en cabinet de psychologie Terrain : 304 Avenue Jean Jaurès Lyon 7ème

US 069 387 21 00114 Arrêté du 01/06/2021 à Madame Reymond la urence 4 Vieille route 69630 Chaponost Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 62,85 m<sup>2</sup> en cabinet de psychologie Terrain : 304 Avenue Jean Jaurès Lyon 7ème

US 069 385 21 00116 Arrêté du 01/06/2021 à Monsieur Lionnet Jean-Philippe 56 Ngeynglang Bahu  
US - 330056 Singapour Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 44,46 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée Terrain : 6 rue Saint Georges Lyon 5ème

US 069 382 21 00117 Arrêté du 01/06/2021 à Madame Goret Katty 30 rue Jérôme Dulaar 69004 Lyon Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 19,67 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée Terrain : 7 rue Jean de Tournes Lyon 2ème

US 069 385 21 00119 Arrêté du 01/06/2021 à Madame Vallon Ségolène 35 route de l'arnage 26600 Tain l'Hermitage Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 49,50 m<sup>2</sup> en Location meublée de courte durée Terrain : 18 rue du Boeuf Lyon 5ème

US 069 388 21 00120 Arrêté du 01/06/2021 à Madame et Monsieur Victor-Baptiste et Jarrand Claire et Erwan 66 rue Villon 69008 Lyon Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 20 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée Terrain : 66 rue Villon Lyon 8ème

US 069 383 21 00121 Arrêté du 01/06/2021 à Madame Hebert Lauralee 2 T rue Casimir Périer 69002 Lyon Projet : Changement d'usage d'un Local d'habitation de 92,44 m<sup>2</sup> en Cabinet Paramédical de Professions Libérales Terrain : 276 rue André Philip Lyon 3ème

US 069 389 21 00122 Arrêté du 01/06/2021 à Monsieur Grevaud Laurent 1 B Avenue Douaumont 69009 Lyon Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 23,63 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée Terrain : 31 Bis rue de la Claire Lyon 9ème

US 069 388 21 00123 Arrêté du 01/06/2021 à Monsieur Caleyron Julien 3562 Chemin du Clos 69970 Chaponnay Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 108,70 m<sup>2</sup> en Cabinet Paramédical et d'ergothérapie Terrain : 70 rue Villon Lyon 8ème

US 069 387 21 00129 Arrêté du 01/06/2021 à Smart Home Immobilier conseil 97 Quai Charles de Gaulle 69006 Lyon Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 36 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée Terrain : 8 rue Hector Malot Lyon 7ème